

ANNEXE 1
RAPPORT DIAGNOSTIC
MARS 2018

Martine Girault - Bureau d'études ARHOME

**ETUDE PREALABLE (COMPOSANTES TERRITORIALES ET
SOCIALES) A LA REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL
D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE
DE L'ESSONNE**

MISSION D'ASSISTANCE A MAITRE D'OUVRAGE

**Rapport Diagnostic
Mars 2018**

ARHOME - 21, rue d'Avron - 75020 PARIS – 06 86 97 36 07 – martinegirault@wanadoo.fr
Siret : 353 280 167 00035 - APE 7702

SOMMAIRE

PREAMBULE	page 4
1. SCHEMA 2013-2019 : PREVISIONS/REALISATIONS	page 6
2. BILAN GLOBAL DES EQUIPEMENTS REALISES	page 11
Carte 1	page 13
3. EVALUATION DES AIRES D'ACCUEIL REALISEES	page 14
3.1. Types de populations séjournant sur les aires d'accueil et pratiques en termes de séjour	page 14
3.2. Pratiques en termes de fréquentation	page 15
3.3. Evaluation en termes d'aménagement	page 16
3.4. Evaluation en termes de gestion	page 18
4. GRANDS PASSAGES	page 22
4.1. L'aire de grands passages de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud	page 22
<i>4.1.1. Évaluation en termes de localisation et aménagement</i>	page 23
<i>4.1.2. Évaluation en termes de fonctionnement</i>	page 23
<i>4.1.3. Fréquentation de l'aire</i>	page 23
4.2. Grands passages en stationnement illicite	page 28
<i>4.2.1. Localisation des lieux de transit : 3 EPCI particulièrement concernées</i>	page 28
<i>4.2.2. Amplitude des transits : une majorité de groupes de 50 à 100 caravanes</i>	page 29
<i>4.2.3. Saisons d'arrêt, durées des séjours et nature des terrains investis</i>	page 30
<i>4.2.4. Spécificité des groupes</i>	page 30
<i>4.2.5. Le dispositif de médiation</i>	page 31
<i>4.2.6. Premières propositions</i>	page 32
Carte 2	page 33
5. STATIONNEMENTS ILLICITES (hors grands passages)	page 34
5.1. Localisation des lieux de transit	page 34
<i>5.1.1. Données globales</i>	page 34
<i>5.1.2. Principales communes concernées</i>	page 34
Carte 3	page 36
5.2. Taille des groupes	page 37
<i>5.2.1. Données globales</i>	page 37
<i>5.2.2. Une majorité de petits groupes mais une tendance à la hausse</i>	page 37

5.3. Durée moyenne des séjours / Nombre d'implantations **page 39**

6. FAMILLES SÉDENTARISÉES

OU EN VOIE DE SÉDENTARISATION

6.1. Ménages en voie de sédentarisation et en stationnement illicite **page 41**

6.2. Ménages sédentarisés sur les aires d'accueil **page 42**

6.3. Ménages sédentarisés sur parcelles privatives **page 44**

7. VOLET SOCIO-ÉDUCATIF : BILAN

7.1. Scolarisation des enfants du voyage **page 48**

7.2. Insertion sociale et professionnelle des gens du voyage **page 48**

PREAMBULE

Devant les évolutions récentes de la législation (nouveaux périmètres intercommunaux, nouvelles compétences des EPCI, terrains familiaux pour les familles sédentarisées prescriptifs dans les schémas au même titre que les aires d'accueil et les aires de grands passages) et du contexte territorial (nombre croissant des stationnements illicites de grands groupes notamment), **l'Etat et le Conseil Départemental de l'Essonne ont décidé de lancer, par anticipation, la procédure de révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, approuvé et publié en octobre 2013.**

Cette révision doit permettre une visibilité et une lisibilité de l'action publique, à partir du socle que constitue l'existant, d'actualiser les besoins en tenant compte des évolutions des stationnements illicites, de réorienter les obligations du schéma précédant, et d'envisager leur programmation pour les 6 ans à venir.

Un schéma départemental ne répondrait pas à sa finalité s'il devait appréhender les gens du voyage uniquement sous l'angle de personnes itinérantes. Les modes de vie des gens du voyage ont évolué ces dernières années sur l'ensemble du territoire français vers, d'une part, une alternance des périodes de nomadisme et de sédentarisation, et d'autre part, une sédentarisation croissante des gens du voyage. Cette évolution rend dorénavant artificielle l'opposition nomadisme/sédentarité.

Rappel des définitions

Itinérants (hors grands passages)

Par itinérants, il faut entendre les gens du voyage qui se déplacent plus ou moins toute l'année, ou passent sur un territoire donné, en l'occurrence le département de l'Essonne, sans y avoir leur ancrage. Prenant la suite de l'article 28 de la loi de mai 1990, tendant à la mise en œuvre du droit au logement, la loi du 5 juillet 2000 cible la politique d'accueil sur les gens du voyage dont le mode de vie repose sur l'itinérance habituelle et traditionnelle.

Grands passages

Un « grand passage » est un regroupement d'un minimum de 50 caravanes, ce chiffre étant la valeur *a minima* prévue par la circulaire du 8 juillet 2003 "relative aux grands rassemblements des gens du voyage", qui se réunissent généralement pour des événements culturels, familiaux (mariages, décès, etc.), religieux (missions évangéliques).

Gens du voyage en voie de sédentarisation

Il s'agit de gens du voyage installés durablement sur un territoire et voyageant peu qui, faute de solutions d'habitat adaptées, vivent en situation très précaire. Dans le département de l'Essonne, il s'agit de familles séjournant quasiment toute l'année sur les aires d'accueil ou en stationnement illicite.

Gens du voyage sédentarisés

Il s'agit de ménages installés durablement sur un territoire avec des solutions d'habitat pérennes (dans les meilleurs des cas) et pour lesquels la caravane, bien que toujours présente, n'est pas forcément l'élément essentiel de leur habitat.

Dans l'Essonne, il s'agit essentiellement de ménages vivant en habitat adapté (maison + caravane) ou sur des parcelles privatives dont ils sont propriétaires.

Le présent rapport concerne l'évaluation de l'offre existante et des besoins en Essonne, étude préalable à la rédaction du futur schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Il est constitué de six chapitres principaux :

1. Schéma 2013-2019 : Prescriptions/Réalisations
2. Bilan global des équipements réalisés (aires d'accueil et aire de grands passages)
3. Évaluation des aires d'accueil réalisées
4. Les grands passages (évaluation de l'aire de grands passages de Lisses et évaluation des besoins)
5. Les stationnements illicites hors grands passages
6. Les familles en voie de sédentarisation ou sédentarisées

1. SCHEMA 2013-2019 : PREVISIONS/REALISATIONS

Le tableau et la carte ci-après visualisent l'état d'avancement actuel du schéma départemental d'accueil des gens du voyage signé en octobre 2013.

Ils permettent 2 remarques principales :

1. Concernant les aires d'accueil : 40 % des places prévues ont été réalisées
2. Concernant les aires de grands passages : 20 % ont été réalisées.

NB. L'aire de Brétigny-sur-Orge, qui a été détruite, n'est pas comptabilisée dans le tableau.

CA VAL D'YERRES VAL DE SEINE	AIRES D'ACCUEIL		
COMMUNES	PREVUES (Nombre de places)	REALISEES (Nombre de places)	RESTE A REALISER (Nombre de places)
BOUSSY SAINT ANTOINE	11		95 places à répartir
BRUNOY	11		
CROSNE <i>(aire interdépartementale 91/94)</i>	11	12	
DRAVEIL	11		
EPINAY-SOUS-SENART	11		
MONTGERON	20	40	
QUINCY-SOUS-SENART	11		
VIGNEUX-SUR-SEINE (aire intercommunale)	50		
YERRES	11		
TOTAUX	147 (dont 11 à Crosne – Aire interdépartementale)	52 (dont 12 à Crosne – Aire interdépartementale)	
AIRE GRANDS PASSAGES	PREVUE	REALISEE	RESTE A REALISER
	1	0	1

CA PARIS-SACLAY	AIRES D'ACCUEIL		
COMMUNES	PREVUES (Nombre de places)	REALISEES (Nombre de places)	RESTE A REALISER (Nombre de places)
BURES-SUR-YVETTE	11		222 places à répartir
CHILLY MAZARIN	11	14	
EPINAY SUR ORGE	11		
GIF SUR YVETTE	31		
IGNY	11		
LA VILLE DU BOIS	20	20	
LES ULIS	40	40	
LINAS	11		
LONGJUMEAU	11		
MARCOUSSIS	11	12	
MASSY (aire intercommunale)	50	36 (places non aux normes)	
MONTHLERY	11		
ORSAY	30		
PALAISEAU	40		
SAULX LES CHARTREUX	11	12	
VERRIERES LE BUISSON	14	15	
VILLEBON SUR YVETTE	11	14	
WISSOUS	50		
TOTAUX	385	163	
AIRE GRANDS PASSAGES	PREVUE	REALISEE	RESTE A REALISER
	1	0	1

CC VAL D'ESSONNE	AIRES D'ACCUEIL		
COMMUNES	PREVUES (Nombre de places)	REALISEES (Nombre de places)	RESTE A REALISER (Nombre de places)
BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	11	12	Néant (2 places supplémentaires réalisées)
ITTEVILLE	11	12	
MENNECY	20	20	
TOTAUX	42	44	
AIRE GRANDS PASSAGES	PREVUE	REALISEE	RESTE A REALISER
	1	0	1

CA GRAND PARIS SUD	AIRES D'ACCUEIL		
COMMUNES	PREVUES (Nombre de places)	REALISEES (Nombre de places)	RESTE A REALISER (Nombre de places)
BONDOUFLE	11		104 places à répartir
COURCOURONNES <i>Aire fermée</i>	20	25 (dont 10 aux normes)	
EVRY	35		
LISSES	11	25	
RIS ORANGIS	20		
GRIGNY	20	20	
CORBEIL ESSONNE	37		
SAINT PIERRE DU PERRY	20	20	
SOISY SUR SEINE	20		
TOTAUX	194	90	
AIRE GRANDS PASSAGES	PREVUE	REALISEE	RESTE A REALISER
LISSES	1	1	Néant

CA CŒUR D'ESSONNE	AIRES D'ACCUEIL		
COMMUNES	PREVUES (Nombre de places)	REALISEES (Nombre de places)	RESTE A REALISER (Nombre de places)
ARPAJON	20		131 places à répartir
BRETIGNY-SUR-ORGE	40		
BREUILLET	11	14	
EGLY	11	14	
FLEURY-MEROGIS	11		
LONGPONT-SUR-ORGE	11		
MORSANG-SUR-ORGE	11		
ST GERMAIN-LES-ARPAJON	11		
ST MICHEL-SUR-ORGE	11		
STE GENEVIÈVE DES BOIS	11		
VILLEMOSSEON-SUR-ORGE	11		
TOTAUX	159	28	
AIRE GRANDS PASSAGES	PREVUE	REALISEE	RESTE A REALISER
	1	0	1

CC ENTRE JUINE ET RENARDE	AIRES D'ACCUEIL		
COMMUNES	PREVUES (Nombre de places)	REALISEES (Nombre de places)	RESTE A REALISER (Nombre de places)
LARDY	11	14	17 places
ETRECHY	20		
TOTAUX	31	14	

CC PAYS DE LIMOURS	AIRES D'ACCUEIL		
COMMUNES	PREVUES (Nombre de places)	REALISEES (Nombre de places)	RESTE A REALISER (Nombre de places)
LIMOURS	15	15	Néant
TOTAUX	15	15	

CA ETAMPOIS SUD ESSONNE	AIRES D'ACCUEIL		
COMMUNES	PREVUES (Nombre de places)	REALISEES (Nombre de places)	RESTE A REALISER (Nombre de places)
ÉTAMPES	20	20	Néant
TOTAUX	20	20	

CC DOURDANNAIS EN HUREPOIX	AIRES D'ACCUEIL		
COMMUNES	PREVUES (Nombre de places)	REALISEES (Nombre de places)	RESTE A REALISER (Nombre de places)
DOURDAN	20	20	Néant
TOTAUX	20	20	

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS	AIRES D'ACCUEIL		
COMMUNES	PREVUES (Nombre de places)	REALISEES (Nombre de places)	77 places à répartir ** L'aire de Morangis est construite mais un certain nombre de malfaçons font actuellement l'objet de différents contentieux qui empêchent son ouverture
ATHIS-MONS	15		
JUVISY-SUR-ORGE	11		
PARAY VIEILLE POSTE	11		
MORANGIS **	15	13 emplacements = 26 places	
SAVIGNY-SUR-ORGE	20		
VIRY-CHATILLON	31		
TOTAUX	103	26	

	AIRES D'ACCUEIL		
	PREVUES (Nombre de places)	REALISEES (Nombre de places)	RESTE A REALISER (Nombre de places)
TOTAL GÉNÉRAL	1116	472	644
	AIRES DE GRANDS PASSAGES		
	PREVUES	REALISEES	RESTE A REALISER
TOTAL GÉNÉRAL	5	1	4

2. BILAN GLOBAL DES EQUIPEMENTS REALISES (aires d'accueil et aire de grands passages)

Méthodologie

Afin de réaliser le bilan des aires d'accueil et de l'aire de grands passages existantes sur le département de l'Essonne, ont été rencontrés :

- les techniciens en charge du dossier gens du voyage au sein des EPCI,
- les gestionnaires des aires,
- concernant le SYMGHAV, réunion avec la directrice, le directeur adjoint et le responsable de l'action éducative et sociale.

Toutes les aires d'accueil ouvertes ont été visitées systématiquement entre décembre 2017 et janvier 2018, ainsi que l'aire de grands passages et les aires d'accueil de Courcouronnes, Dourdan et Brétigny-sur-Orge, actuellement fermées. Les usagers, gens du voyage présents sur les aires, ont été rencontrés.

24 AIRES D'ACCUEIL sont actuellement réalisées en Essonne, et permettent d'accueillir environ 261 ménages sur 472 places.

Dans les chiffres ci-dessus, sont incluses l'aire de Dourdan (20 places) provisoirement fermée, mais en capacité de devenir fonctionnelle rapidement, l'aire de Massy (**36 places non homologuées**), l'aire de Morangis, réalisée mais dont l'ouverture semble prévue en 2019, et l'aire de Courcouronnes, actuellement fermée. *Ces deux dernières aires sont incluses dans les 472 places réalisées mais pas dans les 261 ménages accueillis puisqu'elles ne sont pour le moment pas ouvertes.*

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE : 52 places / environ 32 familles accueillies

- **Montgeron** : 40 places permettant d'accueillir 20 familles (ouverture 2004 et extension en 2011)
- **Crosne** : 12 places permettant d'accueillir 6 familles (ouverture 2013)

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY : 163 places / 129 familles accueillies

- **Chilly-Mazarin** : 14 places permettant d'accueillir 14 familles (ouverture 2007)
- **Les Ulis** : 40 places permettant d'accueillir 28 familles (ouverture 2004)
- **La Ville-du-Bois** : 20 places permettant d'accueillir 20 familles (ouverture 2008)
- **Marcoussis** : 12 places permettant d'accueillir 6 familles (ouverture 2009)
- **Massy** : 36 places permettant d'accueillir 36 familles (ré-ouverte fin janvier 2018)
- **Saulx-les-Chartreux** : 12 places permettant d'accueillir 6 familles (ouverture 2012)
- **Verrières-le-Buisson** : 15 places permettant d'accueillir 5 familles (ouverture 1996)
- **Villebon-sur-Yvette** : 14 places permettant d'accueillir 14 familles (ouverture 2010)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE : 44 places / 22 familles accueillies

- **Ballancourt-sur-Essonne** : 12 places permettant d'accueillir 6 familles (ouverture 2009)
- **Itteville** : 12 places permettant d'accueillir 6 familles (ouverture 2017)
- **Menecy** : 20 places permettant d'accueillir 10 familles (ouverture 2011)

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD : 90 places / 45 familles accueillies

- **Grigny** : 20 places permettant d'accueillir 10 familles (ouverture 2012)
- **Lisses** : 25 places permettant d'accueillir 25 familles (ouverture 2012)

- **Saint-Pierre-du-Perray** : 20 places permettant d'accueillir 10 familles (ouverture 2015)
- **Courcouronnes** : **25 places, actuellement fermée.**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR D'ESSONNE : 28 places / 14 familles accueillies

- **Breuillet** : 14 places permettant d'accueillir 7 familles (ouverture 2012)
- **Egly** : 14 places permettant d'accueillir 7 familles (ouverture 2009)

COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE : 14 places / 7 familles accueillies

- **Lardy** : 14 places permettant d'accueillir 7 familles (ouverture 2007)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LIMOURS : 15 places / 8 familles

- **Limours** : 15 places permettant d'accueillir 8 familles (ouverture 2009)

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ETAMPOIS-SUD-ESSONNE : 20 places / 10 familles accueillies

- **Étampes** : 20 places permettant d'accueillir 10 familles (ouverture 2009)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DOURDANNAIS EN HUREPOIX : 20 places / 10 familles

- **Dourdan** : **20 places, actuellement fermée**

METROPOLE DU GRAND PARIS : 26 places / 13 familles

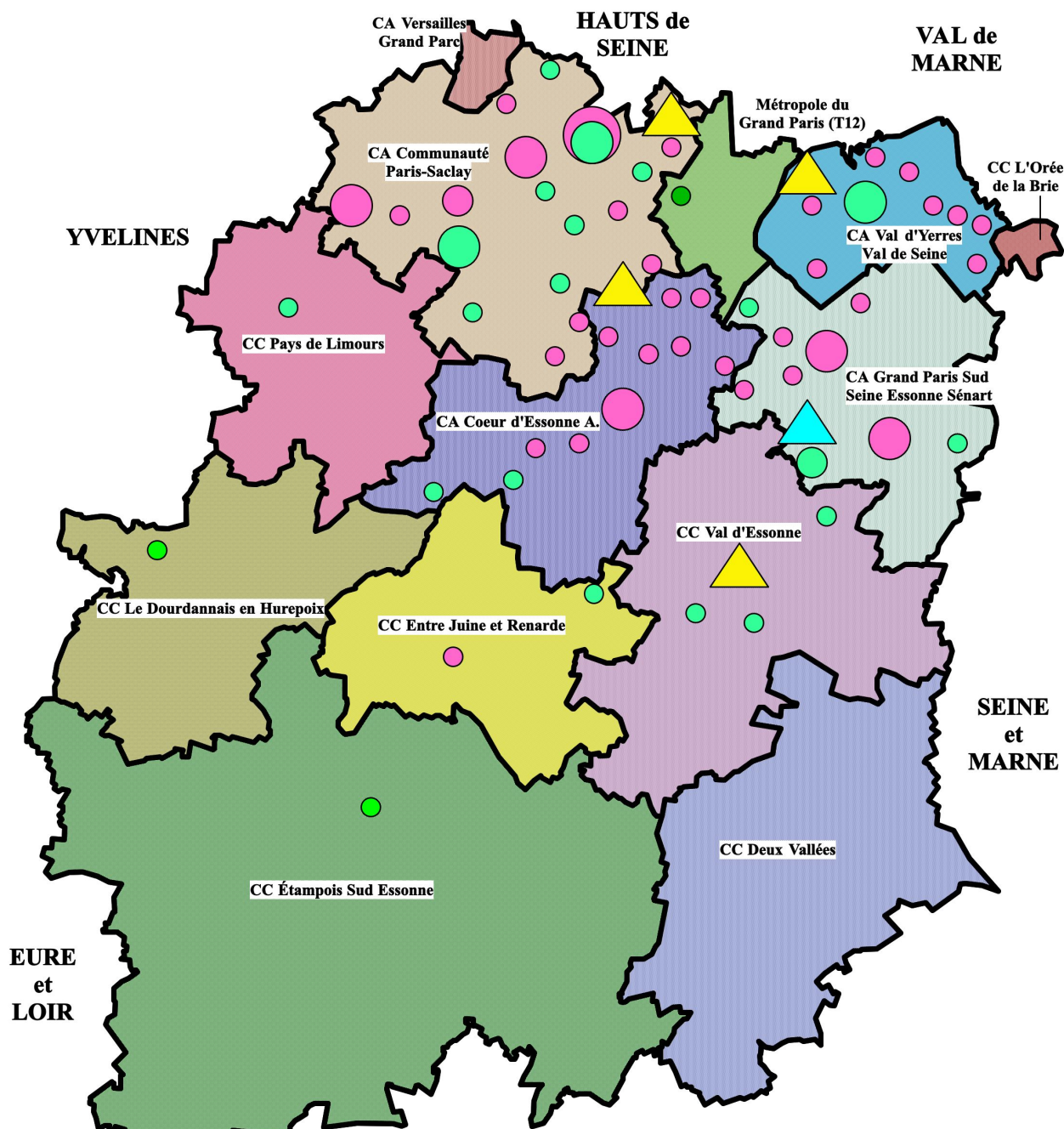
- **Morangis** : ouverture prévue en 2018 ou 2019

Une seule AIRE DE GRANDS PASSAGES a été réalisée :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD : 150 places

- **Lisses** : 150 places (ouverture 2004)

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE AIRES D'ACCUEIL ET DE GRANDS PASSAGES



© ARHOME

<p>LÉGENDE</p> <p style="text-align: center;">AIRES D'ACCUEIL</p> <p>Taille de l'aire</p> <p style="text-align: right;">41/50 places 31/40 places 21/30 places 11/20 places</p>	<p>Types d'aires</p> <ul style="list-style-type: none"> ● aire existante ● aire réalisée non ouverte ● aire fermée ● aire non réalisée 	<p>AIRES DE GRANDS PASSAGES</p> <ul style="list-style-type: none"> ▲ environ 150 places réalisées ▲ non réalisées
--	---	---

Les symboles des aires de grands passages non réalisées sont positionnés de manière aléatoire étant donné que les secteurs ciblés en 2013 ne correspondent pas aux EPCI actuelles

3. EVALUATION DES AIRES D'ACCUEIL REALISEES

Rappel : Définition de la place de caravane

Les termes de « place » et d'« emplacement » font souvent l'objet de confusions et de malentendus dans le cadre des rédactions et mises en œuvre des schémas départementaux d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Rappelons que la « place de caravane » est définie par le pouvoir réglementaire dans le décret n°2000-569 du 29 juin 2001 qui précise qu'« *au sein d'une aire d'accueil des gens du voyage, la place de caravane doit permettre d'assurer le stationnement d'une caravane, de son véhicule tracteur et, le cas échéant, de sa remorque* ». Le décret indique également que la superficie privative moyenne par place de caravane ne doit pas être inférieure à 75 m², cette superficie minimale ayant été reprise par la circulaire du 5 juillet 2001.

Le terme « emplacement » désigne, quant à lui, le regroupement de 2 ou 3 places de caravanes, permettant d'accueillir, dans de bonnes conditions, une famille avec l'ensemble de son matériel (une caravane double essieu, un auvent, une petite caravane et deux véhicules tracteurs). Mais il ne revêt pas un caractère juridique, les décrets ne connaissant que la notion de place pour permettre le financement des aires, que ce soit à l'investissement ou au fonctionnement.

Dans le bilan général et les fiches ci-après, sont notés par aire d'accueil le nombre de places ouvrant droit à l'Aide à la Gestion des Aires d'Accueil (AGAA) et le nombre effectif des ménages accueillis. La distorsion entre les deux chiffres s'explique car l'espace loué à une famille (emplacement) peut être constitué d'une ou, plus généralement, de deux places, voire parfois trois.

La superficie des places étant comprise entre 75 et 110 m², il y a donc une grande variation dans l'espace alloué à chaque famille.

3.1. TYPES DE POPULATIONS SÉJOURNANT SUR LES AIRES D'ACCUEIL ET PRATIQUES EN TERMES DE SÉJOUR

Suite aux visites des aires d'accueil et aux entretiens que nous avons effectués avec les gestionnaires, les techniciens ayant en charge le dossier gens du voyage dans les collectivités, et les familles elles-mêmes, nous pouvons faire les constats principaux suivants :

1. Certaines aires accueillent des familles de passage :

Les aires de Limours et Mennecy accueillent principalement des familles de passage, souvent des groupes présents pour soutenir un patient hospitalisé. Sur les aires de Egly, Dourdan, Étampes et Chilly-Mazarin, il existe un passage de familles sur les emplacements restant disponibles à côté des familles sédentarisées. Un même groupe familial "d'habités" va et vient sur les aires de Lisses et Grigny. Ces familles stationnent également parfois en illicite ou sur l'aire de grands passages.

2. Sur la plupart des aires, la sédentarisation est majoritaire :

La majorité des aires (Lardy, Breuillet, Egly, Dourdan, Étampes, Ballancourt-sur-Essonnes, Grigny, Saint-Pierre-du-Perray, Les Ulis) accueillent des familles sédentarisées. Ces familles font souvent partie d'un même groupe familial, dont la présence est parfois antinomique avec celle d'autres familles, jouant les repoussoirs par leur attitude ou leur image.

L'appropriation de l'aire par un groupe familial est une pratique fréquente en France. Le groupe familial est souvent une caractéristique du mode de vie des gens du voyage, qui ne privilégient généralement pas la cellule familiale « nucléaire », composée d'un couple et de ses enfants, mais le groupe élargi : les enfants, même mariés, vivent souvent à proximité de leurs parents.

L'aire de La Ville du Bois est occupée par des familles ayant séjourné sur le site avant la construction ; certaines familles, quand elles s'absentent quelques temps, laissent une caravane sur leurs places et continuent de payer leur droit de place afin d'être sûres de pouvoir retrouver leur espace de vie quand elles reviennent.

Les gestionnaires trouvent parfois leur intérêt dans cette appropriation par un groupe identifié avec lequel ils ont leurs habitudes réciproques et des relations de confiance.

3. La vie économique des familles :

La plupart des hommes exercent des activités en auto-entrepreneurs : commerce sur les marchés (vente de matelas, etc.), artisanat dans le bâtiment (ravalement de façades, couverture) ou entretien des espaces verts (élagage). Ces activités sont parfois insuffisamment rémunérées et donc complétées par le RSA.

On trouve également assez fréquemment des salariés en intérim, en CDD, voire en CDI. Hommes et femmes sont employés dans les grandes surfaces (manutention), dans les services de restauration rapide, sur des chantiers, et dans des collectivités (éboueurs, services de cantine).

Certaines familles sont allocataires de minimas sociaux : minimum vieillesse, Allocation Adulte Handicapé ou RSA socle.

Les gestionnaires des aires d'accueil jouent un rôle dans l'aide aux démarches administratives, à la réalisation des devis/factures, dans l'accès aux droits sociaux.

4. La scolarisation :

L'inscription scolaire en école élémentaire est majoritaire, mais l'assiduité est diverse suivant les aires. La scolarité maternelle est faible, elle s'exerce principalement en grande section, ce qui constitue une préparation à l'entrée en CP. Les gestionnaires des aires jouent un rôle dans l'aide à l'inscription auprès des services communaux et sont parfois disponibles pour l'aide aux devoirs.

La scolarité secondaire se fait parfois, mais rarement, en collège. Le plus souvent il s'agit d'une scolarité par le biais du Centre National d'Enseignement à Distance (CNED) qui a un service dédié aux enfants du voyage. Les gestionnaires des aires apportent une aide dans la réalisation des dossiers de demande auprès de l'inspection académique. Ils sont également un soutien dans la réalisation des devoirs.

3.2. PRATIQUES EN TERMES DE FRÉQUENTATION

Certaines aires sont sous-occupées :

Limours (15 places) totalement vide depuis octobre 2017, Egly, Lardy, Breuillet, Itteville et Ballancourt occupées à 1/3 (lors des visites) = **60 places inoccupées**

Hypothèses expliquant la sous-occupation des aires :

- Coûts d'occupation des aires trop élevés pour certaines familles (l'habitat caravane ne donne pas droit aux aides au logement)
- Pour certaines aires, appropriation par un petit groupe familial qui n'occupe qu'une partie de l'aire et empêche l'installation d'autres groupes
- Non accès aux réseaux de télévision, téléphone et internet

Certaines aires sont fermées :

Courcouronnes (10 places aux normes + 15) est fermée.

Brétigny-sur-Orge (60 places) a été détruite. Avant sa réhabilitation, il conviendra de définir son futur statut afin de l'adapter aux besoins définis par le diagnostic.

Dourdan (20 places) a subi des dommages et est fermée en attendant les rapports d'experts.

Morangis (26 places) a subi des malfaçons et est en attente des rapports d'experts (ouverture prévue en 2018 ou 2019).

= 131 places indisponibles

3.3. ÉVALUATION EN TERMES D'AMÉNAGEMENT

Aspect général

Les aires sont implantées dans des types de zones variées : zones rurales, zones d'activité, zones urbaines ou en proximité de celles-ci. Les aires sont plus ou moins cachées aux regards : accès assez long, zone arborée, etc.

Lorsque les bâtiments sont bas, la vue des caravanes et de leurs véhicules tracteurs est prégnante. À l'inverse, les bâtiments sanitaires munis d'une toiture traditionnelle à 2 pentes, voire d'une couverture en tuiles, sont plus hauts et donnent une plus grande discrétion à la présence des caravanes.

Les emplacements dédiés aux poubelles et aux encombrants sont naturellement placés à proximité de l'aire de façon à permettre l'accès des véhicules de ramassage. La vue sur ces espaces de déchets est stigmatisante. *Il est plus favorable de prévoir, comme à Ballancourt, une zone cachée par des murets et des haies, plutôt que limitée par des grillages ; ou comme à Etampes, d'avoir un conteneur enterré.*

Organisation de l'espace

La plus grande partie des aires d'accueil consiste en des places distribuées de part et d'autre d'une voirie centrale. Les emplacements les plus favorables à l'intimité sont situés en périphérie, ce qui détermine un avant côté accès et un arrière intime, protégé des regards. Pour palier à un manque de surface ou à un fort dénivelé, certaines aires possèdent des emplacements en partie centrale (Les Ullis, Montgeron) ou dont l'arrière n'est pas visuellement protégé (Lardy).

Les voiries de desserte intérieures en boucle sont intéressantes lorsqu'elles laissent disponible un espace central, inaccessible aux véhicules, permettant une activité commune sous le regard des adultes. La plupart des aires ont une organisation linéaire avec une voie droite desservant des emplacements d'un côté ou de part et d'autre.

Toutes les aires ont un local d'accueil et de service à proximité de l'entrée. Ce local possède a minima un bureau d'accueil, auquel peuvent s'ajouter des locaux pour le personnel gestionnaire (sanitaire, vestiaire), une pièce de réunion, un bureau social, des locaux techniques. Faute de sanitaires dédiés (dans le local d'accueil ou ailleurs sur l'aire) le personnel se doit d'emprunter les sanitaires des usagers (Marcoussis).

Les aires possèdent a minima un dispositif de fermeture permettant d'éviter l'installation d'usagers pendant les périodes de fermeture. La plupart ont, en sus, un dispositif limitant le passage des caravanes, portiques, poutres, et permettant la circulation des véhicules à vitesse réduite.

Espaces de vie (emplacements)

Superficies : Certaines aires sont homogènes, tous les espaces de vie ayant la même dimension. Certaines aires sont organisées avec des espaces variant du simple au double (généralement de 100 à 200 m², incluant la surface occupée par le local sanitaire).

Revêtements : Les revêtements des places sont toujours différenciés du revêtement en enrobé des voiries. La plupart des places ont un revêtement de béton balayé. Certaines places possèdent une partie gravillonnée (Marcoussis).

Étendoirs : Les emplacements sont tous munis d'étendoirs à linge, les étendoirs métalliques à barre support literie sont les plus appropriés. Les étendoirs sont diversement placés suivant la configuration de l'emplacement, le plus judicieux étant la situation en arrière de l'emplacement sur une zone enherbée lorsque l'emplacement est en périphérie de l'aire.

Équipements sanitaires

Dans le département de l'Essonne, toutes les aires d'accueil, (à l'exception de **celle de Courcouronnes définitivement fermée**), mettent à disposition des usagers un local sanitaire par emplacement. Ces locaux sanitaires sont le plus généralement groupés 2 à 2 avec un local technique pour les 2. Ils comprennent un WC, une douche et un espace cuisine/buanderie.

Auvent ou buanderie¹: La plupart des locaux sanitaires sont pourvus d'un évier sous auvent. Les éviers sont de matériaux variés et consistent le plus souvent en un bac unique. Quelques rares ont également un égouttoir. La robinetterie donne généralement accès à l'eau chaude, elle est soit à poussoir, soit à mélangeur, soit à mitigeur, cette dernière étant la plus favorable à la maîtrise des consommations.

Un robinet d'eau froide et une évacuation sont à disposition pour le branchement d'une machine à laver. Parfois un robinet supplémentaire d'eau froide est disponible.

Les auvents présentent de grandes disparités : plus ou moins importants en surface protégée de la pluie, ouverts sur 1, 2 ou 3 côtés. Le sol sous ces auvents est également diversement protégé des eaux de ruissellement : certains possèdent une dalle légèrement surélevée du sol de l'emplacement, certains ont un revêtement en prolongement de celui de l'emplacement avec des formes de pentes favorables à un écoulement vers l'extérieur, d'autres ne sont pas protégés des ruissellements, les machines doivent alors être surélevées.

Certaines aires ont fermé plus ou moins complètement ces auvents ou créé dès l'origine une pièce buanderie. Cette disposition est la plus favorable dans la mesure où les usagers peuvent y disposer leurs machines à laver et autres appareils ménagers, les armoires coupe-circuit sont accessibles dans de bonnes conditions. L'éclairage naturel par pavés de verre est intéressant, la fenêtre classique est un risque d'effraction lorsque l'emplacement est inutilisé. Des passes tuyaux dans le mur permettent les branchements sécurisés des caravanes.

Un éclairage artificiel par luminaire type hublot est assez général.

Des prises en nombre variable sont à disposition. L'insuffisance et le manque de puissance des prises sont la source de nombreuses coupures d'électricité sur l'emplacement, voire sur les deux emplacements contigus ; ces coupures occasionnent l'intervention du gestionnaire, parfois absent et sous astreinte. Les tableaux coupe-circuits sont souvent installés sous les auvents, en position haute parfois difficile d'accès, ou dans les WC au-dessus des sièges à la turc. Les installations de 4 prises avec réarmement possible prise par prise, accessible par l'utilisateur, sont la solution la plus fonctionnelle.

Certaines aires ont des extincteurs sur chaque local sanitaire.

1 Si les locaux fermés donnant accès aux WC étaient des cuisines, il y aurait infraction au règlement sanitaire départemental.

WC : La plupart des WC sont accessibles par l'arrière du bâtiment et donc de l'emplacement lorsque celui-ci est en périphérie, disposition qui est plus favorable à l'intimité de la démarche, et donc à l'usage. Certains locaux réaménagés ont un accès WC par le local fermé buanderie.

Sauf pour les sanitaires adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR), les WC sont généralement équipés d'un siège à la turc, cependant les aires les plus récentes proposent des cuvettes à l'anglaise. Ces dernières nous paraissent plus adaptées aux besoins actuels, notamment pour les femmes et les personnes âgées.

Les chasses d'eau sont généralement à poussoir, soit pneumatique, soit mécanique, cette dernière solution étant la plus efficace, les poussoirs pneumatiques ayant tendance à se désamorcer.

Le WC bénéficie parfois d'un éclairage naturel au moyen de pavés de verre en façade et d'un éclairage artificiel au moyen de luminaire, soit classique, soit derrière un pavé de verre dans le mur du local technique.

Douches : La plupart des cabines de douches sont accessibles par le côté des bâtiments, elles s'ouvrent ainsi vers les caravanes. Elles possèdent généralement une zone de déshabillage, munie de patères, parfois d'une tablette et rarement d'un miroir. La zone de déshabillage est séparée de la douche par une semi paroi en dur ou en panneau d'aggloméré compact. Le receveur de douche est le plus souvent réalisé par des formes de pente à même le sol (douche à l'italienne) avec un siphon de sol central ou un caniveau linéaire, ces dispositions facilitent l'entretien. Les pommes de douches sont encastrées en hauteur. La robinetterie est le plus souvent temporisée avec une température fixe réglée depuis le local sanitaire (par le gestionnaire). La robinetterie mitigeur et à commande non temporisée est plus favorable à la bonne gestion par les usagers eux-mêmes, compte tenu du paiement au réel des consommations d'eau et d'électricité.

Certaines cabines de douches bénéficient d'un éclairage naturel par pavés de verres, et possèdent toutes un éclairage artificiel au moyen d'un luminaire, soit classique, soit derrière un pavé de verre dans le mur du local technique. La plupart des douches sont chauffées par un radiateur situé dans le local technique et soufflant l'air chaud par une grille murale, une seule aire n'était encore pas équipée. La maîtrise de la mise en marche du chauffage est plus adaptée lorsqu'elle est laissée à l'utilisateur et non déclenchée automatiquement par l'éclairage. Certaines cabines présentent des problèmes de ventilation qui occasionnent des dégradations des parois peintes. Les douches sont, en outre, parfois dotées d'un robinet d'eau froide en partie basse.

3.4. ÉVALUATION EN TERMES DE GESTION

Rappel

La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage a pris en compte la nécessité d'une réelle gestion des aires d'accueil en instaurant l'AGAA (Aide à la Gestion des Aires d'Accueil).

Par réelle gestion, il faut entendre la présence quotidienne (6/7 jours), mais non permanente, d'un personnel permettant :

- d'assurer la gestion des arrivées et des départs,
- d'accueillir et d'informer les familles sur le fonctionnement de l'aire d'accueil et sur la vie locale,
- d'assurer un contact permanent entre elles dans le cadre de la vie de l'aire,
- de s'assurer du bon fonctionnement des installations,
- de faire respecter le règlement intérieur, et en particulier les durées de séjour,
- de percevoir le paiement des droits d'usage (celui-ci se compose de 3 postes : droit de place, consommation d'eau et consommation d'électricité),

- d'assurer la coordination des intervenants.

Les 21 aires d'accueil en fonctionnement du département sont gérées.

Modes de gestion

9 aires sont gérées en régie directe, 6 sont gérés par des prestataires de services privés, 6 sont gérés par le Syndicat Mixte pour la Gestion de l'Habitat Voyageur (SYMGHAV).

L'aire de Montgeron est gérée en **régie directe** par la Communauté d'agglomération du Val d'Yerres Val de Seine.

Les aires de Chilly-Mazarin, Les Ulis, La Ville-du-Bois, Marcoussis, Saulx-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette et Massy sont gérées en **régie directe** par la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay.

Les aires de Ballancourt-sur-Essonne, Itteville et Mennecy, de la Communauté de Communes Val d'Essonne, ont été confiées en gestion à l'entreprise **HACIENDA**.

Les aires de Grigny, Lisses et Saint-Pierre-du-Perray, de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, ont été confiées en gestion à l'entreprise **DM**.

Les aires de Breuillet, Egly, de la Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne, ***Lardy*** de la communauté de communes Juine et Renarde, ***Dourdan***, de la communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Étampes, de la communauté de communes Etampois Sud Essonne, ***et Limours***, de la communauté de communes du pays de Limours, sont gérées par le **SYMGHAV**. ***Morangis***, de Métropole du Grand Paris, non encore ouverte, devrait également être gérée par le SYMGHAV.

L'aire de Crosne est gérée par la société Vago.

Personnel mis à disposition :

Sur l'aire de Montgeron, deux personnes à temps plein assurent la gestion et l'entretien courant. Ce personnel joue un rôle de médiateur avec les services (CAF, RSI, inscriptions scolaires, etc.). Pendant les deux mois de fermeture annuelle, le personnel réalise les travaux de remise en état de l'aire.

Sur l'aire de Crosne, la société Vago met à disposition une personne à plein temps qui assure à la fois la gestion et l'entretien (cette aire a la particularité d'être sur deux départements : 12 places sur l'Essonne et 17 places sur le Val de Marne).

La Communauté d'Agglomération Paris Saclay met à disposition pour l'ensemble de ses aires :

3 pleins temps dédiés à la gestion

2 pleins temps dédiés à la maintenance/entretien

Les temps de présence sur chacune des aires varient selon la taille de celles-ci.

Les gestionnaires font également de l'accompagnement social auprès des familles (aide aux devoirs quand les enfants sont scolarisés au Centre National d'Enseignement à Distance, aide aux auto-entrepreneurs pour faire des devis et des factures, etc.).

Sur l'ensemble des aires, il y a globalement un problème d'entretien au quotidien. Pour le résoudre la CAPS envisage de passer une convention avec une entreprise d'insertion pour la mise à disposition de deux emplois.

L'aire de Massy venant d'ouvrir, la CAPS réfléchit sur un mode de gestion approprié. Concernant l'accompagnement social et la médiation avec les familles, elle a un projet de convention avec l'association départementale ADGVE.

Hacienda met à disposition, par aire gérée :

1/2 ETP gestionnaire/nettoyage et petit entretien

1/5 ETP pour l'entretien des espaces verts et les grosses réparations

Chacune des 3 personnes passe 1/2 journée le matin, 6 jours/7 sur l'aire qui lui est affectée.

A noter que les gestionnaires s'occupent aussi du nettoyage. Généralement cette polyvalence est à proscrire afin d'éviter la confusion des fonctions telles que perçues par les usagers.

Une quatrième personne passe 1 jour/semaine pour les grosses réparations.

DM met à disposition :

1 temps plein, soit 1/2 gestionnaire et 1/2 entretien et la maintenance pour les 3 aires que ce prestataire gère.

Pour chaque aire, la répartition est la suivante :

1/2 ETP gestionnaire le matin et 1/2 ETP entretien l'après midi.

Il y a donc une présence tout au long de la journée.

Les prestations demandées par la collectivité à DM précise que :

DM est responsable des travaux d'entretien y compris des réparations consécutives à un vandalisme éventuel.

L'entreprise DM assure le relais des usagers avec les partenaires institutionnels (CCAS, services municipaux, forces de l'ordre, associations, etc.)

Concernant la scolarisation, un certificat de scolarité est demandé pour le prolongement des durées de séjour, mais l'assiduité des élèves n'est pas vérifiée.

Le SYMGHAV met à disposition pour l'ensemble des 8 aires qu'il gère :

4 gestionnaires et 6 techniciens pour l'entretien (nettoyage des parties communes, peinture, élagage, nettoyage des containers poubelles, petites réparations).

Le gestionnaire et les techniciens passent 2 fois par semaine sur chaque aire, généralement en binôme.

Les gestionnaires, contrairement aux techniciens, ont un planning fixe.

2 agents sociaux et un responsable de service assurent un travail de médiation sociale sur l'ensemble des aires du SYMGHAV : aide à la scolarisation, à l'accès aux droits, etc. Un accompagnement social personnalisé est proposé aux usagers.

Tarifs pratiqués

Chaque EPCI pratique des tarifs différents pour le droit de place, qui sont généralement homogènes au sein d'un même EPCI. Par contre, les tarifs de l'eau et de l'électricité varient et sont les tarifs appliqués sur la commune d'implantation de l'aire.

Cette grande variation est parfois difficile à faire comprendre aux usagers. Il est certain que ces tarifs occasionnent un tri social. Le coût supporté par une famille est similaire à un petit loyer avec

les charges afférentes de 290 à 570 €² environ, coût qui s'ajoute à l'éventuel remboursement de prêt d'achat d'une caravane.

EPCI	DROIT DE PLACE	ELECTRICITE	EAU
CA Val d'Yerre Val de Seine	60 € / semaine à Montgeron		
	2 €/jour	0,15 €/KWh	4,65 €/M3
CA Paris Saclay	3,12 à 6,24 €/jour	0,14 à 0,19 €/KWh	2,38 à 3,89 €/M3
CC Val d'Essonne	5,62 €/jour	0,26 €/KWh	5,40 à 5,65 €/M3
CA Grand Paris Sud	4,00 €/jour	0,18 €/KWh	3,78 à 4,00 €/M3
SYMGHAV	4,00 à 4,50 €/jour	0,16 à 0,24 €/KWh	4,42 à 4,85 €/M3

Une homogénéisation des droits de place pourrait être envisagée dans le futur schéma.

Fermeture des aires

Les aires ne ferment pas systématiquement. Les fermetures ont principalement lieu l'été, de juillet à septembre. Ces fermetures durent de 15 jours à 1 mois ; l'aire de Montgeron ferme 2 mois en août et septembre. Elles ont normalement pour objectif de permettre des travaux d'entretien lourds, de remise en état ou d'amélioration des places : réfection des sols, réparation/modification des équipements sanitaires, etc.

Annexe 2. Fiches évaluation des aires d'accueil

2 Sur la base d'une consommation annuelle moyenne de 150m³ d'eau et 14400 kWh d'électricité, qui correspond à une famille française de 4 personnes se chauffant à l'électricité.

4. GRANDS PASSAGES

Rappel de la définition

Un « grand passage » est un regroupement d'un minimum de 50 caravanes. C'est la valeur a minima énoncée par la circulaire du 8 juillet 2003 relative aux grands rassemblements des gens du voyage.

Si ces concentrations de caravanes ont pour origine des pratiques religieuses (généralement évangélistes, parfois catholiques), elles permettent aussi aux gens du voyage de pratiquer des activités économiques (marchés, artisanat, etc.) et de retrouver leur groupe familial élargi, voire d'autres familles. Les hospitalisations et surtout les deuils occasionnent parfois également des groupes importants. Enfin, les grands passages peuvent résulter d'un regroupement stratégique, dont l'importance rend les mesures d'expulsion très difficiles lorsqu'il s'agit de stationnements illicites.

Le nombre de grands passages est en augmentation régulière sur l'ensemble du territoire national depuis une dizaine d'années.

Rappel du schéma 2013-2018

Cinq « secteurs géographiques pour l'accueil des grands passages » étaient prévus :

Secteur 1 : Nord Ouest

Secteur 2 : Centre

Secteur 3 : RN7 Orly-Evry

Secteur 4 : Nord-est

Secteur 5 : Grand Sud

Chaque secteur devait réaliser une aire de grands passages de 150 à 200 places. Seul le secteur 3 a réalisé l'objectif prévu.

4.1. L'AIRE DE GRANDS PASSAGES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE GRAND PARIS SUD

Méthodologie

Pour établir ce diagnostic sur l'aire de grands passages de Lisses, quatre sources ont été utilisées et croisées :

- Entretien avec le responsable gens du voyage de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud
- Bilans de fonctionnement réalisés par la Communauté d'Agglomération de 2014 à 2017
- Entretien avec l'association Le Rocheton, chargée par la Communauté d'Agglomération de préparer les saisons des grands passages et analyse des documents remis par cette association
- Visite de l'aire

Rappel de l'histoire

En 2006, l'État a sommairement aménagé, à titre expérimental, un terrain de 36 875 m² permettant l'accueil des grands passages à Lisses (environ 180 caravanes).

La Communauté d'Agglomération d'Evry Centre Essonne, devenue la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, a repris la gestion fin 2013 et décidé son réaménagement (voie

de desserte, talus, plateforme pour WC de chantier, cuve étanche pour les eaux usées, points d'eau, dispositif de régulation des accès, notamment).

Les travaux d'aménagement engagés début 2014 ont pris du retard et l'aire a ouvert le 1er juillet 2014.

4.1.1. Évaluation en termes de localisation et aménagement

Points forts

- Organisation de l'espace propice aux rassemblements de type missions évangélistes
- Espaces enherbés adaptés au stationnement estival, à condition toutefois que les étés ne soient pas pluvieux

Points faibles

- Armoires électriques et points d'eau insuffisants (de nouveaux sont prévus)
- Les espaces enherbés :
 - sont défavorables aux usages hors été
 - nécessitent une période de vacance d'usage entre 2 occupations
- Un groupe de 50 caravanes s'est installé illicitement en octobre 2015, en ouvrant le talus.

4.1.2. Évaluation en termes de fonctionnement

Par contrat, l'association Le Rocheton, a une mission de préparation, coordination et médiation concernant les grands passages sur le secteur 3, en lien avec les autorités préfectorales, la CA Grand Paris Sud Seine et l'entreprise DM. Elle est en lien avec les responsables des associations de voyageurs, généralement les pasteurs.

La société DM gère l'aire pendant les périodes d'occupation.

Tarifification des séjours

500 € + 1 semaine pré-payée

20 € par caravane et par semaine (3€ par caravane et par jour déduits ou rajoutés pour les séjours inférieurs ou supérieurs à une semaine).

Points forts

- Partenariat avec Le Rocheton efficace (cette association, qui intervient de longue date sur cette partie de l'Essonne et en Seine-et-Marne, est reconnue par les pasteurs).
- L'organisation des stationnements avec le Rocheton, et la transmission à DM pour la gestion in situ, fonctionnent bien.

Points faibles

- La caution et l'avance d'une semaine sur les consommations de fluides ne sont pas toujours respectées
- Non usage des toilettes par les hommes (problèmes avec les riverains)
- Limitation de la mission du Rocheton à un secteur du département au lieu de l'ensemble
- Aire située dans une zone de chasse qui limite la période d'ouverture à mi septembre

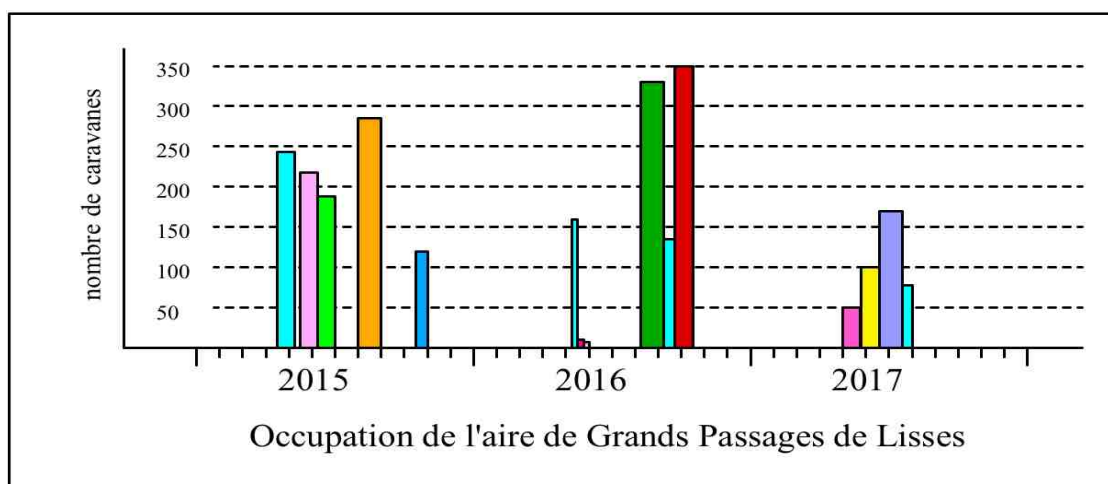
4.1.3. Fréquentation de l'aire

Depuis 2015, cette aire accueille entre 20 et 25 % des groupes qui font une demande préalable de stationnement sur le département.

Les sollicitations restées sans suite ont eu diverses raisons : aire réservée ou occupée, intempéries, groupes non conformes quant au nombre de caravanes.

ANNEE	Nbre de groupes	Nbre de caravanes	Temps d'occupation	Période	Commentaires
2014	1	40	10 jours	7 au 17 août	Peu de fréquentation car aire ouverte tardivement (travaux inachevés), et électricité non installée (10 demandes n'ont pu être satisfaites).
2015	5	80 à 100	15 semaines	17/04 au 3/05	
		97		17/05 au 7/06	
		70		8/06 au 28/06	
		50		3/08 au 30/08	
		100		11/10 au 1/11	Terrain fermé : groupe rentré en force
2016	6	67	13 semaines	4/05 au 16/05	Conditions météorologiques n'ont pas permis l'installation de groupes avant le 4 mai.
		10		17 au 18/05	
		12		30/05 au 2/06	
		68		7/08 au 28/08	
		59		12/09 au 16/09	
		50		16/09 au 23/10	En occupation illicite. Après une procédure, le terrain a pu fermer le 23 octobre.
2017	4	150	17 semaines	8 au 21/05	
		100		22/05 au 25/06	Installation malgré interdiction
		170		26/06 au 20/08	
		78		21/08 au 1/09	

Le schéma ci-après synthétise les données concernant la fréquentation de cette aire.



En guise de conclusion

Globalement, cette aire de grands passages connaît depuis son ouverture un certain nombre de dysfonctionnements, dus pour partie au manque d'aires de grands passages sur le département :

→ Pas de temps assez longs pour l'entretien de l'aire et de ses abords entre deux installations.

→ Plaintes des riverains concernant la saleté des abords de l'aire.

→ Les groupes ne respectent généralement pas les dates de départ prévues dans le contrat d'occupation.

→ Alimentation électrique insuffisante, ce qui provoque des disjonctions à répétition et par conséquence une insatisfaction des usagers (la collectivité a prévu les travaux nécessaires pour remédier au problème).

→ Coûts élevés en termes d'investissement : chaque année la collectivité engage d'importants travaux de remise en état de l'aire, travaux consécutifs à la fois à des dégradations dues au non respect du règlement intérieur par les groupes accueillis, et à la sur-occupation de l'aire pendant sa période d'ouverture.

→ Coûts élevés en termes de fonctionnement : bien souvent les groupes ne payent qu'une partie des sommes dues. Certains groupes installés font parfois rentrer d'autres groupes qui occupent l'aire de façon totalement illicite.

Actuellement l'Agglomération Grand Paris Sud a seule à sa charge la gestion de cette aire.

Premières préconisations

- Depuis les changements institutionnels concernant les périmètres intercommunaux intervenus le 1er janvier 2016, l'Agglomération Grand Paris Sud a seule à sa charge la gestion de cette aire. L'aboutissement de la convention de partenariat envisagée avec ETP 12 permettrait de mutualiser les coûts de fonctionnement avec, comme avant 2016, une répartition mixte population/potentiel fiscal.


- Revoir la durée d'ouverture de cette aire en travaillant avec les associations de chasseurs notamment.

- Revoir le périmètre d'intervention du Rocheton (actuellement uniquement sur le secteur 3).


- Contractualiser le nettoyage du site (élimination des papiers toilettes dans les champs, etc. cf. contrat Rocheton pour les occupations illégales)

- Prévoir des modalités de paiement des consommations au réel (après amélioration de l'offre en électricité).

Cf. Fiche synthétique de l'évaluation de l'aire de grands passages ci-après.

EPCI : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD	
Commune : LISSES	
Date d'ouverture : Juillet 2014	
Localisation et commentaires éventuels : Beurepaire - route d'Echarcon (RD 26)	
Capacité : 180 caravanes	
AMÉNAGEMENT	
Dispositif d'accès : Borne rétractable et dispositif poutre stopoto	Eau : 3 points d'eau
Organisation de l'espace : Voirie linéaire puis en boucle en enrobé Espaces de stationnement enherbés Pourtour limité par un talus enherbé	Electricité : 2 armoires électriques
	Bennes à ordures : Oui, en période d'utilisation
Sanitaires : Sanitaires de chantier (mis à disposition en période d'ouverture) : 2WC/hommes et 2 WC/femmes	Autres aménagements : 2 bornes incendie En projet : 2 points d'eau en sus 1 armoire électrique
Assainissement : Fosse à vider	Coûts d'investissement : 600 000,00 €
Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> - Environnement agricole, près et bois. - Organisation de l'espace propice aux missions évangélistes estivales. - Espaces enherbés adaptés au stationnement estival à condition que les étés ne soient pas pluvieux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Armoires électriques et points d'eau insuffisants (mais prévus). - Espaces enherbés : <ul style="list-style-type: none"> - défavorables aux usages hors été - nécessitent une période de vacance d'usage entre 2 occupations <p>Un groupe de 50 caravanes s'est installé illicitement en octobre 2015, en ouvrant le talus.</p>
	

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD
Commune : LISSES

CARACTERISTIQUES EN TERMES DE FREQUENTATION ET DUREES DE SEJOURS	FONCTIONNEMENT
<p>Taux d'occupation de l'aire :</p> <p>2014 : 1 groupe, 1 semaine d'occupation (travaux) 2015 : 5 groupes, 15 semaines d'occupation 2016 : 6 groupes, 14 semaines d'occupation 2017 : 4 groupes , 17 semaines d'occupation</p>	<p>Organisme gestionnaire : Société DM</p> <p>L'association Le Rocheton est chargée de préparer la saison des grands passages sur l'aire et les aires du 77, interventions limitées à un secteur du département.</p>
<p>Période d'ouverture :</p> <p>Du 1er avril au 15 septembre</p>	<p>Montant de la caution : 500 € + 1 semaine pré-payée (la caution, comme l'avance d'une semaine sur les consommations de fluides, ne sont pas toujours respectées).</p>
<p>Durées des séjours : 15 jours avec possibilité de prolonger 1 semaine</p>	<p>Tarification des séjours : 20 €/semaine/caravane double essieu</p>
<p>Types de groupes : Missions évangélistes, liées à Vie & Lumière ou autre.</p>	<p>Coûts de fonctionnement : 80 000 € et 100 000 € de déficit annuel (principalement pour le poste électricité)</p>
POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<p>L'organisation des stationnements avec le Rocheton et passage de témoin à DM pour la gestion in situ.</p>	<p>Conflits d'usage :</p> <ul style="list-style-type: none"> – dans une zone de chasse qui limite la période d'ouverture à mi-septembre, malgré les besoins jusqu'en mi-octobre – dans un dispositif insuffisant qui pousse les forces de l'ordre à faire ouvrir l'aire lors de tensions avec des voyageurs faisant blocus ailleurs, au détriment de la bonne gestion technique du site – le non usage des toilettes par les hommes en porte-à-faux avec les riverains <p>La limitation de la mission du Rocheton à un secteur du département au lieu de l'ensemble.</p>
COMMENTAIRES ET PREMIERES PROPOSITIONS	
<ul style="list-style-type: none"> - Revoir la durée d'ouverture de cette aire en travaillant avec les associations de chasseurs notamment. - Revoir le périmètre d'intervention du Rocheton - Contractualiser le nettoyage du site (élimination des papiers toilettes dans les champs, Cf. contrat Rocheton pour les occupations illégales). - Prévoir des modalités de paiement des consommations au réel. 	

4.2. GRANDS PASSAGES EN STATIONNEMENT ILLICITE

Methodologie

Pour établir ce diagnostic sur les grands passages en stationnement illicite, cinq sources ont été utilisées et croisées :

- Entretien avec le responsable de la gendarmerie et la commandante du secteur gendarmerie de Palaiseau
- Entretien avec la commissaire de police du secteur d'Arpajon
- Recensements hebdomadaires de la gendarmerie pour les années 2015, 2016 et 2017
- Recensements hebdomadaires de la police pour les années 2016 et 2017. Pour 2015, seuls les recensements concernant le secteur d'Arpajon ont pu être analysés.
- Statistiques de l'association le Rocheton (qui ne couvre pas l'intégralité du département)

NB. Les EPCI ayant désormais toutes les compétences concernant l'investissement et la gestion des aires de grands passages, le chapitre ci-dessous a été analysé par EPCI et non par commune.

4.2.1. Localisation des lieux de transit : 3 EPCI particulièrement concernées

Trois EPCI, CA Cœur d'Essonne, CA Paris Saclay et CA Grand Paris Sud, sont particulièrement impactées par le stationnement de grands groupes de 50 caravanes ou plus puisqu' en 2016 et 2017, elles concentrent environ 75 % des implantations recensées sur le département.

Même si pour 2015 les données récoltées sont parcellaires, elles confortent le constat ci-dessus puisque les 3 EPCI ont totalisé 80 % des implantations connues.

On peut toutefois noter que la progression en nombre de grands passages en 2017 (14 de plus qu'en 2016) s'est répercutée à 70 % sur d'autres EPCI.

EPCI	2015	2016	2017	Commentaires
	Nombre d'implantations	Nombre d'implantations	Nombre d'implantations	
CA Cœur d'Essonne	8	15	14	En 2016 et 2017, les implantations recensées sur ces territoires représentent en moyenne 75 % du total des implantations.
CA Paris Saclay	9	10	8	
CA Grand Paris Sud	7	3	10	
Sous-totaux	24	28	34	
CC Pays de Limours	0	2	3	
CC Val d'Essonne	2	0	4	
CA Val d'Yerres Val de Seine	0	2	1	
CC le Dourdannais en Hurepoix	1	1	1	
CC Entre Juine et Renarde	0	1	1	
Métropole Grand Paris	2	0	4	
CC Etampois Sud Essonne	1		2	
Sous-totaux	6	6	16	
TOTAUX	30	34	50	

4.2.2. Amplitude des transits : une majorité de groupes de 50 à 100 caravanes

La taille des groupes varie de 50 à 300 caravanes et se répartit comme suit pour les années 2016 et 2017 :

- 50 à 100 caravanes : 65 % des groupes
- 101 à 200 caravanes : 27 % des groupes
- + de 200 caravanes : 8 % des groupes

A noter, une progression des groupes de 101 à 200 caravanes qui sont passés de 21 % en 2016 à 33 % en 2017. On peut émettre l'hypothèse d'une stratégie de la part des groupes qui savent qu'il est plus difficile d'expulser un nombre important de caravanes.

4.2.3. Saisons d'arrêt, durées des séjours et nature des terrains investis

Saisons d'arrêt

En règle générale, les grands passages sont le fait de missions évangélistes qui se réunissent principalement en été et dont la demande en termes de durées de séjour dépasse rarement les 15 jours.

Dans l'Essonne, ce n'est pas le cas. Les grands passages s'échelonnent toute l'année, avec des pics en novembre, décembre et janvier. **Les aires de GP conçues pour la période estivale ne peuvent donc suffire comme réponse.**

Durées des séjours

Les durées des séjours sont très variables, de 1 à 31 semaines. Elles dépendent généralement :

- des négociations du groupe avec le propriétaire du site, les autorités, les forces de l'ordre ou l'association le Rocheton,
- des procédures engagées par le propriétaire.

Pour les séjours dont nous avons les durées :

- en 2015, sur 26 grands passages, 58% durent 2 semaines ou moins, 1 est de plus de 3 mois,
- en 2016, sur 32 grands passages, 35% durent 2 semaines ou moins, 3 sont de plus de 3 mois,
- en 2017, sur 50 grands passages, 55% durent 2 semaines ou moins, 2 sont de plus de 3 mois.

Nature des terrains investis

Les terrains investis sont souvent des parkings de centres commerciaux, des espaces vacants d'entreprises en cessation d'activité, des terrains de sports, etc.

Du fait de l'importance en surface et nombre d'entreprises dans le département, il y a constamment des sites en attente de transformation, particulièrement propices aux installations de petits et grands groupes de gens du voyage.

Ces sites étant inadaptés, il s'ensuit bien souvent des problèmes d'atteinte à l'ordre public (en termes d'hygiène, de nuisances sonores, de piratage d'eau et d'électricité).

4.2.4. Spécificité des groupes

- Certains grands passages sont le conglomérat stratégique de plus petits groupes
- Certains groupes sont récurrents aux mêmes périodes de l'année, par exemple mai et septembre, en départ ou retour de mission évangélistes.
- Des groupes sont quasi permanents sur le territoire de l'Essonne. Ils ne changent de place qu'au gré des expulsions et stationnent parfois sur l'aire de grands passages lorsque celle-ci est ouverte et disponible.

Par exemple, un groupe familial de 50 à 226 caravanes, organisé par un pasteur évangéliste, a séjourné :

- de septembre 2015 à avril 2016 à Saint-Michel/Orge,
- d'avril à mai 2016 puis de septembre à novembre 2016 à Marolles-en-Hurepoix,
- de novembre 2016 à janvier 2017 à Lisses,
- de janvier à mars 2017 à nouveau à Marolles-en-Hurepoix,
- de mars à juin 2017 à Lisses, puis à Saint-Jean de Beauregard,
- de septembre à décembre 2017 à Brétigny/Orge, Lisses, puis au Plessis-Paté
- en décembre 2017 et janvier 2018 à Bondoufle.

Ce groupe a également séjourné sur l'aire de grands passages en avril/mai 2015 et en septembre 2016.

4.2.5. Le dispositif de médiation

L'association Le Rocheton, basée en Seine et Marne, gère le terrain de grands passages de Moissy Cramayel (77) et a été gestionnaire du terrain de grands passages de Lisses. Elle est actuellement conventionnée pour des interventions en médiation de grands passages sur le secteur 3 défini dans le schéma 2013.

Son activité consiste en :

- La réception et gestion des demandes de grands passages sur les aires ad'hoc en coordination avec le gestionnaire de l'aire, l'entreprise DM.
- La médiation lors de stationnements illicites de grands passages.

Pour cette deuxième activité, elle intervient sur demande et propose une contractualisation d'un stationnement provisoire moyennant :

- une durée de stationnement
- une remise en état du site
- le paiement des consommations (eau, électricité)
- le paiement d'une indemnité au propriétaire

Malheureusement, cette démarche est peu usitée au regard de ce qu'elle pourrait apporter en assouplissement des relations gens du voyage/collectivités, en attente de terrains de grands passages disponibles.

4.2.6. Premières propositions

1. Prévoir 3 aires de grands passages :

- 1 sur la Communauté d'Agglomération Paris Saclay
- 1 sur la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne
- 1 sur un troisième EPCI (à définir) *pour répondre aux besoins enregistrés sur la Communauté d'Agglomération de Grand Paris Sud qui a déjà répondu à ses obligations*

2. Prévoir que ces aires puissent être utilisées toute l'année avec des plateformes de stationnement différentes :

- Espaces enherbés propices aux stationnements estivaux
- Espaces bitumés (ou bétonnés) permettant le stationnement en cas d'intempéries

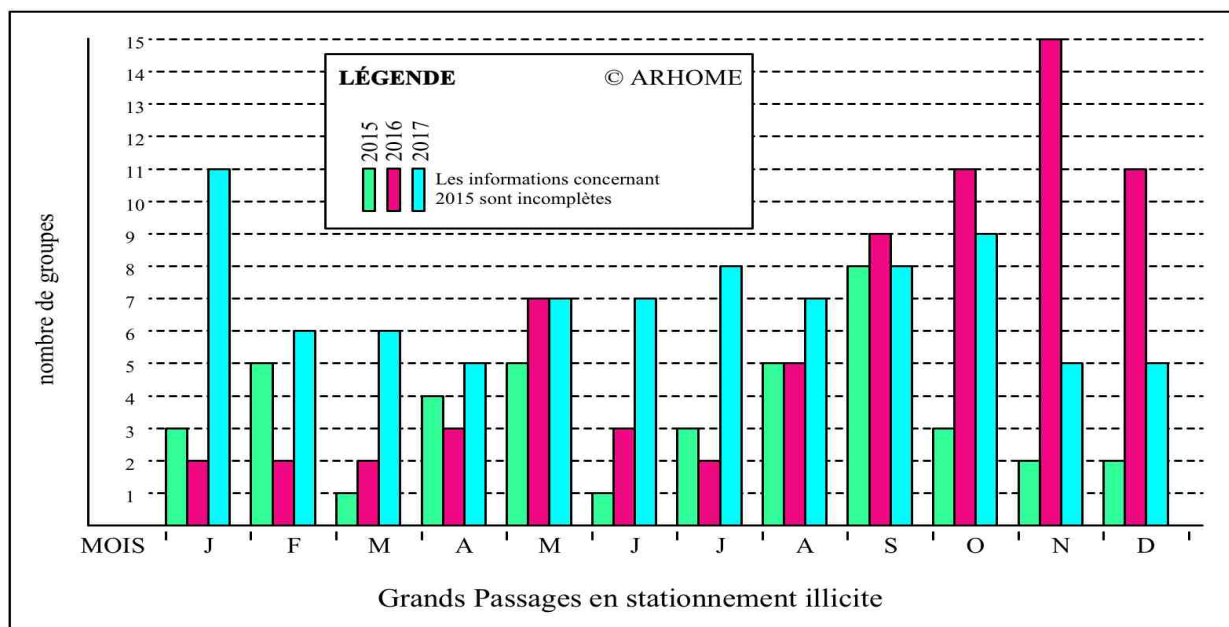
3. Réfléchir à une solution adaptée pour les groupes récurrents, notamment le groupe cité en exemple au § 4.2.4.

4. Elargir la médiation du Rocheton et la contractualisation :

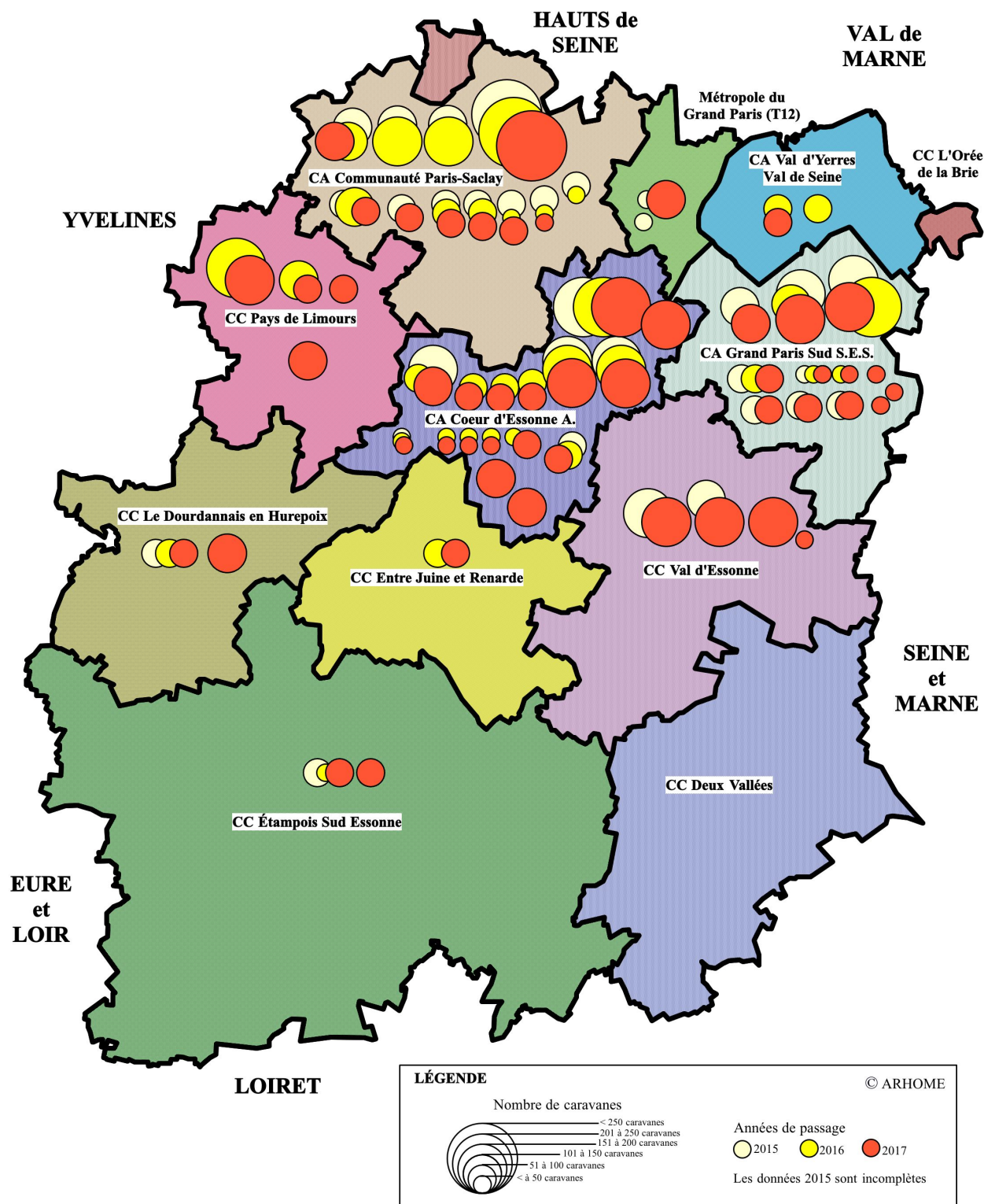
Le passage graduel de l'installation illicite à l'usage d'une aire de grands passages a tout à gagner de la contractualisation prévue dans la médiation du Rocheton. L'ensemble du département et des collectivités devraient y adhérer.

5. La création d'habitat adapté ou la solvabilisation de certaines familles pourraient minimiser le nombre et la taille de certains groupes, organisés en grands passage faute de solutions accessibles à leurs moyens.

Le diagramme et la carte ci-après synthétisent les données analysées ci-dessus.



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE GRANDS PASSAGES EN STATIONNEMENT ILLICITE DE 2015 À 2017



Annexe 3 – Tableaux des grands passages en stationnement illicite

5. STATIONNEMENTS ILLICITES (hors grands passages)

Methodologie

Pour établir ce diagnostic sur les stationnements illicites (hors grands passages), cinq sources ont été utilisées et croisées :

- Entretien avec le responsable de la gendarmerie et la commandante du secteur gendarmerie de Palaiseau
- Entretien avec la commissaire de police du secteur d'Arpajon
- Recensements hebdomadaires de la gendarmerie pour les années 2016 et 2017
- Recensements hebdomadaires de la police pour les années 2016 et 2017
- Rencontre avec quelques groupes en stationnement illicite

5.1. LOCALISATION DES LIEUX DE TRANSIT

5.1.1. Données globales

En 2016 et 2017, une soixantaine de communes du département ont été concernées par des stationnements illicites.

Les Communautés d'Agglomération de Cœur d'Essonne, Paris Saclay et Grand Paris Sud sont particulièrement concernées, que ce soit en nombre de communes et en nombre d'implantations.

Elles concentrent en effet, sur les deux années 2016/2017, **66 % des communes** ayant enregistré des stationnements illicites sur l'ensemble du département et **82 % de l'ensemble des implantations**.

Toutefois, en 2017, ces territoires enregistrent une baisse des implantations (moins 13 implantations) alors que la Métropole du Grand Paris voit ses implantations multipliées par 2.

5.1.2. Principales communes concernées

Au sein des EPCI les plus concernés, quelques communes enregistrent une forte proportion des implantations. Par exemple, **Brétigny concentre 22 % des implantations recensées sur la CA Cœur d'Essonne, Villebon 27 % de celles de Paris Saclay, Bondoufle 47 % de celles de Grand Paris Sud.**

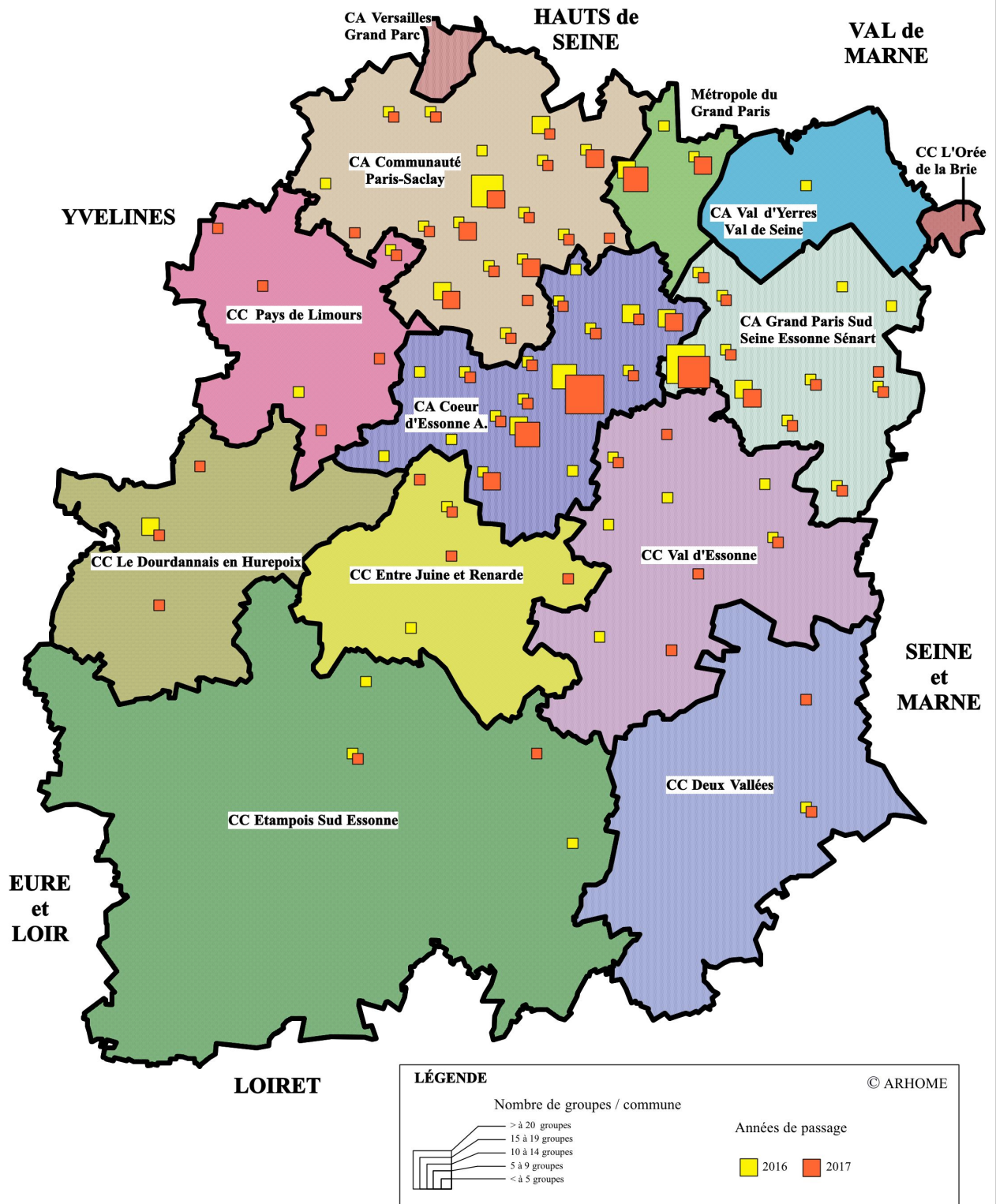
La plupart des communes très impactées n'ont pas d'aire d'accueil.

Le tableau ci-après synthétise l'ensemble des données.

EPCI	2016		2017		Principales communes concernées / Nombre d'implantations (moyenne 2016/2017)
	Nbre de communes concernées	Nbre d'implantations	Nbre de communes concernées	Nbre d'implantations	
CA Cœur d'Essonne	16	62	13	57	Brétigny-sur-Orge : 22 % La Norville : 17,75 % Fleury-Merogis : 11 % Ste Geneviève des Bois/St Germain les Arpajon/St Michel sur Orge : 20 %
CA Paris Saclay	16	54	17	63	Villebon : 27 % Marcoussis, Villejust, Massy, Chilly Mazarin : 37 %
CA Grand Paris Sud	11	52	10	33	Bondoufle : 42 % Lisses : 19 % Corbeil Essonne/Villabé/ Ris Orangis /Saint-Pierre du Perray : 21,5 %
Sous-totaux	43	168	40	153	
CC Val d'Essonne	6	9	5	6	
Métropole du Grand Paris	3	7	2	15	
CC Etampois Sud Essonne	3	4	2	2	
CC Pays de Limours	2	2	5	7	
CC Entre Juine et Renarde	2	2	4	4	
CC le Dourdannais en Hurepoix	1	6	3	5	
CA Val d'Yerres Val de Seine	1	3			
CC Deux Vallées	1	3	2	2	
Sous-totaux	19	36	23	41	
TOTAUX	62	198	63	194	

La carte ci-après visualise les localisations et le nombre des implantations.

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
STATIONNEMENTS ILLICITES hors grands passages de 2016 à 2017



5.2. TAILLE DES GROUPES

5.2.1. Données globales

Sur les 186 et 181 implantations renseignées en nombre de caravanes pour les années 2016-2017 (la majorité des implantations est renseignée), la taille des groupes est répartie comme suit :

En 2016

de 1 à 10 caravanes : 55 %
de 11 à 20 caravanes : 26 %
de 21 à 30 caravanes : 10 %
de 31 à 40 caravanes : 4 %
de 41 à 49 caravanes : 5 %
(à partir de 50 caravanes, il s'agit de grands passages)

En 2017

de 1 à 10 caravanes : 39 %
de 11 à 20 caravanes : 33 %
de 21 à 30 caravanes : 17 %
de 31 à 40 caravanes : 5,5 %
de 41 à 49 caravanes : 5,5 %

5.2.2. Une majorité de petits groupes mais une tendance à la hausse

Sur les deux années, les petits groupes de 1 à 10 caravanes et de 11 à 20 caravanes sont majoritaires puisqu'ils représentent 81 % des implantations en 2016 et 72 % en 2017.

Toutefois, il convient de souligner une tendance à la hausse du nombre de caravanes, puisque entre 2016 et 2017 on enregistre presque 10 points de différence pour les groupes supérieurs à 20 caravanes.

Le tableau ci-après reprend les données analysées ci-dessus.

EPCI	2016						2017					
	1-10 car.	11-20 car.	21-30 car.	31-40 car.	41-49 car.		1-10 car.	11-20 car.	21-30 car.	31-40 car.	41-49 car.	
CA Cœur d'Essonne	29	15	10	3	2	81 % des implantations sont des petits groupes (1-20 car.)	25	18	6	3	1	79 % des implantations sont des petits groupes (1-20 car.)
CA Paris Saclay	30	11	3	3	3		25	23	4	5	4	
CA Grand Paris Sud	26	18	4	1	1		13	8	4	1	2	
Sous-totaux	85	44	17	7	6		63	49	14	9	7	
CC Val d'Essonne	5	2			1	81 % des implantations sont des petits groupes (1-20 car.)		3	1		1	46 % des implantations sont des petits groupes (1-20 car.)
Métropole Grand Paris	6	1					2	5	8			
CC Etampois Sud Essonne	2	1		1			1			1		
CC Pays de Limours			1				1	1	3		1	
CC Entre Juine et Renarde	1				1			1	3			
CC Le Dourdannais en Hurepoix							2		2		1	
CA Val d'Yerres Val de Seine	1				1		2					
CC Deux Vallées	2	1										
Sous-totaux	17	5	1	1	3		8	10	17	1	3	
TOTAUX	102	49	18	8	9		71	59	31	10	10	

5.3. DURÉE MOYENNE DES SÉJOURS

Globalement, les stationnements illicites dont la durée n'excède pas 2,5 mois sont les plus nombreux, avec un nombre important de courts séjours (43 de 1-10 jours en 2016, 45 en 2017).

Concernant les courts séjours, il faut toutefois relativiser leur importance, dans la mesure où, lorsque les recensements n'indiquaient pas les dates de départ, mais précisaient qu'une plainte avait été déposée, nous les avons traduit par une durée de séjour a minima (1 semaine).

Les stationnements de + de 3 mois méritent d'être soulignés car ils représentent 30 % de l'ensemble en 2016 et 15 % en 2017. Ils sont concentrés sur les 3 communautés d'agglomération Cœur d'Essonne, Paris Saclay, et Grand Paris Sud.

La forte diminution des ces longs temps de séjours en 2017 concernent principalement les séjours de + de 6 mois qui ont quasiment disparus.

De nombreux stationnements correspondent, au moins pour une partie d'entre eux, à des familles en voie de sédentarisation, qui passent d'une commune à l'autre au gré des expulsions et pour lesquelles il faudra envisager des solutions d'habitat plus pérennes.

Le tableau ci-après reprend les données analysées ci-dessus.

EPCI	2016					2017				
	1-10 jours	2-3 semaines	1-2,5 mois	3-6 mois	+ de 6 mois	1-10 jours	2-3 semaines	1-2,5 mois	3-6 mois	+ de 6 mois
CA Cœur d'Essonne	13	12	19	13	5	15	14	19	9	
CA Paris Saclay	14	9	14	10	6	13	14	24	10	1
CA Grand Paris Sud	9	7	17	11	7	5	7	16	3	2
Sous-totaux	36	28	50	34	18	33	35	59	22	3
CC Val d'Essonne	1	3			5 (dont 4 de + 1 an)	3		1	1	1
Métropole Grand Paris			4	2	1	4	3	8		
CC Etampois Sud Essonne	1	1	1			2				
CC Pays de Limours		2				2	4	1		
CC Entre Juine et Renarde	2						1	2		
CC le Dourdannais en Hurepoix	2	2	2				3	1		1
CA Val d'Yerres Val de Seine		2								
CC Deux Vallées	1		1		1	1			1	
Sous-totaux	7	10	8	2	7	12	11	13	2	2
TOTAUX	43	38	58	36	25	45	46	72	24	5

Annexe 4 – Tableaux des stationnements illicites (hors grands passages)

6. FAMILLES SÉDENTARISÉES OU EN VOIE DE SÉDENTARISATION

Rappel des définitions :

Gens du voyage en voie de sédentarisation

Il s'agit de gens du voyage installés durablement sur un territoire et voyageant peu, qui, faute de solutions d'habitat adapté, vivent en situation très précaire. Dans le département de l'Essonne, il s'agit de ménages en stationnement illicite ou sédentarisés sur les aires d'accueil. Certains ménages sont propriétaires de parcelles sur lesquelles ils ne peuvent pas vivre, car inconstructibles.

Gens du voyage sédentarisés

Il s'agit de ménages installés durablement sur un territoire avec des solutions d'habitat pérennes et pour lesquels la caravane, bien que toujours présente, n'est pas forcément l'élément essentiel de leur habitat. Dans l'Essonne, il s'agit essentiellement de ménages vivant sur des parcelles privatives dont ils sont propriétaires ou en habitat adapté (maison + caravane).

Pour l'ensemble de ces populations, est utilisé le terme de ménages, non au sens de l'INSEE, qui n'utilise pas ce terme pour les personnes vivant en résidence mobile, mais au sens de famille « nucléaire » : les parents et leurs enfants non mariés.

Concernant les gens du voyage, les ménages vivent rarement de manière isolée, mais en groupes familiaux où parents, enfants mariés, voire frères et sœurs des parents, cohabitent.

6.1. MÉNAGES EN VOIE DE SÉDENTARISATION ET EN STATIONNEMENT ILLICITE

Le bilan des stationnements illicites des groupes inférieurs à 50 caravanes fait apparaître environ 10 groupes familiaux qui ne se déplacent au gré des expulsions. Ces ménages sont en voie de sédentarisation sur le département. La géométrie des groupes est très variable, et de forts liens existent entre les différents groupes, qui stationnent souvent ensemble, notamment lors de regroupements importants, parfois stratégiques.

Ils sont attachés au territoire et ont probablement besoin d'une solution d'habitat pérenne, terrain familial ou habitat adapté, en rapport avec leurs moyens économiques.

Toutefois une rencontre avec ces groupes sera nécessaire afin d'analyser leurs besoins.

GROUPE	NOMBRE MOYEN DE CARAVANES	LOCALISATIONS RECURRENTES	DUREE MOYENNE DE SEJOUR	COMMENTAIRES
Groupe 1	10-30	variable	1 mois	Liens avec le Groupe 11
Groupe 2	5-10	CA Coeur d'Essonne / CC Le Dourdannais en Hurepoix	2 semaines – 7 mois	
Groupe 3	10	LISSES	10 mois	Dernier recensement en novembre 2016
Groupe 4	2	LA VILLE DU BOIS	9,5 mois	
Groupe 5	10-30	CA Paris Saclay	2 semaines-5 mois	Liens avec le Groupe 10
Groupe 6	5-15	CC Etampois Sud Essonne / CC Val d'Essonne	4 mois – 2 ans	
Groupe 7	4-12	CC Val d'Essonne	7 mois – 5 ans	
Groupe 8	20	CC Val d'Essonne	1 an	dernier recensement en octobre 2016
Groupe 9	10-20	CA Paris Saclay	1 mois-1an	
Groupe 10	5-50	variable	1 semaine-6 mois	Groupe à géométrie très variable – Regroupements avec le groupe 11
Groupe 11	5-50	variable	1 semaine – 3 mois	Groupe à géométrie très variable – Regroupements avec le groupe 10
Groupe 12	10-40	CA Paris Saclay	2 semaines – 6 mois	Liens avec le Groupe 10
Groupe 13	10-30	CA Coeur d'Essonne / CA Grand Paris Sud	1 semaine – 4 mois	Liens avec le Groupe 10

6.2. MÉNAGES SÉDENTARISÉS SUR LES AIRES D'ACCUEIL

Le bilan des aires d'accueil fait apparaître environ 120 ménages sédentarisés, c'est-à-dire présents sur l'aire tout au long de l'année, n'en partant jamais ou seulement pendant la période de fermeture estivale.

Pour redonner à certaines aires leur capacité d'accueil de familles de passage, il sera nécessaire de proposer, aux familles qui les occupent, des solutions d'habitat plus pérennes : terrains familiaux ou habitat adapté.

EPCI	Aire	Capacité de l'aire	Nombre de ménages sédentarisés	Commentaires
CA Coeur d'Essonne	Egly	7 familles	5 familles	Familles en voie de sédentarisation, sans liens de parenté entre elles.
	Breuillet	10 familles	1 famille	Famille en demande de logement social
CA Grand Paris Sud	Grigny	10 familles	2 familles	4 places occupées par 2 familles sédentarisées
CA Paris Saclay	Chilly Mazarin	14 familles	Environ 10 familles	La majorité des familles bougent très peu
	La Ville du Bois	20 familles	10 familles	Certaines familles étaient déjà présentes sur le site avant la réalisation de l'aire. Quand certaines familles partent quelques temps, elles laissent une caravane sur la place et payent le droit de place.
	Les Ulis	28 familles	17 familles	7 familles sont sédentarisées (relogées à Villebon pendant la fermeture) 10 sont sédentarisées et partent l'été – 10 familles sont des habituées
	Marcoussis	6 familles	6 familles	Petit groupe familial composé de 3 ménages et 3 autres ménages "isolés". Familles sédentarisées sur l'aire.
	Saulx les Chartreux	6 familles	6 familles	Même groupe familial sédentarisé sur l'aire toute l'année.
	Villebon / Yvette	14 familles	14 familles	Même groupe familial sédentarisé sur l'aire toute l'année.
	Verrières le Buisson	5 familles	5 familles	Aire conçue comme 5 terrains familiaux
CC Val d'Yerres Val de Seine	Montgeron	20 familles	20 familles	2 groupes familiaux sédentarisés depuis la ré-ouverture en fin 2011
	Crosne	6 familles	6 familles	Sur la partie de l'aire d'accueil sise sur Crosnes, groupe familial composé de 6 familles totalement sédentarisées
CC entre Juine et Renarde	Lardy	7 familles	4 familles	les familles en voie de sédentarisation sur l'aire empêchent les ménages d'autres groupes de s'installer
CC Etampois Sud Essonne	Etampes	10 familles	8 familles	Des familles longtemps sédentarisées sur l'aire sont à présent en stationnement illicite. Familles très précaires
CC Val d'Essonne	Ballancourt	6 familles	6 familles	Familles sédentarisées (2 groupes familiaux)
TOTAL			120 FAMILLES	

6.3. MÉNAGES SÉDENTARISÉS SUR PARCELLES PRIVATIVES

Pour palier à la difficulté de trouver des lieux de stationnement et au gré de leurs moyens et opportunités, les gens du voyage attachés à un territoire font l'acquisition de terrains privés. Leur objectif habituel étant de pouvoir y stationner à loisir, tout ou partie de l'année, avec leurs caravanes.

L'Etat et le Département de l'Essonne ont confié à l'Association des Gens du Voyage de l'Essonne la réalisation d'un Observatoire de l'Habitat des Gens du Voyage de l'Essonne. En 2016, 136 communes sur 196 avaient été investiguées. 1025 terrains appartenant à des Gens du voyage avaient été identifiés et 392 d'entre eux avaient été enquêtés. 76,8% des terrains ayant fait l'objet d'une enquête sont occupés par leurs propriétaires, 12,3% ont des occupants locataires, hébergés ou sous convention d'occupation précaire, 10,9% ont des occupants sans droit ni titre.

Parmi les terrains recensés, on trouve diverses situations au regard du droit à l'urbanisme :

- des zones urbaines (zones U) et zones à urbaniser (AU) où l'habitat en caravane, accompagnée ou non de constructions en dur, est possible et peut faire l'objet d'un permis d'aménager (à partir de 6 caravanes), d'une déclaration préalable (si petite construction) ou d'un permis de construire (construction supérieure à 20m²).
- Des zones agricoles et des zones naturelle et forestières dont la constructibilité est limitée mais peut autoriser (Art L 123.1 6°) "*à titre exceptionnel, des constructions, des aires d'accueil et terrains familiaux locatifs destinés à l'habitat des gens du voyage, des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs*".
- Des zones naturelles (N) ou agricoles (A) qui ne peuvent en l'état accepter les installations d'habitat.

En Essonne, d'après l'Observatoire de l'Habitat des Gens du Voyage, 52% des terrains sont en zone U ou AU, 32% en zone N et 16% en zone A.

Parmi ces occupations, nombre de situations précaires ont été identifiées, en particulier pour des familles sans droit ni titre.

L'habitat des gens du voyage sur des terrains leur appartenant est une solution à privilégier puisqu'elle est la plus autonome, s'affranchissant du besoin, en équipements publics que sont les aires d'accueil, plus coûteux pour les collectivités.

Rappel de la loi

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès à un logement et un urbanisme rénové (ALUR) a rendu possible la prise en compte de l'habitat caravane pour la délivrance d'une autorisation d'urbanisme en procédant à une réécriture de l'article L.444-1 du code de l'urbanisme (ancien article L.443-3 du code de l'urbanisme). Cet article prévoit, désormais, « l'aménagement de terrains bâtis ou non bâtis, pour permettre l'installation de résidences mobiles au sens de l'article 1er de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ». Au sens de la jurisprudence administrative, le terrain faisant l'objet d'une demande d'autorisation de stationnement doit être situé dans les parties déjà urbanisées de la commune (CE, 28 janvier 2015, n° 363197). *L'article L.121-1 du code de l'urbanisme oblige les communes à satisfaire les besoins en habitat de toutes les populations présentes et futures sans discrimination*. Sous ce rapport, les besoins en habitat adapté des gens du voyage ne peuvent être ignorés par les documents d'urbanisme des communes et/ou des EPCI. Il convient donc d'encourager la régularisation de la situation de gens du voyage vivant sur des parcelles privées non conformes afin d'apporter une réponse constructive aux besoins en habitat des gens du voyage concernés.

Des Secteurs de Taille et Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) pourront être envisagés dans les PLU actuels et les futurs PLUI afin de régulariser les parcelles situées en zones inconstructibles et à l'écart des zones à usage d'habitation. Toutefois, ces STECAL doivent rester exceptionnels à l'échelle d'une commune.

Premières propositions

1. Réaliser un travail d'enquête auprès des groupes sédentarisés pour identifier de quelle solution d'accueil ou d'habitat ils relèvent :

- Stationnement sur aire d'accueil
- Terrain familial
- Habitat adapté

2. Transformer certaines aires d'accueil en terrain familial :

- Modification du mode de gestion

3. Créer des terrains familiaux

4. « Soutenir le développement d'opérations d'habitat adapté, accroître la sensibilisation des communes sur la prise en compte de ce public dans les documents de planification » tel que prévu dans le PDALPD 2016-2021, en prenant en compte l'ensemble des populations concernées :

- Gens du voyage sédentarisés sur des terrains privés sans droit ni titre
- Gens du voyage sédentarisés sur des aires d'accueil
- Gens du voyage en voie de sédentarisation, en errance d'un stationnement illicite à l'autre.

7. VOLET SOCIO-ÉDUCATIF : BILAN

La loi du 5 juillet 2000 prévoit la mise en place d'un accompagnement social en complément des actions de construction ou d'aménagement d'aires d'accueil. Le schéma départemental « définit la nature des actions à caractère social destinées aux gens du voyage qui fréquentent les aires permanentes d'accueil » (article 1, loi du 5 juillet 2000).

Le schéma doit permettre d'évaluer les besoins, de recenser, d'organiser et de coordonner tous les projets socio-éducatifs permettant aux gens du voyage de participer à la vie locale et de rencontrer les autres composantes de la population. Cet accompagnement constitue un enjeu majeur pour que l'accueil sur les aires et l'organisation de l'habitat spécifique des gens du voyage se passent dans les meilleures conditions.

Le SDAGV précédent n'a pas fait l'objet d'un diagnostic mais deux rencontres ont permis de dresser des éléments de bilan aboutissant à deux axes de réflexion :

- la scolarisation des enfants du voyage,
- l'insertion sociale.

7.1. SCOLARISATION DES ENFANTS DU VOYAGE

Un groupe de travail comprenant :

- Madame Côme, directrice académique adjointe, et Monsieur Lassalle, représentants l'Education Nationale
- Monsieur Pacchioni, représentant la Préfecture,
- Madame Lerat, représentant la DDT,
- Madame Amy, conseillère technique en action sociale – animation de la vie sociale de la CAF de l'Essonne,
- Madame D'Haese, directrice de l'Association Départementale Gens du Voyage de l'Essonne (ADGVE) et Madame Platel, administrative de l'ADGVE en charge des actions liées à la scolarité,
- Mesdames Girault et de Lagausie, du bureau d'étude ARHOME

S'est réuni le 12 avril 2018.

Il a réalisé les constat suivants :

Au niveau primaire :

- La scolarisation en maternelle n'est pas encore bien acceptée par la majorité des familles de gens du voyage. Les pratiques sont très disparates et vont de la scolarisation dès la petite section à l'absence totale de scolarisation maternelle en passant par une scolarisation à partir de la grande section. Les enfants du voyage arrivent donc souvent en classe élémentaire sans les acquis du cycle 1, cycle des apprentissages premiers.

- La scolarisation en élémentaire est globalement intégrée par les familles. L'assiduité n'est cependant pas acquise : les rentrées des classes sont souvent repoussées pour raison de missions évangéliques ou autres activités. Sur les aires d'accueil on constate une diversité dans l'assiduité même si tous les enfants sont inscrits. La présence de groupes importants (grands passages) peut occasionner une arrivée massive d'enfants à scolariser. Cependant, certaines scolarités en pointillé ne permettent pas l'évaluation des compétences scolaires.

- En Essonne, 15 enseignants (10 ETP) sont dédiés à la prise en charge des élèves issus des Familles Itinérantes et de voyageurs en difficulté scolaire dans 25 écoles et un collège dans le cadre des

classes Unité Pédagogique Spécifique (UPS). 345 Élèves issus des Familles Itinérantes et de Voyageurs (EFIV) en étaient bénéficiaires au 1er trimestre de l'année scolaire 2017/2018. Cette prise en charge constitue un soutien à la scolarisation élémentaire.

- L'ADGVE et le CASNAV jouent un rôle de médiation en cas de demande émanant de l'école ou de la famille. Les liens entre le CASNAV et l'ADGVE permettent la résolution de problèmes d'inscription de certains enfants dans les services scolaires des mairies et le respect de la circulaire relative à la scolarisation des EFIV de juin 2012.

- Le CASNAV a pour mission de former les personnels enseignants et de favoriser ainsi l'accrochage scolaire.

- Sur certaines aires d'accueil, les locaux collectifs permettent un temps de devoirs sous la surveillance du gestionnaire, mais ceux-ci ne sont pas formés à cette tâche.

- En Essonne, il existe une soixantaine de Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) conventionnés avec l'Etat (DDCS), le Conseil Départemental (Direction de la Ville et de l'Habitat) et la CAF.

- Dans le cadre de la politique de la Ville (environ 20 contrats de Ville en Essonne), les élèves en difficulté peuvent bénéficier d'un Programme de Réussite Educative (PRE) durant tout ou partie de l'année scolaire, par exemple, des enfants du voyage de Montgeron en bénéficient.

- Des Élèves issus des Familles Itinérantes et de Voyageurs (EFIV) sont scolarisés par le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED) dès l'enseignement élémentaire, le nombre est faible mais en constante augmentation (27 enfants en 2013/2014, 32 en 2014/2015, 35 en 2015/2016, 37 en 2016-2017).

Au niveau secondaire :

- Certains enfants du voyage poursuivent une scolarité classique en collège. Cependant, celle-ci est encore mal perçue par certains parents qui préfèrent une scolarisation en Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) ou par le biais du CNED.

- Le passage au secondaire nécessite une démarche administrative en fin de CM2. Les enseignants de CM2, voire d'Unité Pédagogique Spécifique (UPS) (par exemple à Crosne), jouent un rôle important dans la préparation au passage en collège. Pour une inscription dans le collège de secteur, les dossiers doivent être transmis par les familles en avril. Sans accompagnement, il y a donc un risque important de rupture de scolarité pour les enfants du voyage ; l'ADGVE et certains gestionnaires d'aires d'accueil aident les familles dans ces démarches. Le CASNAV réfléchit à former les enseignants en vue d'une accroche vers le secondaire dès le CM1.

- Le Programme Personnalisé de Réussite Éducative (PPRE) Passerelle peut bénéficier aux élèves en difficulté à l'école élémentaire. Un travail commun entre les professeurs des écoles et les professeurs de français, de mathématiques et les professeurs principaux de sixième est mis en oeuvre, le recours à des aides internes ou externes au collège est possible.

- L'orientation en SEGPA dépend de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré. L'attachement des familles à ce type de scolarisation secondaire, qui lie enseignements généraux et préprofessionnels, se traduit par une meilleure assiduité et une scolarisation jusqu'en 3ème.

- Dès le secondaire, la scolarisation par le CNED semble encore une évidence pour beaucoup de familles de gens du voyage, voire pour les gestionnaires des aires d'accueil. L'accord de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) est systématique dès lors que la famille déclare sur l'honneur son itinérance. Les inscriptions se font du 1er juillet au 31 octobre à partir de la réponse de la DSDEN. Les dossiers de devoir du CNED n'arrivent dans les familles que fin octobre, ce qui produit une très longue coupure dans le cursus scolaire. Le nombre d'EFIV

scolarisés par le CNED dans le second degré est variable (258 en 2013-2014, 214 en 2014-2015 et 2015-2016, 266 en 2016-2017)

- Dans le projet social conduit par l'ADGVE soutenue par la prestation de service Animation Globale et de coordination de la CAF, le collège Roland Garros de Saint-Germain-lès-Arpajon accueille une démarche spécifique de soutien aux enfants scolarisés par le CNED. 6 enseignants du collège, une chargée de formation et des bénévoles prennent en charge les élèves. En 2017/2018, 26 élèves y sont inscrits avec une participation hebdomadaire moyenne de 12 élèves. Ce collège accueille également les enfants pendant les vacances scolaires pour des ateliers et du soutien dans le cadre du dispositif "École ouverte". Les enfants y cotoient les collégiens ordinaires et passent avec eux l' Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR). Les parents peuvent entrer dans le collège et rester pendant la prise en charge de leurs enfants, ce qui facilite leur acceptation de la scolarité secondaire et permet de les impliquer dans celle-ci et contribuer ainsi à la réussite scolaire de leur enfant.

- Ce collège accueille bien des enfants du voyage dans le cursus général, ceux-ci représentent 23 % de ses effectifs.

Ce qu'il faut retenir :

Pour des raisons culturelles, la scolarisation des enfants du voyage débute souvent par le cycle 2, cycle des apprentissages fondamentaux, au détriment de leur réussite scolaire. La scolarisation secondaire est diverse, la scolarisation par le CNED reste préférée par de nombreuses familles, elle n'est que rarement poursuivie au-delà de 16ans.

De nombreux dispositifs de droit commun (PRE, CLAS) soutiennent les enfants en difficulté scolaire, dont des enfants du voyage. Des dispositifs visent spécifiquement les enfants du voyage : soutien à la scolarité assuré en UPS et dispositif d'accueil au collège Roland Garros de Saint-Germain-lès-Arpajon. Un travail de médiation familles / établissements scolaires est effectué par les enseignants spécialisés, le CASNAV, l'ADGVE et certains gestionnaires d'aires d'accueil.

7.2. INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES GENS DU VOYAGE

Un groupe de travail composé de :

- Monsieur Pacchioni, représentant la Préfecture,
- Madame Monié, représentant la DDCS,
- Madame Laplace et Monsieur Ueberschär, représentant le Conseil Départemental,
- Madame Amy, excusée
- Madame D'Haese, directrice, et Messieurs Guillaumot et Eluard, administrateurs, représentant l'ADGVE,
- Mesdames Girault, Quérel et de Lagausie, du bureau d'étude ARHOME,

S'est réuni le 13 avril 2018.

Madame Bisson, représentant l'association Essonne Active a été interviewée par téléphone.

Accès aux droits sociaux :

L'enjeu partagé par l'ensemble des partenaires est l'accès des gens du voyage au droit commun. Des dispositifs spécifiques sont nécessaires afin d'accompagner les gens du voyage vers les structures de droit commun, et former celles-ci aux spécificités éventuelles de l'accueil de cette population.

- Les gens du voyage dépendent du CCAS ou de la Maison Départementale des Solidarités (MDS) de leur domicile. Compte tenu de la fréquente domiciliation à l'ADGVE, la MDS de Ris-Orangis dont relève Lisses est donc amenée à recevoir plus de gens du voyage que les autres.
- l'ADGVE a l'agrément Centre Social CAF, elle reçoit à son siège social et entreprend la création d'un centre social itinérant à destination des gens du voyage sur tout le territoire du département. Les permanences administratives concernent des questions d'accès à l'emploi, des problèmes juridiques, des questions de conditions de vie ou financières. Outre l'information des publics accueillis, le travail essentiel consiste en la médiation, l'orientation vers les structures ad'hoc de droit commun.
- Compte tenu de son implication dans le milieu des gens du voyage, l'ADGVE joue un rôle d'alerte sur la question de l'accès au droit des gens du voyage. Elle est également une ressource pour les travailleurs sociaux qui connaissent peu cette population.

Domiciliation :

La domiciliation permet l'accès aux droits des personnes sans domicile fixe ou sans domicile reconnu. Le Département de l'Essonne est doté d'un Schéma Départemental de la Domiciliation des personnes sans domicile stable 2016-2020. Les gens du voyage sont donc nombreux à devoir bénéficier de ce service. 91 CCAS et 6 organismes agréés, dont l'ADGVE, offrent ce service dans le département.

- Des gens du voyage sont domiciliés dans 24 des CCAS du département. L'ADGVE est agréée pour la domiciliation de 1600 personnes du voyage ce qui équivaut à environ 500 ménages. L'association se veut une solution de domiciliation en dernier recours. Cependant, il y a régulièrement des demandes de nouvelles domiciliation, actuellement 1800 personnes bénéficient du service à l'ADGVE.
- À la différence des CCAS, l'ADGVE assurant un service de renvoi postal, la domiciliation y est particulièrement prisée par les gens du voyage. De plus, en venant chercher leur courrier au moment des permanences sociales, les usagers bénéficient d'une aide à la lecture et à la compréhension du courrier.
- Compte tenu que certains CCAS se refusent à ce service, le schéma départemental de la domiciliation prévoit, notamment, la création de *conférences territoriales de la domiciliation à l'échelle des EPCI* afin d'*encourager les CCAS à domicilier* et à *impliquer les territoires sur l'accès aux droits*. Cependant, le changement de domiciliation est peu pratiqué par les usagers en général.
- Afin d'éviter toute discrimination, notamment en matière de relations professionnelles des travailleurs indépendants, il serait judicieux d'éviter qu'apparaissent dans les adresses postales "association des Gens du voyage", ou relais accueil" ou, encore, "CCAS".

Accompagnement des entrepreneurs indépendants :

- L'activité indépendante est encore l'insertion professionnelle privilégiée des gens du voyage. Nombre d'entre eux vivent de cette activité unique ou avec des périodes de salariat saisonnier complémentaire. Les activités identifiées résultent généralement de compétences acquises dans le cercle familial : vente sur les marchés, entretien d'espaces verts et élagage, travaux du bâtiment en extérieur (nettoyage, mise en peinture).
- Des gens du voyage travailleurs indépendants sont néanmoins allocataires du RSA, leur activité ne leur permettant pas d'assurer un revenu suffisant. Suite à un appel à projet du Conseil Départemental, l'association Essonne Active (en partenariat pendant plusieurs mois avec l'ADGVE)

a été chargée d'un diagnostic des publics indépendants allocataires du RSA. 138 personnes du voyage ont été concernées par cette démarche en 2017-2018. Les constats principaux expliquant le maintien du RSA pour ces publics sont :

- en ce qui concerne les commerçants sur les marchés, un type de marchandise similaire avec une concurrence interne au milieu et une trop faible capacité d'investissement interdisant l'acquisition de marchandises plus haut de gamme,
- des problèmes de santé physiques consécutifs à des accidents ou résultant de l'âge, qui devraient donner lieu à des prises en charge MDPH ou à un accès à la retraite,
- une solidarité familiale qui interrompt le cours de l'activité pour assumer les difficultés d'un proche,
- une difficulté à assumer les démarches administratives, avec un faible niveau de lecture, en particulier face à la dématérialisation.

Insertion sociale et professionnelle :

- Les gens du voyage allocataires du RSA bénéficient d'un accompagnement par le Pôle Emploi ou par un travailleur social ou conseillers d'insertion dans les MDS comme les autres allocataires. L'illettrisme des adultes, en particulier des jeunes, est un frein majeur à l'insertion. Les dispositifs d'alphabétisation, type Français Langue Etrangère (FLE) sont mal adaptés aux gens du voyage car ils sont conçus pour les personnes allophones.
- Les jeunes gens du voyage sont majoritairement déscolarisés à 16 ans, ce qui handicape leur accès à l'emploi. Il n'y a pas d'information concernant l'accès des jeunes gens du voyage aux dispositifs spécifiques de soutien à l'insertion (Missions locales, Garantie Jeunes).

Dématérialisation des démarches administratives :

Beaucoup de gens du voyage sont encore en situation d'illettrisme, les démarches dématérialisées leur sont donc difficilement accessibles. Une aide personnalisée leur est nécessaire, ne serait-ce que pour créer une adresse mail et les multiples *espaces personnels* sur les plateformes des organismes publics.

- Les Maisons Départementales de la Solidarité (MDS) vont se doter de points relais CAF permettant aux usagers de se connecter aux plateformes internet des organismes tout en étant accompagnés par un personnel compétent.
- Actuellement, l'ADGVE possède un Espace Public Numérique (EPN) spécifiquement à disposition des gens du voyage. Une structure mobile de l'ADGVE, en projet avec la CAF, possèdera ce type de service.

Accès aux soins et à la santé :

L'accès aux droits sociaux et à la couverture santé a facilité l'accès aux soins pour les gens du voyage. Toutefois, les conditions de vie et d'habitat souvent précaires, les déplacements contraints des familles, les conditions de vie et les types d'activités, impactent l'état de santé aussi bien des adultes que de leurs enfants.

Une étude effectuée en 2004 en Essonne, préconisée par les services de l'État, dans le cadre du volet santé du schéma, montrait :

- des risques de prématurité des enfants 2,5 fois plus élevés chez les gens du voyage
- des risques d'intoxication au plomb des ferrailleurs et de leurs familles, vivant sur des sites pollués, encore occupés actuellement.

L'amélioration de l'accès aux soins a permis l'allongement de la durée de vie des gens du voyage. Ainsi de plus en plus de personnes âgées et handicapées séjournent à demeure sur les aires d'accueil, sans pouvoir se déplacer avec leur famille. Les soins qu'elles requièrent sont rendus difficiles par leur incapacité à se déplacer.

Ce qu'il faut retenir :

L'accès aux droits passe par la domiciliation. Celle-ci doit se répartir entre les CCAS et l'association ADGVE qui est un dernier recours.

La dématérialisation des démarches administratives est l'enjeu des prochaines années pour tous les usagers, en particulier les plus éloignés de la lecture. Les points relais CAF et les Espaces Public Numériques sont nécessaires pour familiariser l'usage de ces nouvelles pratiques.

L'insertion des jeunes gens du voyage à partir de 16 ans est un enjeu majeur. Outre les efforts à porter pendant leur scolarisation, l'accompagnement dans les dispositifs spécifiques aux jeunes doit être évalué, voire mis en oeuvre.

ANNEXE 2
FICHES ÉVALUATION DES AIRES D'ACCUEIL

EPCI : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE
Commune : MONTGERON

Date d'ouverture : Mai 2004 et extension de 20 places supplémentaires en septembre 2011

Localisation et commentaires éventuels : Place Mireille Valleau. Aire située en contrebas de la Nationale 6. A environ 1 kilomètre des écoles et commerces.

Capacité : 40 places permettant d'accueillir 20 familles

AMÉNAGEMENT

Dispositif d'accès : Portique et barrière coulissante **Compteur individuel d'eau et d'électricité :** non

Organisation de l'espace : places réparties de part et d'autre d'une voirie en boucle **Centralisation des compteurs :** non

Superficie des places : 75 m² soit 150 m²/emplacement **Local d'accueil :** oui, bureau, toilettes, douche

Sanitaires : 10 doubles blocs sanitaires béton peint composés de :
 1 WC siège inox à la turc, chasse par poussoir, sol carrelé, murs peints
 1 douche à l'italienne, sol carrelé anti-dérapant, robinetterie 1/4 de tour, éclairage naturel
 Auvent toiture dalle béton, évier type timbre d'office posé sur muret, robinet EF et robinet EC, crédence carrelée, 1 robinet en sus, 2 prises, armoire coupe-circuit (réarmement), 1 côté fermé par tôle perforée
 1 local technique commun à 2 emplacements

Autres aménagements :
 Poubelles individuelles par emplacement
 Parkings visiteurs

Assainissement : Autonome **Local poubelles :** Oui, à l'entrée

Points forts

Points faibles

Nombre de prises et puissance électrique insuffisants, disjonctions fréquentes pour le bloc sanitaire complet (2 emplacements à la fois)
 Pas de sas dans les douches
 Tôle perforée d'un côté des auvents inutile car aucunement protectrice des intempéries

Premières propositions

Photos

Installer des compteurs individuels d'eau et d'électricité
 Fermer les auvents



EPCI : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE Commune : MONTGERON	
CARACTÉRISTIQUES DES POPULATIONS ACCUEILLIES, DUREES DES SEJOURS ET FREQUENTATION DE L'AIRE	FONCTIONNEMENT ET GESTION
<p>Types de familles : Un même clan familial représente 60 % des occupants. Familles sédentarisées sur l'aire depuis sa réouverture fin 2011.</p>	<p>Organisme gestionnaire : Régie directe</p> <p>Personnel mis à disposition : 2 ETP gestionnaire et entretien</p>
<p>Caractéristiques des familles en termes d'activités professionnelles et de scolarisation : Auto-entrepreneurs (ferraillage et élagage) et travaux de nuit Allocataires du RSA Enfants peu scolarisés</p>	<p>Le personnel exécute les travaux de remise en état lors de la fermeture annuelle.</p> <p>Le personnel joue un rôle de médiateur CAF, RSI, inscriptions scolaires.</p>
<p>Durées des séjours prévues dans le règlement intérieur : 3 mois renouvelables</p>	<p>Montant de la caution : Pas de caution</p> <p>Paiement au forfait : 60 €/emplacement/semaine (somme comprenant le droit de place et le paiement des fluides)</p>
<p>Durées effectives des séjours : Toute l'année hormis les 2 mois de fermeture de l'aire</p>	<p>Mode de paiement et périodicité : hebdomadaire</p> <p>40% d'impayés du forfait hebdomadaire. Les impayés sont gérés directement par la trésorerie.</p>
<p>Souhaits des familles :</p>	<p>Fermeture de l'aire : 2 mois août et septembre</p>
<p>Taux moyen de fréquentation :</p> <p>2015 : 83 % 2016 : 83 % 2017 : 78 %</p>	<p>Commentaires et premières propositions :</p> <p>Cette aire est fréquentée globalement à 100 % pendant ses 10 mois d'ouverture.</p> <p>Impayés importants qui n'entraînent pas l'expulsion des familles concernées L'installation de compteurs individualisés avec paiement des consommations au réel permettrait de résoudre le problème des impayés car les compteurs sont coupés quand leurs utilisateurs ne payent pas.</p>



EPCI : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE et EPT12 Grand-Orly Seine Bièvre Aire interdépartementale Essonne/Val de Marne

Communes: CROSNE et VILLENEUVE SAINT GEORGES

Date d'ouverture : Mai 2013

Localisation et commentaires éventuels : 2, avenue de la Fontaine Saint Martin à Crosne. Aire située à 1 kilomètre des écoles et des commerces dans une zone d'activités et près d'un bois

Capacité : 29 places dont 12 à Crosne et 17 à Villeneuve-Saint-Georges

AMÉNAGEMENT

Dispositif d'accès : Barrière et stopoto	Compteur individuel d'eau et d'électricité : Oui
Organisation de l'espace : Places distribuées le long d'une voirie latérale	Centralisation des compteurs : Oui, dans le local d'accueil
Superficie des places : 100 m ² soit 200 m ² par emplacement permettant d'accueillir 2 grande caravanes et une petite	Local d'accueil : Oui. Il est composé d'une pièce d'accueil, un local technique avec les compteurs, une remise et 1 WC.
Sanitaires : 1 WC à la turc, 1 douche entièrement carrelée avec sas et mitigeur1 auvent fermé d'un côté avec 1 évier et 1 local technique	Autres aménagements : 1 aire de jeux
Assainissement : Aire raccordée aux réseaux	
Points forts	Points faibles
<p>Les familles peuvent régler la température de l'eau de leur douche</p> <p>Aire de jeux très bien conçue</p> <p>Chaque famille a un container dont elle a la responsabilité</p>	<p>L'évier avec poussoir et pas d'eau chaude</p> <p>Les radiateurs servant à chauffer les locaux techniques des sanitaires sont comptés dans les consommations personnelles des familles. Comme ces radiateurs sont équipés d'un compteur, les familles avancent les consommations afférentes à ces radiateurs et sont ensuite remboursées</p> <p>Les encombrants sont difficiles à gérer dans la mesure où ils ne passent pas sur l'aire d'accueil (alors qu'ils passent 1 fois par mois pour les en)treprises qui sont autour de l'aire.</p>



EPCI : EPCI : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE et EPT12 Grand-Orly Seine Bièvre Aire interdépartementale Essonne/Val de Marne

Commune s: CROSNE et VILLENEUVE SAINT GEORGES

CARACTÉRISTIQUES DES POPULATIONS ACCUEILLIES DUREES DES SEJOURS ET FREQUENTATION DE L'AIRE	FONCTIONNEMENT ET GESTION
Types de familles : Sur la partie de l'aire d'accueil sise sur Crosnes, groupe familial composé de 6 familles totalement sédentarisées	Organisme gestionnaire : Société VAGO
Caractéristiques des familles en termes d'activités professionnelles et de scolarisation : Auto entrepreneurs (marchés) Environ 20 % des enfants scolarisables ne sont pas scolarisés. Les familles sont suivis par les CCAS de Crosnes et Villeneuve-Saint-Georges	Personnel mis à disposition : 1 gestionnaire à plein temps qui assure aussi l'entretien courant (les collectivités assurent les grosses réparations) (présence 5 jours 1/2 sur 7). Il travaille pour les 2 EPCI et assure les 2 régies. Astreinte partagée avec le régisseur de Créteil = 15 jours par mois
Durées des séjours prévues dans le règlement intérieur : 5 mois renouvelables 1 fois	Montant de la caution : 200 € Montant du droit de place : 2€/ emplacement (2 places) Tarification de l'eau : 4,65 €/M3
Durées effectives des séjours : 10 mois	Tarification de l'électricité : 0,15 €/KWh
Souhaites des familles : Avoir des auvents fermés	Mode de paiement: Paiement mensuel

	Dates de fermeture de l'aire : 15 jours les 2 premières semaines d'août
Taux de fréquentation : 100%	Commentaires
<p style="text-align: center;">Propositions</p> <p>Cette aire fonctionnant davantage comme un terrain familial que comme une aire d'accueil (même groupe familial toute l'année, temps de séjour, paiement mensuel des droits de place et des fluides), elle pourrait à terme avoir un changement de statut.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le logiciel de télégestion donne entière satisfaction au gestionnaire : Il est amélioré constamment et en cas de dysfonctionnement, les interventions sont très rapides - Pas d'impayés <p>Quand l'aire a ouvert, le montant du droit de place était de 4€/emplacement (2 places)</p>

EPCI : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAYCommune : **CHILLY-MAZARIN****Date d'ouverture : Novembre 2007****Localisation et commentaires éventuels :** Chemin des Edouets. Aire excentrée. Nuisances sonores des avions.**Capacité : 14 places permettant d'accueillir 14 familles****AMÉNAGEMENT****Dispositif d'accès :** Barrière coulissante**Compteur individuel d'eau et d'électricité :** Oui**Organisation de l'espace :**
Places distribuées autour d'une voirie centrale**Centralisation des compteurs :** Oui, dans le local technique du local d'accueil**Superficie des places :** 100 m²**Local d'accueil :** oui. Il est composé d'un bureau et d'une pièce vide (louée parfois aux familles) et d'un local technique. Il est situé à côté de l'aire, fermé par une barrière.**Sanitaires : 7 doubles blocs sanitaires composés de :**
WC à la turc
Douche entièrement carrelée avec sas
Auvent fermé
1 Local technique commun**Autres aménagements :**
Parking visiteurs devant le local d'accueil**Assainissement :** aire non raccordée aux réseaux**Local poubelles :** Non. Containers stockés à l'entrée du terrain.**Points forts****Points faibles**

Le local des encombrants situé à l'entrée de l'aire et en très mauvais état donne une "image" négative de cette aire

Premières propositions**Photos**Planter les contours de l'aire afin de protéger les occupants de la vue des futurs utilisateurs de la mosquée en construction, limitrophe de l'aire.
Détruire le local des encombrants.

EPCI : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY**Commune : CHILLY-MAZARIN**

CARACTÉRISTIQUES DES POPULATIONS ACCUEILLIES, DUREES DES SEJOURS ET FREQUENTATION DE L'AIRE	FONCTIONNEMENT ET GESTION
<p>Types de familles : Beaucoup de familles originaires de Nantes. Aire qui enregistre des rotations même si la majorité des familles sont sédentarisées sur l'aire et bougent très peu.</p>	<p>Organisme gestionnaire : Régie directe</p>
<p>Caractéristiques des familles en termes d'activités professionnelles et de scolarisation :</p> <p>La plupart des familles font les marchés. Certains enfants sont scolarisés et 1 famille scolarise ses enfants au CNED.</p>	<p>Personnel mis à disposition : Sur l'ensemble des 7 aires gérées par la CAPS : 3 ETP sont dédiés à la gestion 2 ETP sont dédiés à la maintenance/entretien</p> <p>Sur cette aire : Gestionnaire : 1 jour 1/2 Agent technique : 1 jour</p>
<p>Durées des séjours prévues dans le règlement intérieur : 3 mois</p>	<p>Montant de la caution : 150 €</p> <p>Montant du droit de place : 3,80 €</p> <p>Tarification de l'eau : 3,66 €/m3</p>
<p>Durées effectives des séjours : variable</p>	<p>Tarification de l'électricité : 0,14€/KwH</p>
<p>Souhaits des familles : Les familles sont très inquiètes de la mosquée en cours de construction. Elles demandent que de grands arbres soient plantés entre la future mosquée et l'aire, et tout le long de la future voirie d'accès à la mosquée. Les familles demandent des ralentisseurs et se plaignent de la présence récurrente des rats.</p>	<p>Mode de paiement et périodicité : Hebdomadaire. Certaines familles donnent au début de chaque mois une somme forfaitaire globale pour le droit de place et les fluides (Logiciel Atys Concept).</p> <p>Fermeture de l'aire : 1 mois par an en été</p>
<p>Taux moyen de fréquentation :</p> <p>2015 : 87 % 2016 : 88 % 2017 : 86 %</p>	<p>Commentaires et premières propositions :</p> <p>La construction en cours de la mosquée limitrophe au terrain risque d'être source de conflits. Il conviendra probablement de prévoir un temps de présence des gestionnaires plus important.</p>



EPCI : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY

Commune : LA VILLE DU BOIS

Date d'ouverture : Avril 2008

Localisation et commentaires éventuels : Allée Jacques Tati. Près de la zone d'activités, juste derrière le magasin Carrefour.

Capacité : 20 places permettant d'accueillir 20 familles

AMÉNAGEMENT

Dispositif d'accès : Barrière coulissante

Compteur individuel d'eau et d'électricité : Oui

Organisation de l'espace : Places disposées de part et d'autre d'une voirie centrale

Centralisation des compteurs : Non. Compteur dans les locaux techniques des blocs sanitaires.

Superficie des places : 100 m² (4 places) et 200 m² (16 places) sur les places simples il y a 1 famille et sur les doubles 2

Local d'accueil : Oui à l'entrée du terrain, composé d'un bureau d'accueil et 1 WC

Sanitaires : 5 doubles blocs sanitaires avec toit à une pente en toile, composés de :
1 WC à la turc
1 douche entièrement carrelée avec un sas
Petit auvent non fermé avec 1 évier équipé d'un mitigeur et 4 prises

Autres aménagements :

Eclairage public
Ralentisseurs

Assainissement : Réseaux collectifs

Local poubelles : Non. Espace de stockage des containers (1 container par place de 100 m² et 2 pour les places de 200 m²)**Points forts****Points faibles**


Aire très bien localisée

Auvent non fermé
Espace de stockage des containers mal entretenu**Premières propositions****Photos**Fermer les auvents en prévoyant des passe tuyaux
Envisager le traitement paysager de l'espace de stockage des containers (à l'heure actuelle mauvaise image pour l'aire)

EPCI : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY
Commune : LA VILLE DU BOIS

CARACTÉRISTIQUES DES POPULATIONS ACCUEILLIES, DUREES DES SEJOURS ET FREQUENTATION DE L'AIRES	FONCTIONNEMENT ET GESTION
<p>Types de familles : Même groupe familial sédentarisé sur l'aire depuis son ouverture. Certaines familles étaient déjà présentes sur le site avant la réalisation de l'aire. Quand certaines familles partent quelques temps, elles laissent une caravane sur la place et payent le droit de place.</p> <p>Caractéristiques des familles en termes d'activités professionnelles et de scolarisation : Auto-entrepreneurs (bâtiment, élagage) Allocataires RSA Tous les enfants scolarisables en maternelle et en élémentaire vont à l'école. Au niveau secondaire, certains vont au collège et d'autres sont scolarisés par le CNED</p>	<p>Organisme gestionnaire : Régie directe</p> <p>Personnel mis à disposition : Sur l'ensemble des 7 aires gérées par la CAPS : 3 ETP sont dédiés à la gestion 2 ETP sont dédiés à la maintenance/entretien</p> <p>Sur cette aire : Gestionnaire : 2 jours Agent technique : 1 jour</p>
<p>Durées des séjours prévues dans le règlement intérieur : 3 mois renouvelables</p>	<p>Montant de la caution : 150 € par place, même tarif pour les places doubles</p> <p>Montant du droit de place : 3,50 € la place 100 m² et 5 € la place de 200 m²</p> <p>Tarifification de l'eau : 2,38 €/m³</p>
<p>Durées effectives des séjours : Toute l'année</p>	<p>Tarifification de l'électricité : 0,17€/Kwh</p>
<p>Souhaits des familles : Avoir des auvents fermés Avoir des containers en bon état numérotés selon les places Avoir une aire mieux entretenue (actuellement ce sont les familles qui entretiennent les espaces collectifs)</p>	<p>Mode de paiement et périodicité : Hebdomadaire (ou mensuel pour certaines familles). Pas de prépaiement. Logiciel Atys Concept</p> <p>Fermeture de l'aire : 1 mois en juillet ou août</p>
<p>Taux moyen de fréquentation : 2015 : 81 % 2016 : 48 % 2017 : 44 %</p>	<p>Commentaires et premières propositions : Appropriation de l'aire par un groupe familial</p>



EPCI : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY	
Commune : LES ULIS	
Date d'ouverture : 2004 puis rénovation/création de sanitaires individuels	
Localisation et commentaires éventuels : 2, rue de l'Orme à Moineaux. Proximité crématorium et autoroute.	
Capacité : 40 places permettant d'accueillir 28 familles	
AMÉNAGEMENT	
Dispositif d'accès : Portail coulissant	Compteur individuel d'eau et d'électricité : Oui
Organisation de l'espace : Places distribuées de part et d'autre d'une voie en boucle.	Centralisation des compteurs : Oui, centralisés dans le local d'accueil
Superficie des places : 75 m ² (16 places) 150 m ² (12 places)	Local d'accueil : Bureau d'accueil, salle de réunions, toilettes et bureau de l'agent technique Anciens sanitaires inutilisés
Sanitaires : 10 doubles blocs sanitaires et 2 bâtis quadruples (béton armé, toiture dalle béton et zinc cintré) composés de : WC accès par buanderie : siège à la turc porcelaine, chasse poussoir mécanique (presto), sol ciment, faïence murale jusqu'à 1,2m, support papier Douche : robinetterie poussoir , carrellée Espace buanderie fermé : 5 prises, coupe-circuit, lumière naturelle, évier porcelaine type timbre, crédence faïencée 2 côtés, robinetterie mélangeur, branchement ML, grille EU en sol Passe tuyaux mural, extincteur	Autres aménagements : Parking visiteurs (10 places) Logement technicien entretien Aire de jeux avec table et banc Étendoirs
Assainissement : Réseaux collectifs	Local poubelles : non. Containers stockés devant l'aire
Points forts	Points faibles
Espace buanderie fermé Mélangeur sur l'évier Passe tuyaux mural Etendoirs sur sol bétonné	Peu d'intimité pour les places situées au centre de la boucle. Les 16 places de 75 m ² sur lesquelles sont accueillies 16 familles sont trop petites. Généralement, pour le confort des usagers, les places sont regroupées 2 par 2 formant des lieux de vie (emplacement) de 150m ² .
Premières propositions	

EPCI : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY**Commune : LES ULIS**

CARACTÉRISTIQUES DES POPULATIONS ACCUEILLIES, DUREES DES SEJOURS ET FREQUENTATION DE L'AIRE	FONCTIONNEMENT ET GESTION
<p>Types de familles : Globalement, 2 groupes familiaux. 7 familles sont sédentarisées toute l'année sur l'aire. Pendant le mois de fermeture, elles sont généralement relogées sur l'aire de Villebon.</p> <p>Une dizaine de familles sont sédentarisées mais partent 1 mois ou 2 en été.</p> <p>Une dizaine de familles sont habituées de l'aire et partent de mai à septembre.</p> <p>Quelques familles passent, et viennent principalement de la Gironde et de la Dordogne.</p>	<p>Organisme gestionnaire : Régie directe</p> <p>Personnel mis à disposition : Sur l'ensemble des 7 aires gérées par la CAPS : 3 ETP sont dédiés à la gestion 2 ETP sont dédiés à la maintenance/entretien</p> <p>Sur cette aire, la gestionnaire est quasiment à temps plein. Elle assure quelques heures sur l'aire de Vèrrières-le-Buisson où les familles sont totalement sédentarisées.</p>
<p>Caractéristiques des familles en termes d'activités professionnelles et de scolarisation : Auto-entrepreneurs dans le bâtiment (ravalement) et sur les marchés (Paris, Essonne et Val de Marne) Salariés sur chantiers Allocataires RSA. Familles domiciliées au CCAS Globalement les familles ne sont pas précarisées Enfants peu scolarisés en école maternelle mais bien scolarisés en école élémentaire. La scolarité secondaire se fait par le biais du CNED. La gestionnaire fait de l'aide aux devoirs.</p>	<p>Agent technique : 3 Jo 1/2/ L'agent technique étant logé sur place il fait également office de gardien.</p>
<p>Durées des séjours prévues dans le règlement intérieur : 3 mois renouvelables</p>	<p>Montant de la caution : 100€/place de 75 m² et 200 €/place e 150 m²</p> <p>Montant du droit de place : 3,12€/ pour les places de 75m² et 6,24€/ pour les places de 150 m²</p> <p>Tarifification de l'eau : 3,31 €/m³</p>
<p>Durées effectives des séjours : de 9 à 12 mois</p>	<p>Tarifification de l'électricité : 0,14 €/kWh</p>
<p>Souhaits des familles :</p>	<p>Mode de paiement et périodicité : Prépaiement hebdomadaire (logiciel ATYS Concept) avec provision partagée entre droit de place/eau/électricité</p> <p>Fermeture de l'aire : 1 mois généralement en août</p>
<p>Taux moyen de fréquentation : 2015 : 96 % 2016 : 93 % 2017 : 92 %</p>	<p>Commentaires et premières propositions : Pas d'impayés La gestionnaire assure le suivi social Pas d'entrées ni sorties le</p>



EPCI : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY

Commune : MARCOUSSIS

Date d'ouverture : Juin 2009

Localisation et commentaires éventuels : La Clairière aux Genêtes, route d'Orsay. Aire située dans les bois, sous une ligne à haute tension. Excentrée.

Capacité : 12 places permettant d'accueillir 6 familles

AMÉNAGEMENT

Dispositif d'accès : Barrière-poutre anti-caravane

Compteur individuel d'eau et d'électricité : oui

Organisation de l'espace : voie linéaire, emplacements d'un côté de la voie de desserte

Centralisation des compteurs : non

Superficie des places : 75m2 soit 150 m²/emplacement. Partie en béton balayé, partie gravillonnées.Local d'accueil : **préfabriqué**. Unique salle faisant office de bureau et salle de réunion (pas de toilettes)

Sanitaires : 3 doubles blocs sanitaires en construction traditionnelle, toiture 2 pentes, couverture tuile.

Autres aménagements :

Ils sont composés de :

1 WC siège à la turc porcelaine, sol carrelé, murs carrelés 1,20m, chasse à poussoir pneumatique

1 douche, carrelée sol antidérapant et murs

1 auvent en cours de fermeture : évier inox, robinetterie mitigeur

Assainissement : Réseaux collectifs

Local poubelles : non

Points forts**Points faibles**Auvents en cours de fermeture
Les familles ont demandé des clôtures autour du terrain et des étendoirs individuels : travaux en coursSituation isolée sous lignes à haute tension
Pas de wc dans le local d'accueil, pas d'accès à internet
Extincteur dans le local technique des sanitaires (non accessible par les familles)
Compteurs à relever de visu par la gestionnaire**Premières propositions****Photos**

Construire un local d'accueil



EPCI : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY
Commune : MARCOUSSIS

CARACTÉRISTIQUES DES POPULATIONS ACCUEILLIES, DUREES DES SEJOURS ET FREQUENTATION DE L'AIRE	FONCTIONNEMENT ET GESTION
<p>Types de familles : Petit groupe familial composé de 3 ménages et 3 autres ménages "isolés". Familles sédentarisées sur l'aire.</p>	<p>Organisme gestionnaire : Régie directe</p>
<p>Caractéristiques des familles en termes d'activités professionnelles et de scolarisation :</p> <p>Auto-entrepreneurs (bâtiment) Salariés (intérim manutention, transport, éboueur, restauration rapide), retraité, aide-familiale Les 3 enfants de l'aire sont scolarisés (2 en maternelle et 1 au collège)</p>	<p>Personnel mis à disposition : Sur l'ensemble des 7 aires gérées par la CAPS : 3 ETP sont dédiés à la gestion 2 ETP sont dédiés à la maintenance/entretien</p> <p>Sur cette aire : Gestionnaire : 1 jour 1/2 hebdomadaire Agent technique : 1 jour 1/2 hebdomadaire</p>
<p>Durées des séjours prévues dans le règlement intérieur : 3 mois renouvelables</p>	<p>Montant de la caution : 150€/emplacement</p> <p>Montant du droit de place : 5€/jour/emplacement</p> <p>Tarification de l'eau : 3,89€/m3</p>
<p>Durées effectives des séjours : Toute l'année hormis le temps de fermeture</p>	<p>Tarification de l'électricité : 0,17€/Kwh</p>
<p>Souhaits des familles :</p>	<p>Mode de paiement et périodicité : le gestionnaire fait les factures sur consommation constatée chaque semaine. Compteurs dans les locaux techniques</p> <p>Fermeture de l'aire : Pas de fermeture en 2017</p>
<p>Taux moyen de fréquentation :</p> <p>2015 :86 % 2016 :80 % 2017 : 86 %</p>	<p>Commentaires et premières propositions :</p> <p>Aire appropriée par des familles sédentarisées</p>



EPCI : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COMMUNAUTE PARIS SACLAY

Commune : SAULX-LES-CHARTREUX

Date d'ouverture : Août 2012

Localisation et commentaires éventuels : Route de Villejust. Aire en milieu encore rural à environ 2 kilomètres des commerces et écoles.

Capacité : 12 places permettant d'accueillir 6 familles

AMÉNAGEMENT

Dispositif d'accès : Barrière

Compteur individuel d'eau et d'électricité : oui

Organisation de l'espace :

Emplacements répartis le long d'une voirie latérale

Centralisation des compteurs :

Non. Dans le local technique des blocs sanitaires

Superficie des places : 12 places de 75 m² réparties en 6 emplacements de 150 m²

Local d'accueil : oui

Local composé d'1 bureau d'accueil, d'1 pièce (actuellement inoccupée), d'1 WC et d'1 remise

Sanitaires : 3 doubles blocs sanitaires

Autres aménagements :

Ils sont composés de :

1 WC à la turc

1 douche

Auvent en cours de fermeture

1 local technique commun à 2 emplacements

Eclairage public

Assainissement : ?

Local poubelles : Non

Points forts**Points faibles**

Environnement agréable

Certains emplacements ont des pentes dirigées vers les sanitaires. Lorsqu'il pleut, l'eau pénètre dans les sanitaires.

Pas de caniveau entre la route et l'aire : beaucoup de boue à l'entrée de l'aire qui s'écoule vers les emplacements limitrophes.

Certains disjoncteurs ne fonctionnent plus et certains égouts sont bouchés.

Plate bande latérale côté parcelle limitrophe inutile

Auvents non fermés

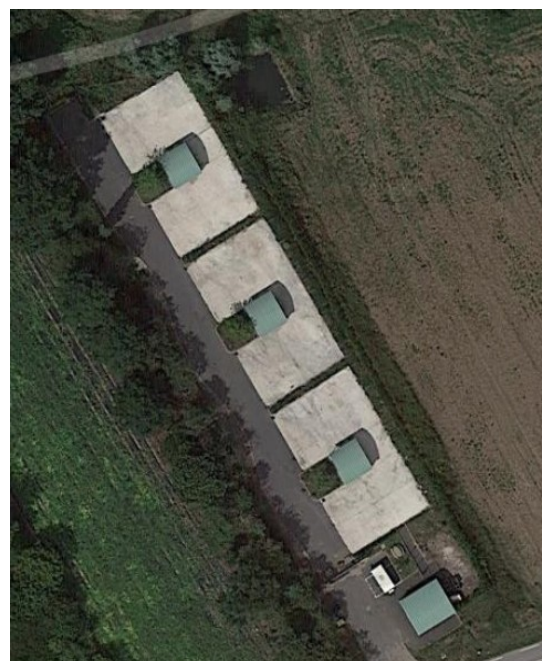
Premières propositions

Pour les emplacements (notamment emplacements 5 et 6) pour lesquels la pente est dirigée vers les sanitaires, faire un caniveau le long des sanitaires côté douche.

Faire un caniveau à l'entrée de l'aire au bord de la route.

Demander au propriétaire de la parcelle limitrophe de tailler les arbres, dont un en limite de l'aire d'accueil, dangereux en cas de tempête.

Fermer les auvents.



EPCI : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COMMUNAUTE PARIS SACLAY
Commune : SAULX-LES-CHARTREUX

CARACTÉRISTIQUES DES POPULATIONS ACCUEILLIES, DUREES DES SEJOURS ET FREQUENTATION DE L'AIRE	FONCTIONNEMENT ET GESTION
<p>Types de familles : Même groupe familial sédentarisé sur l'aire toute l'année.</p>	<p>Organisme gestionnaire : Régie directe</p>
<p>Caractéristiques des familles en termes d'activités professionnelles et de scolarisation :</p> <p>Toutes les ménages travaillent. Ce sont des auto-entrepreneurs (élagage, ravalement, rempaillage et cannage). Pas d'enfants scolarisables.</p>	<p>Personnel mis à disposition : Sur l'ensemble des 7 aires gérées par la CAPS : 3 ETP sont dédiés à la gestion 2 ETP sont dédiés à la maintenance/entretien</p> <p>Depuis le 1er janvier 2018, la CAPS a un contrat avec une entreprise d'insertion pour compléter la maintenance et l'entretien.</p> <p>Sur cette aire : Gestionnaire : 2 jours/semaine Agent technique : 1Jo/semaine</p>
<p>Durées des séjours prévues dans le règlement intérieur : 3 mois renouvelables</p>	<p>Montant de la caution : 200 € par emplacement</p> <p>Montant du droit de place : 6 €/l'emplacement</p> <p>Tarification de l'eau : 3,37 €/m3</p>
<p>Durées effectives des séjours : Toute l'année</p>	<p>Tarification de l'électricité : 0,19€/KwH</p>
<p>Souhaits des familles :</p> <p>Avoir des auvents fermés Les familles se plaignent du montant élevé du droit de place</p>	<p>Mode de paiement et périodicité : Pré paiement (logiciel AtyS Concept)</p> <p>Fermeture de l'aire : 1 mois l'été</p>
<p>Taux moyen de fréquentation :</p> <p>2015 : 99 % 2016 : 90 % 2017 : 70 %</p>	<p>Commentaires et premières propositions :</p> <p><i>Un terrain familial serait plus adapté pour ce groupe familial</i></p>



EPCI : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COMMUNAUTE PARIS SACLAY

Commune : VERRIERES-LE-BUISSON

Date d'ouverture : Septembre 1996

Localisation et commentaires éventuels : ZAE des Petits Buissons - 4, rue des Gardes. Terrains bien localisés à proximité des commerces et des écoles.

Capacité : 15 places permettant d'accueillir 5 familles . Cette aire d'accueil a dès le départ été conçue en 5 terrains familiaux.

AMÉNAGEMENT

Dispositif d'accès : Une barrière pour chaque espace de vie

Compteur individuel d'eau et d'électricité : oui
Compteurs nominatifs sur chaque espace de vie

Organisation de l'espace : Espaces privatifs distribués de par et d'autre d'une voirie centrale

Organisme gestionnaire : Régie directe
Gestionnaire : 1 jour/semaine
Entretien et maintenance : 1 jour/semaine

Superficie des espaces privatifs
Minimum 225 m²

Loyer : 150 €/mois

Composition des espaces privatifs :

Chaque espace privatif comprend une maison composée d'une entrée, 1 pièce à vivre avec cuisine aménagée, 1 WC, 1 salle d'eau, 1 auvent avec évier.
L'espace extérieur bétonné permet d'accueil de 3 à 5 caravanes qui servent de chambres.

Poêle à bois dans la pièce à vivre
Panneaux solaires

Assainissement : Réseaux collectifs

Points forts

Très bonne localisation
Bâtit très bien conçus

Premières propositions

Inscrire au schéma le statut de terrains familiaux (et non aire d'accueil) et voir la possibilité d'obtenir l'APL. Cela permettrait à la collectivité d'augmenter le loyer actuel (actuellement similaire à celui des places de 200 m² sur les aires d'accueil) sans augmenter le taux d'effort des ménages.



EPCI : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY

Commune : VILLEBON-SUR -YVETTE

Date d'ouverture : Décembre 2010

Localisation et commentaires éventuels : 17, rue du Château. Aire située très près des commerces et des écoles. Bonne localisation pour les familles malgré les nuisances sonores (autoroute, train).

Capacité : 14 places permettant d'accueillir 14 familles

AMÉNAGEMENT

Dispositif d'accès : Portail coulissant

Compteur individuel d'eau et d'électricité : Oui

Organisation de l'espace : Zone d'accès avec terre plein de manoeuvre, voie linéaire avec emplacements de chaque côté. Voie en contrebas pour accès bassin de rétention.

Centralisation des compteurs :
Les compteurs sont centralisés dans le local d'accueil

Superficie des places : 12 places de 100 m² et 2 places de 200 m² (1 grande et 2 petites caravanes accueillies sur chaque place de 100 m²)

Local d'accueil : Oui. Local composé d'un bureau d'accueil et d'1 WC. Bureau sans lumière naturelle et local technique.

Sanitaires : 7 double blocs sanitaires béton peint, toiture dalle béton composés de :

1 WC cuvette porcelaine à l'anglaise, chasse poussoir
1 douche : température eau réglée par local technique, grille d'évacuation en sol, sol et murs carrelés, pas de sas, chauffage
1 local buanderie : évier/lavabo inox sur console, robinetterie mitigeur, carrelage en crédence 2 parois, miroir, branchement ML, sol carrelé, 2 prises, tableau coup-circuit (réarmement), lumière naturelle

Autres aménagements :

Espace jeux sous les arbres avec table et bancs
Plateforme pétanque (envahie véhicules)
Extincteur / bloc sanitaire
Poubelles individuelles sur emplacements

Assainissement : Réseau collectif
Bassin de rétention eaux pluviales

Local poubelles : Non

Points forts

Points faibles

Bonne localisation en zone urbanisée
Buanderie fermées et bien éclairées par pavés verre
Passe-câbles et tuyaux vers buanderie à travers le mur
WC avec cuvette
Compteurs centralisés dans le local d'accueil

Local d'accueil sans fenêtre (éclairé par une imposte en pavés de verre)
Aire envahie par les véhicules qui stationnent et sur la voirie et sur les quelques espaces libres et le terrain de pétanque



EPCI : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY**Commune : VILLEBON-SUR-YVETTE**

CARACTÉRISTIQUES DES POPULATIONS ACCUEILLIES, DUREES DES SEJOURS ET FREQUENTATION DE L'AIRE	FONCTIONNEMENT ET GESTION
<p>Types de familles : Même groupe familial sédentarisé sur l'aire toute l'année. Familles domiciliées au CCAS de Palaiseau.</p>	<p>Organisme gestionnaire : Régie directe</p>
<p>Caractéristiques des familles en termes d'activités professionnelles et de scolarisation :</p> <p>3 auto-entrepreneurs (élagage et ferrailage) RSA socle pour les autres</p> <p>Globalement, il s'agit de familles précarisées (certaines vont à la Maison de la Solidarité pour les bons de bois et de gaz). Les enfants sont bien scolarisés en école élémentaire mais pas en maternelle. La scolarisation secondaire jusqu'à 16 ans est faite par le biais du CNED, la gestionnaire assure une aide aux devoirs et des tâches de médiation sociale (dossiers, déclarations de ressources, etc.)</p>	<p>Personnel mis à disposition : Sur l'ensemble des 7 aires gérées par la CAPS : 3 ETP sont dédiés à la gestion 2 ETP sont dédiés à la maintenance/entretien</p> <p>Depuis le 1er janvier 2018, la CAPS a un contrat avec une entreprise d'insertion pour compléter la maintenance et l'entretien.</p> <p>Sur cette aire : Gestionnaire : 3 jours/semaine Entretien et maintenance : 1 jours 1/2/semaine</p>
<p>Durées des séjours prévues dans le règlement intérieur : 9 mois</p>	<p>Montant de la caution : 200 € par place</p>
<p>Durées effectives des séjours : Toute l'année hormis pendant la fermeture de l'aire</p>	<p>Montant du droit de place : 3,80 € par place y compris les places de 200 m²</p>
<p>Souhaits des familles : Emplacements plus grands Terrain familial</p>	<p>Tarification de l'eau : 3,66 €/m³ Tarification de l'électricité : 0,14€/KwH</p>
<p>Taux moyen de fréquentation : 2015 : 81 % 2016 : 48 % 2017 : 78 %</p>	<p>Mode de paiement et périodicité : Prépaiement (logiciel Atys Concept), avec provision répartie entre droit de place/eau/électricité</p> <p>Fermeture de l'aire : Juillet (pendant 1 mois environ)</p>
<p>Commentaires et premières propositions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas d'impayés. Maximum 100 € de retard qui correspondent généralement au droit de place - La gestionnaire assure le suivi social - Pas d'entrées ni sorties le weekend- - Même tarification pour les places de 100 m² et les 2 places de 200 m² - Chaque année en avril, les familles remplissent avec la gestionnaire un dossier de pré-inscription pour réserver leurs places en septembre, après la fermeture estivale de l'aire (généralement 17 demandes pour 14 places) <p><i>Un terrain familial serait plus adapté pour ce groupe familial</i></p>	
	

EPCI : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COMMUNAUTE PARIS SACLAY

Commune : MASSY

Date d'ouverture : Re ouverture 3ème semaine de janvier 2018 (aire fermée en 2015)

Localisation et commentaires éventuels : Rue du Souvenir. Entre le cimetière Sud de Massy, l'entreprise C près d'une ligne à haute tension. Aire totalement excentrée en zone non urbanisée

Capacité : 36 places

AMÉNAGEMENT**Dispositif d'accès :** Barrière**Compteur individuel d'eau et d'électricité :**

Non

Organisation de l'espace : Aire divisée en 5 grandes alvéoles circulaires de 6 places chacune pour les 2 premières et 8 places pour les 3 autres. Les places triangulaires sont distribuées autour d'un petit îlot central

Bornes : 5 bornes installées au centre des alvéoles distribuent Chaque borne est composée de :

6 prises pour l'électricité
6 disjoncteurs
2 alimentations en eau

Superficie des places : Environ 75 m² Chaque place peut accueillir 2 à 3 caravanes

Photo des borne

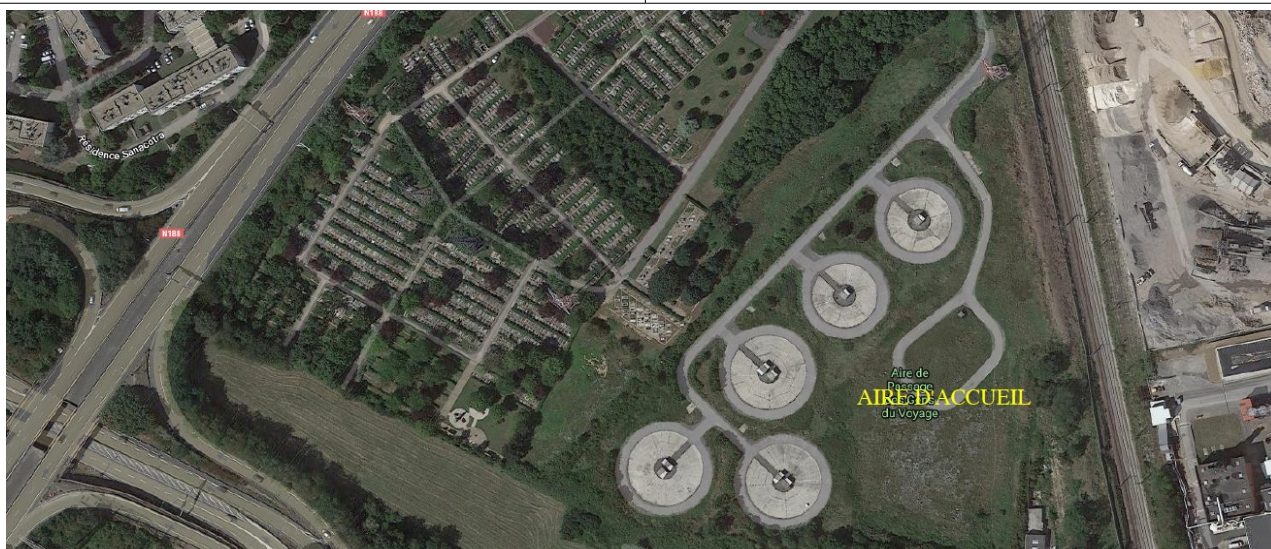
Sanitaires : 2 blocs mobiles composés de :
2 WC à la turc et 1 lavabo par WC



Assainissement : Pas de réseaux

Points forts**Points faibles**

La configuration de l'aire permet d'accueillir 5 groupes familiaux différents sans qu'ils se gênent mutuellement

Environnement hostile
4 WC pour 36 familles minimum



EPCI : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COMMUNAUTE PARIS SACLAY Commune : MASSY	
CARACTÉRISTIQUES DES POPULATIONS ACCUEILLIES DUREES DES SEJOURS ET FREQUENTATION DE L'AIRE	FONCTIONNEMENT ET GESTION
Types de familles : Groupe familial d'un boxeur professionnel stationnant à Massy et groupe familial d'un pasteur voyageant entre la Bretagne et l'Essonne et en stationnement illicite sur Saclay avant son entrée sur l'aire	Organisme gestionnaire : Régie directe Contrat avec l'ADGVE prévu
Commentaires Il conviendrait de réfléchir au statut de cette aire. Sa capacité permettant d'accueillir plusieurs groupes, elle pourrait avoir une vocation d'aire « tampon » pour résorber certains stationnements illicites	Personnel mis à disposition : L'aire venant juste de ré ouvrir, la communauté d'agglomération est en train d'étudier le fonctionnement global de l'aire Paieement au forfait : 300 € Semaine/alvéole
	

EPCI : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNECommune : **BALLANCOURT-SUR-ESSONNE**Date d'ouverture : **Octobre 2009**Localisation et commentaires éventuels : **Route de Fontenay.** Aire excentrée au milieu des champs à environ 2 kilomètres des commerces et écoles.Capacité : **12 places permettant d'accueillir 6 familles****AMÉNAGEMENT****Dispositif d'accès** : Barrière coulissante avec borne amovible pour contrôler l'accès des caravanes**Compteur individuel d'eau et d'électricité** : oui**Organisation de l'espace** : Emplacements distribués le long d'une voie latérale**Centralisation des compteurs** : non (compteurs dans les locaux techniques des sanitaires)**Superficie des places** : Environ 80 m² par place de caravane soit 160 m² par emplacement**Local d'accueil** : oui avec 1 pièce d'accueil

Sanitaires : 3 doubles blocs sanitaires composés de :

- 1 WC à la turc en faïence, chasse sur poussoir mécanique (presto), sol carrelé, murs faïencés, barre de relevage
- 1 douche bac faïence encastré, robinetterie presto (température réglée dans local technique), chauffage, 1 robinet en sus, sol carrelé anti-dérapant, murs faïencés, désabilleur avec miroir et patères
- Auvent avec évier faïencé type timbre d'office sur console, robinetterie mélangeur, crédence faïencée, branchement ML, 4 prises
- 1 local technique commun à 2 emplacements avec les compteurs d'eau et d'électricité
- Coupes circuits électriques (réarmement) et recharge compteur par carte dans WC

Autres aménagements :


Zone poubelles protégée avec des murets et des haies à l'entrée de l'aire
Espace enherbé à l'entrée.
Étendoirs à linge avec barre support de literie

Assainissement : Réseau collectif**Coûts d'investissement** : 1 055 331 € (y compris le foncier) soit 87 944,25 € la place de caravane**Points forts****Points faibles**

Toitures traditionnelles rendant moins prégnantes les caravanes

Pas de containers individuels



EPCI : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE Commune : BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	
CARACTÉRISTIQUES DES POPULATIONS ACCUEILLIES, DUREES DES SEJOURS ET FREQUENTATION DE L'AIRE	FONCTIONNEMENT ET GESTION
Types de familles : Familles sédentarisées (2 groupes familiaux)	Organisme gestionnaire : Hacienda (prestataire de services)
Caractéristiques des familles en termes d'activités professionnelles et de scolarisation : Artisans et 1 salarié	Personnel mis à disposition : La personne chargée de la gestion et de l'entretien et petites réparations est présente tous les matins 6jours/7. La personne chargée des espaces verts et grosses réparations est présente 1jour/semaine
Durées des séjours prévues dans le règlement intérieur : 3 mois (renouvelables si scolarisation)	Montant de la caution : 300 € + 50 € d'avance pour le droit de place et les fluides
	Montant du droit de place : 5,62 € dont 1,32 € pour la redevance ordures ménagères
	Tarification de l'eau : 5,40/M3
Durées effectives des séjours : Toute l'année	Tarification de l'électricité : 0,26/KWh
Souhaits des familles :	Mode de paiement: hebdomaire pour les droits de place. Prépaiement pour les fluides (logiciel Atys concept)
	Dates de fermeture de l'aire : 1 mois en été, juillet ou août
Taux de fréquentation : 2015 : 88,21 % (17 personnes) 2016 : 75,21 % (36 personnes) 2017 : : 66 %	Commentaires et premières propositions : Les gestionnaires sont polyvalents et assurent également le nettoyage des containers poubelles notamment et le petit entretien. Durant l'été 2017, un des 2 groupes familiaux présent sur l'aire depuis son ouverture et occupant 3 emplacements, a acquis une parcelle privative et a quitté l'aire.
	

EPCI : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE

Commune : ITTEVILLE

Date d'ouverture : Janvier 2017

Localisation et commentaires éventuels : RD N°31. Aire située à côté d'une zone industrielle à environ 3 kilomètres du centre ville.

Capacité : 12 places permettant d'accueillir 6 familles

AMÉNAGEMENT

Dispositif d'accès : Barrière coulissante avec borne amovible pour contrôler l'accès des caravanes

Compteur individuel d'eau et d'électricité : Oui

Organisation de l'espace : Emplacements distribués le long d'une voie latérale

Centralisation des compteurs : Oui dans le local d'accueil

Superficie des places : Environ 80 m² par place de caravane soit 160 m² par emplacement

Local d'accueil : Oui, composé d'une petite pièce d'accueil et d'1 sanitaire

Sanitaires : 3 doubles blocs sanitaires composés de :
1 WC cuvette à l'anglaise
1 douche à l'italienne, avec presto mitigeur, éclairage naturel
Auvent avec toiture 2 pentes, couverture tuiles : évier 1 bac et robinetterie presto mitigeur, 1 rangée de faïence en crédence, branchement ML, 4 prises + coupe circuits (réarmement)
1 local technique commun à 2 emplacements avec les compteurs d'eau et d'électricité

Autres aménagements :

Parking visiteurs
Espace enherbé à côté du local d'accueil
Étendoirs avec barre support literie

Assainissement : Réseaux collectifs

Coûts d'investissement : 1 387 624 € soit 115 635 € par place de caravane

Points forts

Mitigeur dans les douches
WC à l'anglaise
Compteurs centralisés dans le local d'accueil
Espaces entre emplacements avec herbe synthétique

Points faibles

Les étendoirs servent de séparation entre les emplacements
Auvents non fermés
Pas de chauffage dans les douches mais travaux prévus courant 2018
Site enclôt de murs de soutènement



EPCI : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE
Commune : ITTEVILLE

CARACTÉRISTIQUES DES POPULATIONS ACCUEILLIES, DUREES DES SEJOURS ET FREQUENTATION DE L'AIRE	FONCTIONNEMENT ET GESTION
Types de familles : 1 groupe familial et 1 famille présente depuis 2 mois	Organisme gestionnaire : Hacienda (prestataire de services)
Caractéristiques des familles en termes d'activités professionnelles et de scolarisation : Artisans et 2 salariés	Personnel mis à disposition : La personne chargée de la gestion et de l'entretien et petites réparations est présente tous les matins 6jours/7. La personne chargée des espaces verts et grosses réparations est présente 1jour/semaine
Durées des séjours prévues dans le règlement intérieur : 3 mois (renouvelables si scolarisation)	Montant de la caution : 300 € + 50 € d'avance pour le droit de place et les fluides
	Montant du droit de place : 5,62 € dont 1,32 € pour la redevance ordures ménagères
	Tarifification de l'eau : 5,65/M3
Durées effectives des séjours : Pas assez de recul	Tarifification de l'électricité : 0,26/KWh
Souhais des familles :	Mode de paiement: Prépaiement à la fois pour les droits de place et les fluides (logiciel Atys concept)
	Dates de fermeture de l'aire : 1 mois en été, juillet ou août.
Taux de fréquentation : 2017 : 19 %	Commentaires et premières propositions : Les gestionnaires sont polyvalents et assurent également le nettoyage des containers poubelles notamment, et le petit entretien. Pendant les 7 premiers mois (de janvier 2017 à août 2017, l'aire fut inoccupée).



EPCI : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE

Commune : MENNECY

Date d'ouverture : Janvier 2011

Localisation et commentaires éventuels : Zac de Montvrain – Lieu-dit la plaine. Aire située au milieu de la ZAC

Capacité : 20 places permettant d'accueillir 10 familles

AMÉNAGEMENT**Dispositif d'accès** : Barrière coulissante avec borne amovible pour contrôler l'accès des caravanes**Compteur individuel d'eau et d'électricité** : Oui**Organisation de l'espace** : Emplacements distribués de part et d'autre d'une voirie centrale**Centralisation des compteurs** : Non (compteurs dans les locaux techniques des sanitaires)**Superficie des places** : environ 110 m² soit environ 225 m² par emplacement (= 3 places)**Local d'accueil** : Oui avec 1 pièce d'accueil

Sanitaires : 5 doubles blocs sanitaires composés de :

- 1 WC à la turc en faïence, chasse poussoir mécanique (presto), sol carrelé, murs faïencés 1,2m, 2 barres de relevage
- 1 douche bac encastré, robinetterie presto (température réglée dans local technique), sol carrelé, murs faïencés, chauffée, un robinet en sus

Auvent avec toiture 2 pentes traditionnelle, couverture tuiles : évier faïence en console, robinetterie mélangeur, crédence faïencée, 4 prises

1 local technique commun à 2 emplacements avec les compteurs d'eau et d'électricité, cumulus 100l/emplacement

Coupe-circuit (réarmement) dans WC au-dessus du siège

Autres aménagements :Local poubelles protégé avec des murets à l'entrée de l'aire
Étendoirs à linge avec barre support literie**Assainissement** : Réseaux collectifs**Coûts d'investissement** : 1 028 426 € soit 51 421,30 € par place de caravane**Points forts****Points faibles**

Bonne localisation
Emplacements spacieux
Larges plates bandes bétonnées derrière les sanitaires avec étendoir (le béton est préférable à l'herbe, souvent génératrice de boue l'hiver)
Local poubelles "protégé" par des murets et des haies

Pas de containers individuels



EPCI : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE

Commune : MENNECY

<p>CARACTÉRISTIQUES DES POPULATIONS ACCUEILLIES, DUREES DES SEJOURS ET FREQUENTATION DE L'AIRE</p>	<p>FONCTIONNEMENT ET GESTION</p>
<p>Types de familles : Familles de passage venant principalement du sud ouest et du sud. Nombreuses familles séjournent sur l'aire car un des membres de leur groupe familial est hospitalisé dans un hôpital parisien.</p>	<p>Organisme gestionnaire : Hacienda (prestataire de services)</p>
<p>Caractéristiques des familles en termes d'activités professionnelles et de scolarisation :</p> <p>Commerçants, artisans généralement aisés Les enfants ne sont pas scolarisés</p>	<p>Personnel mis à disposition : La personne chargée de la gestion et de l'entretien et petites réparations est présente tous les matins 6jours/7. La personne chargée des espaces verts et grosses réparations est présente 1jour/semaine</p>
<p>Durées des séjours prévues dans le règlement intérieur : 3 mois (renouvelables si scolarisation)</p>	<p>Montant de la caution : 300 € + 50 € d'avance pour le droit de place et les fluides</p>
	<p>Montant du droit de place : 5,62 € dont 1,32 € pour la redevance ordures ménagères</p>
	<p>Tarification de l'eau : 5,85 € m3</p>
<p>Durées effectives des séjours : 3 ou 4 mois</p>	<p>Tarification de l'électricité : 0,26/€KWh</p>
<p>Souhaites des familles :</p> <p>Avoir des droits de place moins chers</p>	<p>Mode de paiement: hebdomadaire (pas de prépaiement). Logiciel Hacienda</p>
	<p>Dates de fermeture de l'aire : 1 mois en été, juillet ou août.</p>
<p>Taux de fréquentation :</p> <p>2015 : 55,31 % (151 personnes) 2016 : 55,40 % (183 personnes) 2017 : 55 %</p>	<p>Commentaires et premières propositions :</p> <p>Les gestionnaires sont polyvalents et assurent également le nettoyage des containers poubelles notamment, et le petit entretien. Pas d'impayés. Cette aire répond bien à sa vocation d'aire de passage. Etant donnée la superficie des emplacements, l'ALT pourrait être calculée pour 30 places et non 20</p>



EPCI : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD

Commune : LISSES

Date d'ouverture : Septembre 2012 (ré ouverture après réhabilitation)**Localisation et commentaires éventuels :** Eglantier – Route de Villabé RD 260. Proximité de l'autoroute : nuisances sonores importantes.**Capacité : 25 places permettant d'accueillir 25 familles****AMÉNAGEMENT****Dispositif d'accès :** Limitateur d'accès caravanes par dispositif poutre stopauto**Compteur individuel d'eau et d'électricité :** Oui**Organisation de l'espace :**

En rateau (voirie centrale et emplacements de par et d'autre) et en L.

Centralisation des compteurs : Oui, dans le local d'accueil**Superficie des places :** 100m²**Local d'accueil :** oui**Sanitaires :** 12 doubles blocs sanitaires + 1 simple en béton peint bi-couleurs comprenant :

1 WC à la turc inox, chasse à poussoir mécanique (presto), éclairage naturel, sol carrelé, murs faïencés 1,2m

1 douche à l'italienne, robinetterie mitigeur ? Presto, chauffage, éclairage naturel

1 porche occupé par le débattement des portes WC et douche

2 prises 1 branchement ML et un robinet en sus

1 local technique commun à 2 places

Coupe-circuit (réarmement) dans WC au-dessus du siège

Autres aménagements :

Aire de détente (sol stabilisé)

Parking visiteurs à l'entrée

Poubelles individuelles par emplacement

Assainissement : Réseaux collectifs**Coûts d'investissement :** 1,7 M HT**Points forts****Points faibles**Espace de vie par famille exigü (100 m²)

Pas d'évier

Le porche d'accès douche/WC ne permet aucun usage

Premières propositions

Prévoir une buanderie avec évier et mitigeur



EPCI : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD
Commune : LISSES

CARACTÉRISTIQUES DES POPULATIONS ACCUEILLIES, DUREES DES SEJOURS ET FREQUENTATION DE L'AIRES	FONCTIONNEMENT ET GESTION
Types de familles : Même groupe familial qui séjourne sur Lisses et Grigny	Organisme gestionnaire : DM
Caractéristiques des familles en termes d'activités professionnelles et de scolarisation : Auto-entrepreneurs en – travaux de bâtiment/toiture – marchés/vente de matelas – ferraille et mécanique	Personnel mis à disposition : 1 ETP réparti en : 1/2 ETP gestionnaire le matin 1/2 ETP entretien l'après midi
Durées des séjours prévues dans le règlement intérieur : 3 mois	Montant de la caution : 210 € Montant du droit de place : 4 €/place Tarification de l'eau : 4€/m3
Durées effectives des séjours : Durée des séjours prolongée si certificat de scolarisation	Tarification de l'électricité : 0,18 €/KWh
Souhaits des familles : Avoir une buanderie avec un évier	Mode de paiement: Prépaiement poste par poste. Logiciel DM Voyageurs Dates de fermeture de l'aire : 1 mois en Juillet ou août
Taux de fréquentation : 2015 : 78 % 2016 : 73 % 2017 : 67 %	Commentaires et premières propositions : Prévoir une buanderie avec évier et mitigeur



EPCI : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD

Commune : GRIGNY

Date d'ouverture : Août 2012

Localisation et commentaires éventuels : 5, rue du Port. Aire située entre deux lacs. Environnement agréable.

Capacité : 20 places permettant d'accueillir 10 familles

AMÉNAGEMENT

Dispositif d'accès : Portail. Poutre stopoto prévue

Compteur individuel d'eau et d'électricité : oui

Organisation de l'espace :

En rateau (voirie centrale et emplacements de part et d'autre)
Espaces enherbés entre les emplacements

Centralisation des compteurs : non

Superficie des places : 75 m² par place de caravane soit 150 m² par emplacement

Local d'accueil : oui avec pièce d'accueil, 1 petite cuisine et 1 wc PMR

Sanitaires : 5 doubles blocs sanitaires béton et toiture traditionnelle, couverture tuiles, composés de :

1 WC à la turc (sauf PMR), sols et murs carrelés
1 douche à l'italienne, sol et murs carrelés, commande chauffage, patères, faible éclairage naturel
1 auvent avec évier inox 1 bac et égouttoir, sur console, 1 robinet presto EF, 1 robinet presto EC, crédence faïencée sur 2 côtés, 4 prises, branchement ML
Eau chaude solaire collective
1 local technique commun à 2 places

Autres aménagements :

Aire de détente
Poubelles individuelles par emplacement

Assainissement : Réseaux collectifs

Coûts d'investissement :

Points forts

Situation : entre 2 lacs, très calme
Chauffe-eau solair

Points faibles


Bordures devant les emplacements gênantes pour les manoeuvres
Pas de dalle et contre pente sous les auvents donc pas d'obstacle au ruissellement des eaux de pluie
Le chauffe-eau solaire est commun à 2 emplacements donc le coût de l'eau chaude est géré sur les communs et non pas réparti et assumé par les usagers



EPCI : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD

Commune : GRIGNY

CARACTÉRISTIQUES DES POPULATIONS ACCUEILLIES, DURÉES DES SÉJOURS ET FREQUENTATION DE L'AIRE	FONCTIONNEMENT ET GESTION
Types de familles : Même groupe familial qui séjourne sur Lisses et Grigny. 4 places sont occupées par 2 familles sédentarisées.	Organisme gestionnaire : DM depuis le 01/01/2017
Caractéristiques des familles en termes d'activités professionnelles et de scolarisation : Auto-entrepreneurs en – travaux de bâtiment / toiture – marchés/vente de matelas – ferraille et mécanique	Personnel mis à disposition : 1 ETP réparti en : 1/2 ETP gestionnaire le matin 1/2 ETP entretien l'après midi
Durées des séjours prévues dans le règlement intérieur : 3 mois	Montant de la caution : 210 €/emplacement
	Montant du droit de place : 4 €/emplacement
	Tarification de l'eau : 3,78 €/m3
Durées effectives des séjours : Durée des séjours prolongée si certificat de scolarisation	Tarification de l'électricité : 0,18/kWh
Souhaits des familles : Fermeture des auvents Eclairage public plus efficace	Mode de paiement : Prépaiement poste par poste Logiciel DM Voyageurs
	Dates de fermeture de l'aire : 1 mois en Juillet ou août
Taux de fréquentation : 2015 : 50 % 2016 : 49 % 2017 : 63 %	Commentaires et premières propositions : Cette aire est relativement peu fréquentée car il semble que les familles aient peur de la zone commerciale de Grigny 2 et refusent de scolariser les enfants



Grand Paris Sud
Seine-Essonne - Sévres

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE DE GRIGNY
5 RUE DU PORT - 91350 GRIGNY


■ **Tarifs :**
 Place de stationnement : 4 €/jour/emplacement
 Electricité : 0.18 €/kwh
 Eau : 3.78 € TTC/m3

■ **Caution: 210 €** par emplacement à régler à l'arrivée

Il vous sera également demandé à l'arrivée :

- 20 € en avance sur la place de stationnement
- 30 € en avance sur les consommations (eau/électricité)

Tout paiement doit se faire en numéraire uniquement

EPCI : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD Commune : SAINT-PIERRE-DU-PERRAY	
Date d'ouverture : Septembre 2015	
Localisation et commentaires éventuels : 1 route de Villepède. Proche de la 104. Aire excentrée au milieu des champs à 4/5 kilomètres des écoles et commerces	
Capacité : 20 places permettant d'accueillir 10 familles	
AMÉNAGEMENT	
Dispositif d'accès : Barrière cassée. Entrée de l'aire au bout d'une longue voirie appartenant à l'Etablissement public, avec aire de contournement et parking	Compteur individuel d'eau et d'électricité : oui
Organisation de l'espace : places réparties de part et d'autre d'une voirie centrale Aire entourée de merlons en herbe	Centralisation des compteurs : oui dans le local technique qui fait aussi office de local d'accueil (logiciel DM Voyageurs)
Superficie des places : 156 m ² minimum	Local d'accueil : non. Agrandissement du local technique avec une pièce d'accueil et 1 sanitaire en projet pour 2018 Local poubelles : non. Espace de stockage à l'entrée
Sanitaires : 5 doubles blocs sanitaires composés de : 1 WC avec cuvette à l'anglaise 1 douche Auvent totalement fermé avec évier 1 local technique commun à 2 emplacements	Local poubelles : non. Espace de stockage à l'entrée
Assainissement : Séparatif EU/EP	Coûts d'investissement : 836 000 € (sans foncier et sans assainissement) soit 41 800 € par place de caravane
Points forts	Points faibles
WC avec cuvette Douche avec lavabo (voir photos) Auvent totalement fermé faisant réellement office de buanderie	Pas de local d'accueil Pas d'éclairage public Pas de passe tuyaux prévus dans les murs de la buanderie : les fenêtres de l'auvent/buanderie restent ouvertes (photos) Pas d'espace de détente
Premières propositions	
Prévoir des passe tuyaux dans les parois des buanderies	

EPCI : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD
Commune : SAINT-PIERRE-DU-PERRAY

CARACTÉRISTIQUES DES POPULATIONS ACCUEILLIES, DUREES DES SEJOURS ET FREQUENTATION DE L'AIRE	FONCTIONNEMENT ET GESTION
<p>Types de familles : 2 groupes familiaux depuis 2017.</p>	<p>Organisme gestionnaire : DM depuis le 1/01/2018</p>
<p>Caractéristiques des familles en termes d'activités professionnelles et de scolarisation : Artisans et ferrailleurs (familles plus précaires qu'à Lisses et Grigny) Quelques enfants scolarisés</p>	<p>Personnel mis à disposition : 1/2 ETP Gestionnaire 1/2 ETP Entretien</p>
<p>Durées des séjours prévues dans le règlement intérieur : 3 mois</p>	<p>Montant de la caution : 210 € (avant 150 €) Montant du droit de place : 4 €/Place Tarification de l'eau : 4,45 €/m3</p>
<p>Durées effectives des séjours : 2 à 3 mois</p>	<p>Tarification de l'électricité : 0,20/KWh</p>
<p>Souhaits des familles : Avoir des mitigeurs dans les douches pour régler la température</p>	<p>Mode de paiement : Prépaiement poste par poste Logiciel DM Voyageurs</p> <p>Dates de fermeture de l'aire : 1 mois en Juillet ou août</p>
<p>Taux moyen de fréquentation : 2015 : 100 % 2016 : 63 % 2017 : 76 %</p>	<p>Commentaires et premières propositions : Aire qui a encore sa vocation de passage</p>



EPCI : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COEUR D'ESSONNE

Commune : BREUILLET

Date d'ouverture : Décembre 2012

Localisation et commentaires éventuels : Route de Saint Chéron CD 116. Aire située dans une zone de marécages, entourée de bois. Commerces et écoles à environ 2 kilomètres.

Capacité : 14 places permettant d'accueillir 7 familles

AMÉNAGEMENT

Dispositif d'accès : Voie d'accès avec barrière à l'entrée de la voirie et stopauto à l'entrée de l'aire

Compteur individuel d'eau et d'électricité : oui

Organisation de l'espace : Places distribuées de part et d'autre d'une voirie centrale. Espaces enherbés entre 2 emplacements.

Centralisation des compteurs :
Non, les compteurs sont dans les locaux techniques des sanitaires

Superficie des places : 75 m² (150 m² par emplacement)

Local d'accueil : oui

Sanitaires : 4 doubles blocs sanitaires (dont 1 est pour moitié sur un emplacement et pour moitié réservé au personnel de gestion et d'entretien)

Autres aménagements :

Ils sont composés de :

1 WC à la turc

1 douche chaude (réglage température par le gestionnaire) et chauffée

Auvent ouvert : évier inox 1 bac + égouttoir avec eau chaude mélangeur, branchement ML, 1 robinet en sus, 2 prises, éclairage commandé par usager

1 local technique commun à 2 emplacements

Etendoirs fils sur poteaux métal, 2 hauteurs

Parking visiteurs

Espace jeux : revêtement concassé

Assainissement : Pompe de relevage pour accès au réseau collectif

Local poubelles : Non. Zone de stockage à l'entrée de la voirie d'accès à l'aire. Les familles ont 2 containers à disposition.

Points forts

Points faibles

Aire partiellement inondable

Maintenance de la pompe de relevage et du broyeur



EPCI : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COEUR D'ESSONNE
Commune :BREUILLET

CARACTÉRISTIQUES DES POPULATIONS ACCUEILLIES, DURÉES DES SÉJOURS ET FREQUENTATION DE L'AIRE	FONCTIONNEMENT ET GESTION
<p>Types de familles : Début 2018, 2 familles (parents + femme isolée avec enfants) La jeune femme a fait une demande de logement (elle aimerait une maison) auprès de l'assistante sociale du SYMGHAV.</p>	<p>Organisme gestionnaire : SYMGHAV</p> <p>Personnel mis à disposition : 4 gestionnaires et 11 techniciens pour l'entretien (nettoyage des parties communes, peinture, élagage, nettoyage des containers poubelles, petites réparations). Le gestionnaire et les techniciens passent 2 fois par semaine sur chaque aire, généralement en binôme. Les gestionnaires, contrairement aux techniciens, ont un planning fixe. 2 agents sociaux et un responsable de service assurent un travail de médiation sociale sur l'ensemble des aires du SYMGHAV : aide à la scolarisation, à l'accès aux droits.</p>
<p>Caractéristiques des familles en termes d'activités professionnelles et de scolarisation : Auto-entrepreneurs (marchés) et travail en interim Enfants scolarisés</p>	<p>Durées des séjours prévues dans le règlement intérieur : 3 mois renouvelables. Pour les familles dont les enfants sont scolarisés, 10 mois.</p> <p>Montant de la caution : 150 € + 50 € d'avance pour le droit de place et les fluides.</p> <p>Montant du droit de place : 4 €/emplacement</p> <p>Tarification de l'eau : 5 €/m3</p>
<p>Durées effectives des séjours : toute l'année</p>	<p>Tarification de l'électricité : 0,14 /KWh</p>
<p>Souhaits des familles : Fermer les auvents</p>	<p>Mode de paiement et périodicité : Télégestion (logiciel Atys Concopt) mais pas de prépaiement</p> <p>Fermeture de l'aire : 15 jours en juillet ou août, au moins tous les 2 ans</p>
<p>Taux moyen de fréquentation :</p> <p>2015 : 69 % 2016 : 95 % 2017 : 58 %</p>	<p>Commentaires et premières propositions :</p> <p>Globalement, le SYMGHAV note que les 3 aires de Lardy, Egly et Breuillet, mis à part quelques problèmes récurrents de disjoints, nécessitent peu d'entretien.</p>



EPCI : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COEUR D'ESSONNE

Commune : EGLY

Date d'ouverture : Septembre 2009

Localisation et commentaires éventuels : Chemin des Prés. Aire dans les bois avec ligne C du RER limitrophe. Lotissement préexistant à l'aire en face.

Capacité : 14 places permettant d'accueillir 7 familles

AMÉNAGEMENT

Dispositif d'accès : Barrière coulissante à demie fermée

Compteur individuel d'eau et d'électricité : oui

Organisation de l'espace : Places distribuées le long de la voirie. Espaces enherbés entre 2 emplacements.

Centralisation des compteurs :

Non, les compteurs sont dans les locaux techniques des sanitaires

Superficie des places : 75 m² (150 m² par emplacement)

Local d'accueil : Oui, surélevé par rapport à l'aire. Composé d'une pièce d'accueil.

Sanitaires : 4 doubles blocs sanitaires (dont 1 est pour moitié sur un emplacement et pour moitié réservé au personnel de gestion et d'entretien)

Autres aménagements :

Eclairage public

Parking visiteurs

Espace jeux : revêtement concassé et 3 bancs

Ils sont composés de :

1 WC à la turc

1 douche chaude (réglage température par le gestionnaire) et chauffée

Auvent ouvert / parfois fermé par les occupants

1 local technique commun à 2 emplacements

Assainissement : Pompe de relevage pour accès au réseau collectif

Local poubelles : Non. Zone de stockage à l'entrée de l'aire. Les familles ont 2 containers à disposition.

Eaux pluviales : bassin de rétention et filtration/deshuilage

Points forts

Points faibles

Les blocs sanitaires ont été recouverts de parements en bois et les toits sont à 2 pentes, couverture métal (plus esthétiques que les blocs en béton avec toit en dalle béton)


1 sanitaire supplémentaire qui sert uniquement au personnel

Premières propositions



EPCI : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COEUR D'ESSONNE Commune : EGLY	
CARACTÉRISTIQUES DES POPULATIONS ACCUEILLIES, DURÉES DES SEJOURS ET FREQUENTATION DE L'AIRE	FONCTIONNEMENT ET GESTION
Types de familles : Hormis 2 ménages, familles sédentarisées sans lien de parenté entre elles	Organisme gestionnaire : SYMGHAV Personnel mis à disposition : 4 gestionnaires et 11 techniciens pour l'entretien (nettoyage des parties communes, peinture, élagage, nettoyage des containers poubelles, petites réparations). Le gestionnaire et les techniciens passent 2 fois par semaine sur chaque aire, généralement en binome. Les gestionnaires, contrairement aux techniciens, ont un planning fixe. 2 agents sociaux et un responsable de service assurent un travail de médiation sociale sur l'ensemble des aires du SYMGHAV : aide à la scolarisation, à l'accès aux droits.
Caractéristiques des familles en termes d'activités professionnelles et de scolarisation : 1 autoentrepreneur, 1 ferrailleur. Dans l'ensemble, familles précaires (RSA) Enfants scolarisés mais pas en maternelle	
Durées des séjours prévues dans le règlement intérieur : 3 mois renouvelables. Pour les familles dont les enfants sont scolarisés, 10 mois.	Montant de la caution : 150 € + 50 € d'avance pour le droit de place et les fluides Montant du droit de place : 4 €/emplacement Tarification de l'eau : 4,61 m3
Durées effectives des séjours : de 3 à 10 mois	Tarification de l'électricité : 0,15 /KWh
Souhais des familles :	Mode de paiement et périodicité : Télégestion (logiciel Atys Concept) mais pas de prépaiement Fermeture de l'aire : 15 jours en juillet ou août au moins tous les 2 ans
Taux moyen de fréquentation : 2015 : 70 % 2016 : 94 % 2017 : 77 %	Commentaires et premières propositions : Globalement, le SYMGHAV note que les 3 aires de Lardy, Egly et Breuillet, mis à part quelques problèmes récurrents de disjoints, nécessitent peu d'entretien.



EPCI : COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE	
Commune : LARDY	
Date d'ouverture : Novembre 2007	
Localisation et commentaires éventuels : 10 Chemin du Vieux Fourneau. Aire dans les bois, limitrophe de la ligne C du RER, à environ 2 kilomètres des commerces et services.	
Capacité : 14 places permettant d'accueillir 7 familles	
AMÉNAGEMENT	
Dispositif d'accès : Barrière coulissante	Compteur individuel d'eau et d'électricité : oui
Organisation de l'espace : Aire en pente organisée avec 3 plateformes	Centralisation des compteurs : Non, les compteurs sont dans les locaux techniques des sanitaires
Superficie des places : 75 m ² (150 m ² par emplacement)	Local d'accueil : Oui. Composé d'une pièce d'accueil et d'un petit local technique attenant
Sanitaires : 4 doubles blocs sanitaires (dont 1 est pour moitié sur un emplacement et pour moitié réservé au personnel de gestion et d'entretien) Ils sont composés de : 1 WC à la turc/ commande chasse par poussoir pneumatique 1 douche chaude (réglage température par le gestionnaire) et chauffée Auvent ouvert 1 local technique commun à 2 emplacements	Autres aménagements : Eclairage public Espace jeux : revêtement concassé et 3 bancs
Assainissement : réseaux collectifs	Local poubelles : Non. Zone de stockage à l'entrée de l'aire. Les familles ont 2 containers à disposition. Tri selectif mis en place depuis 1 an
Points forts	Points faibles
Les blocs sanitaires ont été recouverts de parements en bois et les toits sont à 2 pentes, couverture métal (plus esthétiques que les blocs en béton avec toit en dalle béton)	1 sanitaire supplémentaire qui sert uniquement au personnel Manque de réseaux (téléphone, internet télévision) L'arrière des emplacements du milieu donne directement sur la voirie du dessus : manque d'intimité
Premières propositions	Photos
L'accès aux réseaux téléphonie/internet/télévision devrait être mis en oeuvre.	

EPCI : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COEUR D'ESSONNE
Commune : LARDY

CARACTÉRISTIQUES DES POPULATIONS ACCUEILLIES, DURÉES DES SÉJOURS ET FREQUENTATION DE L'AIRE	FONCTIONNEMENT ET GESTION
<p>Types de familles : 4 emplacements/7 sont occupés par un même groupe familial qui reste sur l'aire 10 mois/12 et dont la présence empêche d'autres ménages de s'installer.</p>	<p>Organisme gestionnaire : SYMGHAV</p> <p>Personnel mis à disposition : 4 gestionnaires et 11 techniciens pour l'entretien (nettoyage des parties communes, peinture, élagage, nettoyage des containers poubelles, petites réparations).</p>
<p>Caractéristiques des familles en termes d'activités professionnelles et de scolarisation : Familles très précaires. Scolarisation des enfants mais pas en maternelle et manque d'assiduité.</p>	<p>Le gestionnaire et les techniciens passent 2 fois par semaine sur chaque aire, généralement en binome. Les gestionnaires, contrairement aux techniciens, ont un planning fixe.</p>
<p>Durées des séjours prévues dans le règlement intérieur : 3 mois renouvelables. Pour les familles dont les enfants sont scolarisés, 10 mois.</p>	<p>Montant de la caution : 150 € + 50 € d'avance pour le droit de place et les fluides</p> <p>Montant du droit de place : 4 €/emplacement</p> <p>Tarification de l'eau : 4,85€/m3</p>
<p>Durées effectives des séjours : 9/10 mois</p>	<p>Tarification de l'électricité : 0,20€/Kwh</p>
<p>Souhaits des familles : Les familles se plaignent de ne pouvoir capter ni internet ni la télévision.</p>	<p>Mode de paiement et périodicité : Télégestion (logiciel Atys Concept) mais pas de prépaiement</p> <p>Fermeture de l'aire : 15 jours en juillet ou en août, au moins tous les 2 ans</p>
<p>Taux moyen de fréquentation :</p> <p>2015 : 47 % 2016 : 49,7 % 2017 : 58,3 %</p>	<p>Commentaires et premières propositions :</p> <p>Globalement, le SYMGHAV note que les 3 aires de Lardy, Egly et Breuillet, mis à part quelques problèmes récurrents de disjoints, nécessitent peu d'entretien.</p>



EPCI : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LIMOURS

Commune : LIMOURS

Date d'ouverture : Janvier 2009

Localisation et commentaires éventuels : Chemin de l'accueil. Aire excentrée dans les bois mais environnement agréable.

Capacité : 15 places (7emplacements de 2 places et 1 d'une place) permettant d'accueillir 8 familles

AMÉNAGEMENT

Dispositif d'accès : Barrière coulissante

Compteur individuel d'eau et d'électricité : Oui

Organisation de l'espace : Places distribuées de part et d'autre d'une voirie centrale

Centralisation des compteurs : Oui, dans le local d'accueil

Superficie des places : 90 m² (180 m²/emplacement)

Local d'accueil : Oui avec 1 pièce d'accueil, 1 douche, 1 WC et 1 local technique.

Sanitaires : 4 doubles blocs sanitaires

Autres aménagements :

Ils sont composés de :

1 WC à la turc, chasse presto, sol carrelé, murs faïencés, barre de relevage

1 douche à l'italienne, robinetterie presto, eau chaude (réglage dans local technique), chauffée, sol carrelé, murs faïencés

Auvent non fermé, évier 1 bac ciment, branchement MI, 1 robinet en sus, 4 prises avec réarmement par appareil

1 local technique commun à 2 emplacements, cumulus 200l en cours de remplacement par des 50l

Eclairage public à l'entrée de l'aire

Assainissement : à demander

Eaux pluviales : bassin de rétention

Local poubelles : Aire de stockage des containers à l'extérieur de l'aire

Points forts

Points faibles

Les usagers peuvent réarmer eux-mêmes chaque prise

Auvents très petits et non fermés

Premières propositions

Photos



EPCI : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LIMOURS**Commune : LIMOURS****CARACTÉRISTIQUES DES POPULATIONS ACCUEILLIES, DUREES DES SEJOURS ET FREQUENTATION DE L'AIRE****FONCTIONNEMENT ET GESTION**

Types de familles : Avant sa fermeture en octobre 2017, cette aire accueillait des familles de passage qui avaient souvent des parents hospitalisés.
 Cette aire est fermée depuis octobre 2017, faute de fréquentation.

Organisme gestionnaire : SYMGHAV
Aire gérée par convention par le SYMGHAV depuis 2015 et adhérente en 2018

Personnel mis à disposition : 4 gestionnaires et 11 techniciens pour l'entretien (nettoyage des parties communes, peinture, élagage, nettoyage des containers poubelles, petites réparations).
 Le gestionnaire et les techniciens passent 2 fois par semaine sur chaque aire, généralement en binome.
 Les gestionnaires, contrairement aux techniciens, ont un planning fixe.
 2 agents sociaux et un responsable de service assurent un travail de médiation sociale sur l'ensemble des aires du SYMGHAV : aide à la scolarisation, à l'accès aux droits.

Durées des séjours prévues dans le règlement intérieur : 3 mois renouvelables. Pour les familles dont les enfants sont scolarisés, 10 mois.

Montant de la caution : 150 € + 50 € d'avance pour le droit de place et les fluides

Montant du droit de place : 4,50€/emplacement

Tarification de l'eau : 4,42€/m3

Tarification de l'électricité : 0,16€/Kwh

Mode de paiement et périodicité :
 Relevés des compteurs manuellement

Fermeture de l'aire : 15 jours en juillet ou août au moins tous les 2 ans

Taux moyen de fréquentation :

2015 : 48 %
 2016 : 65,5 %
 2017 : 49 %

Commentaires et premières propositions :

Aire fermée depuis octobre 2017 car pas de passage.



EPCI : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ETAMPOIS-SUD-ESSONNE

Commune : ETAMPES

Date d'ouverture : Novembre 2011

Localisation et commentaires éventuels : ZAC du Bois Bourbon, près des commerces

Capacité : 20 places permettant d'accueillir 10 familles

AMÉNAGEMENT

Dispositif d'accès : Portique + poutre stopauto

Compteur individuel d'eau et d'électricité : Oui

Organisation de l'espace : Emplacements disposés autour d'une placette centrale. Murs entre les emplacements

Centralisation des compteurs : Non

Superficie des places : 75 m² (150 m² par emplacement)

Local d'accueil : oui avec 1 pièce d'accueil et sanitaires

Sanitaires : 5 doubles blocs sanitaires

Autres aménagements :

Ils sont composés de :

1 WC à l'anglaise sur pied avec abattant, chasse presto, sol carrelé, murs faïencés, extincteur dans wc

1 douche à l'italienne, mitigeur, sol carrelé, murs faïencés bicolores, chauffée

Auvent grand et fermé sur 3 côtés, évier bac mitigeur, 2 prises, branchement Ml, robinet en sus

1 local technique commun à 2 emplacements

Parking visiteurs

Assainissement : Réseau collectif

Local poubelles : Poubelle générale encastrée en sol dans laquelle les usagers doivent déposer leurs sacs d'ordures

Points forts**Points faibles**

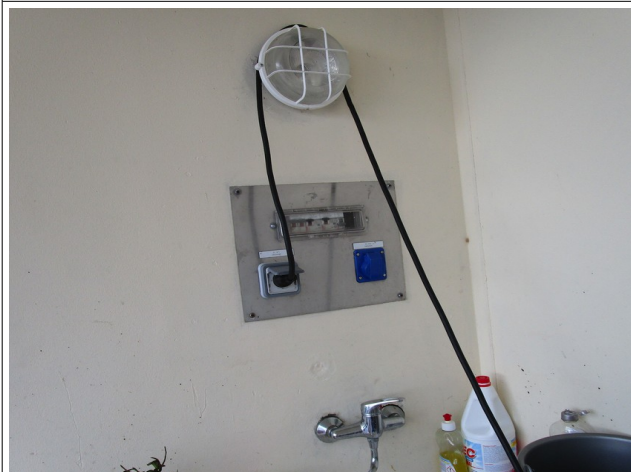
Organisation de l'aire avec placette centrale appréciée des voyageurs

WC à l'anglaise

Auvent partiellement fermé d'un côté

Extincteurs dans les WC

Les murs entre les emplacements coupent du vent et assurent une certaine intimité aux occupants

Premières propositions**Photos**

EPCI : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ETAMPOIS-SUD-ESSONNE
Commune : ETAMPES

CARACTÉRISTIQUES DES POPULATIONS ACCUEILLIES, DUREES DES SEJOURS ET FREQUENTATION DE L'AIRE	FONCTIONNEMENT ET GESTION
<p>Types de familles : Pendant longtemps, familles sédentarisées sur l'aire (ces familles sont depuis quelques mois en stationnement illicite). Depuis le dernier trimestre 2017, 2 nouvelles familles sont arrivées sur l'aire.</p>	<p>Organisme gestionnaire : SYMGHAV</p> <p>Personnel mis à disposition : 4 gestionnaires et 11 techniciens pour l'entretien (nettoyage des parties communes, peinture, élagage, nettoyage des containers poubelles, petites réparations). Le gestionnaire et les techniciens passent 2 fois par semaine sur chaque aire, généralement en binôme. Les gestionnaires, contrairement aux techniciens, ont un planning fixe. 2 agents sociaux et un responsable de service assurent un travail de médiation sociale sur l'ensemble des aires du SYMGHAV : aide à la scolarisation, à l'accès aux droits.</p>
<p>Caractéristiques des familles en termes d'activités professionnelles et de scolarisation : Nouvelles familles très précaires. Les enfants sont scolarisés.</p>	<p>Montant de la caution : 150 € + 50 € d'avance pour le droit de place et les fluides</p> <p>Montant du droit de place : 4 €/emplacement</p> <p>Tarification de l'eau : 3 €/m3</p>
<p>Durées des séjours prévues dans le règlement intérieur : 3 mois renouvelables. Pour les familles dont les enfants sont scolarisés, 10 mois.</p>	<p>Tarification de l'électricité : 0,16 /KWh</p>
<p>Durées effectives des séjours : Plusieurs mois</p> <p>Souhaites des familles : Avoir une petite pièce fermée "comme à Dourdan". Les familles apprécient la placette centrale.</p>	<p>Mode de paiement et périodicité : Aire pas télégérée (nouveau logiciel d'Atys Concept pas au point)</p> <p>Fermeture de l'aire : 15 jours en juillet ou août, au moins tous les 2 ans</p>
<p>Taux moyen de fréquentation : 2015 : 44 % 2016 : 35,2 % 2017 : 29 % Début 2018, aire occupée à 80 %.</p>	<p>Commentaires et premières propositions :</p>



EPCI : COMMUNAUTE DE COMMUNES DOURDANAIS EN HUREPOIX

Commune : DOURDAN

Date d'ouverture : Mars 2017

Localisation et commentaires éventuels : Route des Granges-Le-Roi. Bois autour de l'aire. 1 à 2 kilomètres du centre.

Capacité : 20 places permettant d'accueillir 10 familles

AMÉNAGEMENT

Dispositif d'accès : Barrière coulissante + stopauto

Compteur individuel d'eau et d'électricité : oui

Organisation de l'espace : Petits murets entre les emplacements

Centralisation des compteurs : non

Superficie des places : 110 m² soit 220 m² /emplacement

Local d'accueil : oui avec 1 pièce d'accueil, 1 salle de réunions, 1 bureau pour un agent social et sanitaires.

Sanitaires : 5 doubles blocs sanitaires en béton peint, couverture métal à faible pente

Autres aménagements :

Ils sont composés de :

1 WC à l'anglaise, cuvette suspendue, chasse presto, carrelé et faïencé bicolore toute hauteur, lumière commandé, éclairage naturel.

1 douche chaude sur mitigeur, bac à l'italienne, carrelage sol et faïence bicolore aux murs, chauffée, donnant sur le coin cuisine.

Coin cuisine totalement fermé d'environ 5 m², avec fenêtre ouvrante, sol et plinthe carrelés, murs peints : 4 prises, évier 1 bac robinet mélangeur, crédence carrelée, branchement ML, 1 robinet en sus. Passe tuyaux mural.

1 local technique commun à 2 emplacements.

Parking visiteurs

Espace de jeux

Anneaux sur les emplacements pour les auvents de caravanes

Evacuation EU sur emplacement

Etendoirs à linge avec barre de support literie

Assainissement : Réseau collectif

Local poubelles : Non

Zone de stockage des containers à l'entrée de l'aire

Espace à encombrants enclôt grillagé

Points forts

Points faibles

Emplacements vastes (220 m²)

Coin cuisine totalement fermé

WC à l'anglaise

Peintures colorées sur bâtiments

Anneaux encastrés en sol pour auvents

Etendoirs à linge avec barre de support literie

Salle de réunions dans local accueil

Les encombrants et poubelles sont la partie la plus visible de l'aire depuis la voirie publique.



EPCI : COMMUNAUTE DE COMMUNES DOURDANAIS EN HUREPOIX Commune : DOURDAN	
CARACTÉRISTIQUES DES POPULATIONS ACCUEILLIES, DURÉES DES SÉJOURS ET FREQUENTATION DE L'AIRE	FONCTIONNEMENT ET GESTION
Types de familles : A l'ouverture, pendant 2 mois, familles de passages. Puis 2 familles se sont installées plusieurs mois jusqu'à la fermeture de l'aire (Cf. commentaires ci-dessous)	Organisme gestionnaire : SYMGHAV Personnel mis à disposition : 4 gestionnaires et 11 techniciens pour l'entretien (nettoyage des parties communes, peinture, élagage, nettoyage des containers poubelles, petites réparations). Le gestionnaire et les techniciens passent 2 fois par semaine sur chaque aire, généralement en binôme. Les gestionnaires, contrairement aux techniciens, ont un planning fixe. 2 agents sociaux et un responsable de service assurent un travail de médiation sociale sur l'ensemble des aires du SYMGHAV : aide à la scolarisation, à l'accès aux droits.
Caractéristiques des familles en termes d'activités professionnelles et de scolarisation : Auto-entrepreneurs et RSA	
Durées des séjours prévues dans le règlement intérieur : 3 mois renouvelables. Pour les familles dont les enfants sont scolarisés, 10 mois	Montant de la caution : 150 € + 50 € d'avance pour le droit de place et les fluides Montant du droit de place : 4 €/emplacement Tarifification de l'eau : 3 €/m3
Durées effectives des séjours : Plusieurs mois	Tarifification de l'électricité : 0,16 /KWh
Souhais des familles :	Mode de paiement et périodicité : Télégestion (logiciel Atys Concept) Fermeture de l'aire :
Taux moyen de fréquentation : 2017 : 23 % (ouverte entre mars et septembre)	Commentaires et premières propositions : Globalement, aire très peu fréquentée depuis son ouverture début 2017. Cette aire fut cambriolée fin 2017. Début 2018, vide car en attente des réparations
	

ANNEXE 3
TABLEAUX DES GRANDS PASSAGES EN STATIONNEMENT ILLICITE

GRANDS PASSAGES EN STATIONNEMENTS ILLICITES 2016				
EPCI	Communes	Nombre caravanes	Périodes d'arrêt	Durées des séjours
CA COEUR D'ESSONNE	AVRAINVILLE	50	novembre	2,5 mois
	EGLY	58	Août-septembre	2 semaines
		48	août	1 semaine
	FLEURY MEROGIS	60	avril	2 semaines
		60	Novembre-janvier 2018	2 mois
	LE PLESSIS PATE	50	Septembre-janvier	4 mois
		188	Septembre-novembre	2 mois
	MAROLLES EN HUREPOIX	100	Avril-mai	1 mois
		200	Septembre-novembre	2,5 mois
	ST GERMAIN LES ARPAJON	70	Novembre 2015 -janvier 2016	2,5 mois
ST MICHEL SUR ORGE	226	Septembre 2015-avril 2016	6,5 mois	
	100	Mai-juillet	2 mois	
	60	Octobre-décembre	2 mois	
CA GRAND PARIS SUD	BONDOUFLE	49	août	1 semaine
		212	Octobre-novembre	1 mois
	LISSES	101	Novembre-janvier	1,5 mois
	RIS ORANGIS	50	septembre	?
88		Octobre-mai	7 mois	
CA PARIS SACLAY	CHILLY MAZARIN	77	décembre	1 semaine
	GIF SUR YVETTE	50	mai	1 semaine
		100	Octobre-novembre	3 semaines
		200	Novembre-décembre	2 semaines
	IGNY	50	Septembre-octobre	2 semaines
	MASSY	120	Octobre-janvier 2018	3 mois
	SACLAY	50	Septembre-octobre	1,5 mois
		254	Mai-juin	1 mois
200		Août-septembre	1 mois	
VILLEBON SUR YVETTE	88	Décembre-février 2018	2 mois	
	MONTGERON	65	Mai-juin	2 semaines
90		décembre	1 mois	
CC ENTRE JUINE ET RENARDE	BOISSY SOUS SAINT YON	60	Juillet-août	1 mois
CC LE DOURDANNAIS EN HUREPOIX	DOURDAN	80	octobre	3 semaines
CC PAYS DE LIMOURS	COURSON MONTELOUP	238	Septembre	2 semaines
	ST JEAN DE BEAUREGARD	150	mai	2 semaines

GRANDS PASSAGES EN STATIONNEMENTS ILLICITES 2017				
EPCI	Communes	Nombre caravanes	Périodes d'arrêt	Durées des séjours
CA COEUR D'ESSONNE	AVRAINVILLE	50	Janvier-février	4 semaines
	BRETIGNY-sur-ORGE	51	fin octobre/début décembre	5 semaines
		50	13 mars /17 mai	9 semaines
		180	début septembre	2 semaines
	EGLY	147	Juin-juillet	3 semaines
	FLEURY MEROGIS	60	début janvier	1 semaine
		110	fin février	1 semaine
	LE PLESSIS PATE	50	Janvier	3 semaines
		48	avril	1 semaine
		230	Dernière semaine d'août	1 semaine
		147 230	2ème et 3ème semaine septembre	2 semaines
		164	octobre	1 semaine
	MAROLLES EN HUREPOIX	96	Janvier-mars	2 mois
	OLLAINVILLE	53	août	10 jours
	SAINT GERMAIN LES ARPAJON	94	fin octobre/début décembre	5 semaines
ST MICHEL SUR ORGE	120	16/07/17	2 semaines	
CA GRAND PARIS SUD	BONDOUFLE	60	janvier/mi mars	2 mois 1/2
		60	janvier/mi mars	2 mois 1/2
		54	Mars-avril	2 semaines
		50	décembre/ janvier 2018	3 semaines
	CORBEIL-ESSONNE	99	15/10/17	1 semaine
	LISSES	110	début janvier	1 semaine
		48		1 mois
		200		1 mois 1/2
		142		2 mois1/2
		161	Septembre-octobre	2 semaines
	RIS ORANGIS	88	Oct 16 / 26 Mai	31 semaines
		60	janvier/mi mars	2 mois 1/2
		77	02/09/17	3 mois
CA PARIS SACLAY	CHILLY MAZARIN	300	02/07/17	2 semaines
	CHILLY-MAZARIN	51	7 Mai/ 31 mai	3 semaines
	LES ULIS	58	09/08/17	1 semaine
	MARCOUSSIS	70	mai	2 semaines
	MASSY	146 / 97 /124	8 jan/ 24 jan	3 semaines
		45	début novembre	1 semaine
	SACLAY	70	octobre	1 semaine
	VILLEBON	88	début janvier	1 semaine

GRANDS PASSAGES EN STATIONNEMENTS ILLICITES 2017				
EPCI	Communes	Nombre caravanes	Périodes d'arrêt	Durées des séjours
CA VAL D'YERRES VAL DE SEINE	MONTGERON	90	Déc 16/Jan	4 semaines
CC ENTRE JUINE ET RENARDE	SAINT YON	60	Août-septembre	1 mois
CC ETAMPOIS SUD ESSONNE	CHALO ST MARS	90	Août-novembre	1,5 mois
	ETAMPES	70	fin août	2 jours
CC LE DOURDANNAIS EN HUREPOIX	DOURDAN	120	Mai-juillet	1,5 mois
		60	Septembre-octobre	3 semaines
CC PAYS DE LIMOURS	COURSON MONTELOUP	200	septembre	10 jours
	GOMETZ LE CHATEL	76	fin juin	1 semaine
	SAINT JEAN DE BEAUREGARD	76	juillet	3 semaines
		150	Août-	1 semaine
CC VAL D'ESSONNE	LEUDEVILLE	170	septembre	1 semaine
	MENNECY	200	juin	3 semaines
	ST VRAIN	200	Mai-juillet	1,5 mois
	VERT LE GRAND	48	avril	1 semaine
MÉTROPOLE GRAND PARIS	VIRY-CHATILLON	124	06/06/18	1 semaine

ANNEXE 4
TABLEAUX DES STATIONNEMENTS ILLICITES
(HORS GRANDS PASSAGES)

STATIONNEMENTS ILLICITES 2016 (hors grands passages)					
EPCI	Commune	Nombre caravanes	Date d'implantation	Date de départ	Durées des séjours
CA COEUR D'ESSONNE	ARPAJON	20	19/09/15	08/12/15	3 mois
		20	03/12/15	26/01/16	2 mois
		3	15/06/16		1 semaine
	AVRAINVILLE	30	30/12/15	24/01/15	3 semaines
		20	01/02/16	31/07/16	6 mois
		30	15/12/16		4,5 mois
	BRETIGNY SUR ORGE	29	29/08/15	08/12/15	4 mois
		7	31/08/15	08/12/15	7 mois
		8	03/11/15	24/05/16	11 mois
		13	21/12/15	21/12/15	2 semaines
		10	28/02/16	31/08/16	6,5 mois
		5	23/04/16	24/05/16	2 mois
		15	13/07/16	19/10/16	3,5 mois
		27	18/09/16	19/09/16	3 semaines
		6	26/10/16	26/10/16	5 mois
		23	18/11/16	18/11/16	1 mois
	BREUILLET	5	17/02/16		1 semaine
		12	06/05/16		1 semaine
	BRUYERES LE CHATEL	15	24/07/16	31/07/16	1 semaine
	EGLY	48	15/08/16		1 semaine
	FLEURY MEROGIS	30	11/04/16	04/09/16	5 mois
		15	21/06/16	24/06/16	3 jours
		12	06/11/16	09/01/17	2 mois
		30	18/11/16	08/01/17	2,5 mois
		11	31/01/16		2,5 mois
		11	05/04/16	10/04/16	1 semaine
		4	07/08/16	04/09/16	1 mois
		6	18/10/16	08/01/17	
	LA NORVILLE	6	17/02/16	17/02/16	?
		4	18/04/16	20/04/16	2 jours
		7	21/06/16	21/06/16	2 semaines
		13	08/07/16	08/07/16	2 semaines
		24	24/07/16	08/08/16	2 semaines
		9	31/07/16	01/08/16	2 jours
		2	12/09/16		1,5 mois
		4	28/11/16	28/11/16	1 semaine
	3	27/12/16	27/12/16	1 semaine	
	LE PLESSIS PATE	3	13/11/16		1 mois
	LEUVILLE sur ORGE	13	07/07/16	07/07/16	3 semaines
	LONGPONT SUR ORGE	10	14/04/16	03/05/16	1,5 mois
		5	04/05/16	11/05/16	1 mois
		10	06/08/16	28/06/17	1 an
		8	18/11/16	18/11/16	6 mois
	OLLAINVILLE	47	23/06/16	17/07/16	1 mois
	MAROLLES EN HUREPOIX	15	19/06/16		2 semaines
	ST GERMAIN LES ARPAJON	21	27/12/15	27/12/15	1 semaine
		18	13/03/16	14/03/16	3 semaines
		43	05/04/16	05/04/16	1 mois
		36	11/08/16	17/08/16	3 semaines
	ST MICHEL SUR ORGE	9	28/09/15	04/02/16	4,5 mois
		8	28/09/15	04/02/16	4,5 mois
		29	02/08/16	03/08/16	1 mois
21		20/11/16	20/11/16	2 semaines	
STE GENEVIEVE DES BOIS	3	01/11/15	09/12/15	1 mois	
	6	01/11/15	19/01/16	2 mois	
	7	19/01/16	19/01/16	3,5 mois	
	5	24/01/16	12/07/17	1,5 an	
	3	19/02/16	07/03/16	1 mois	
	3	28/03/16	06/06/16	4 mois	
	5	25/04/16	03/05/16	1 mois	
32	20/11/16	23/02/17	5 mois		
VILLIERS SUR ORGE	36	30/09/16	30/09/16	3 semaines	

STATIONNEMENTS ILLICITES 2016 (hors grands passages)					
EPCI	Commune	Nombre caravanes	Date d'implantation	Date de départ	Durées des séjours
CA GRAND PARIS SUD	BONDOUFLE	25	22/10/15	11/04/16	6 mois
		15	14/11/15		3 mois
		15	18/11/15	14/06/16	7 mois
		10	05/01/16	11/04/16	3 mois
		6	17/01/16		2,5 mois
		35	25/03/16	31/07/16	4 mois
		15	02/04/16		1 semaine
		14	11/04/16	09/06/16	2 mois
		10	12/04/16	18/04/16	1 semaine
		3	18/04/16	31/07/16	3,5 mois
		15	29/05/16	25/09/16	4 mois
		3	04/06/16	31/07/16	1,5 mois
		11	12/06/16	24/08/16	2,5 mois
		20	19/06/16	08/03/17	9 mois
		49	24/06/16	06/09/16	2,5 mois
		15	01/07/16	31/07/16	1 mois
		27	31/08/16	18/09/16	3 semaines
		13	11/09/16	24/09/16	2 semaines
		5	07/10/16	28/11/16	1,5 mois
		13	27/10/16	07/01/17	2,5 mois
		2	27/10/16		10 mois
	7	15/11/16		1 semaine	
	CORBEIL ESSONNES	8	24/11/2015	26/01/16	2 mois
		6	01/06/2016	02/06/16	3 semaines
		3	28/08/2016	19/07/17	11 mois
	COURCOURONNES	1	21/11/15	01/03/16	3 mois
	GRIGNY		18/01/16		?
		20	20/01/16	23/01/16	3 jours
		14	04/10/16	05/01/17	2 mois
	LE COUDRAY MONCEAUX	30	08/10/16	21/10/16	2 semaines
	LISSES	20	01/08/15		2 ans
		9	02/12/15	07/10/16	10 mois
			04/05/16	16/05/16	2 semaines
		15	14/06/16	21/06/16	1 semaine
		12	03/08/16	06/08/16	3 jours
		3	19/09/16	07/10/16	3 semaines
		4	30/09/16	07/10/16	1 semaine
	12	18/11/16		1 an 1 mois	
	RIS ORANGIS	30	18/11/2016	07/02/17	3 mois
		8	11/12/2016	07/02/17	2 mois
		15	01/07/2016	02/08/16	1 mois
	ST GERMAIN LES CORBEIL	4	28/12/16	23/02/17	2 mois
	SAINT PIERRE DU PERRAY	10	17/08/16	21/10/16	2 mois
		10	09/09/16	23/10/16	1,5 mois
		10	30/06/16	13/07/16	2 semaines
		3	05/07/16	12/07/16	1 semaine
	TIGERY	10	13/08/15	25/10/16	1 an 2 mois
6		06/09/16	25/10/16	1,5 mois	
VILLABE	5	10/01/16	17/01/16	1 semaine	
	6	13/07/16		4,5 mois	
	5	18/09/16	18/12/16	3 mois	
ETIOLLES	15	31/01/16	06/07/16	5 mois	

STATIONNEMENTS ILLICITES 2016 (hors grands passages)					
EPCI	Commune	Nombre caravanes	Date d'implantation	Date de départ	Durées des séjours
CA PARIS SACLAY	BALLAIN-VILLIERS	0	21/02/16	23/02/16	2 jours
	CHAMPLAN	1	19/01/16	06/09/16	7,5 mois
		32	06/11/16	09/03/17	4 mois
	CHILLY MAZARIN	6	06/09/16	16/09/16	3,5 mois
		8	16/09/16	16/09/16	1 mois
		4	23/04/16	23/04/16	2 mois
		6	24/06/16	24/06/16	1 mois
	GIF SUR YVETTE	10	15/10/16		1 semaine
		?	22/05/16	25/05/16	3 jours
	LA VILLE DU BOIS	30	03/04/16	11/04/16	1 semaine
		2	23/09/15		9,5 mois
		8	03/05/16	04/05/16	1 jour
	LES ULIS	14	02/01/16	05/01/16	2 semaines
		6	13/08/16	17/08/16	1 semaine
	LINAS	15	24/01/16	26/01/16	3 mois
		27	20/10/16	20/10/16	1,5 mois
	MARCOUSSIS	3	11/01/16	01/02/16	2 semaines
		8	15/02/16	08/03/16	3 semaines
		10	02/07/16	15/08/16	1,5 mois
		6	27/07/16	10/08/16	2 semaines
		6	06/08/16	30/08/16	3 semaines
		6	14/09/16	25/09/16	1 semaine
	MASSY	30	01/05/16	01/05/16	?
		4	30/06/16	30/06/16	1 semaine
		20	08/09/16	12/09/16	1 semaine
		9	11/09/16	12/09/16	2 semaines
		2	27/09/16	28/09/16	1 semaine
		8	10/12/16	10/12/16	1 semaine
	NOZAY	41	04/05/16	22/05/16	2 semaines
	PALaiseAU	10	25/09/16	27/09/16	1 semaine
	SACLAY	40	10/09/16		2 semaines
	SAULX LES CHARTREUX	47	04/12/15	21/02/16	2,5 mois
		14	03/04/16	08/07/16	3 mois
		18	07/09/16		1 semaine
	VAUHALLAN	8	30/04/16	13/10/16	5,5 mois
	VILLEBON SUR YVETTE	6	20/09/15	07/02/16	4,5 mois
		15	22/11/15		1 mois
		42	04/12/15	15/02/16	2,5 mois
		10	16/01/16	15/02/16	1 mois
		20	07/02/16	22/09/16	7,5 mois
		8	08/03/16	04/04/16	1 mois
		8	04/04/16	09/05/16	1 mois
		12	07/04/16	25/05/16	1,5 mois
		4	28/05/16	23/07/16	2 mois
		?	07/06/16	18/08/16	2,5 mois
		6	20/06/16	26/09/16	3 mois
		18	16/08/16	09/09/16	3 semaines
		34	10/09/16	24/02/17	4,5 mois
		11	02/10/16	10/03/17	5 mois
	14	13/12/16	08/10/17	10 mois	
	VILLEJUST	13	26/09/15	28/03/16	6 mois
10		18/12/15	12/12/16	1 an	
10		09/09/16	07/04/17	7 mois	
13		13/09/16	21/09/16	1 semaine	

STATIONNEMENTS ILLICITES 2016 (hors grands passages)					
EPCI	Commune	Nombre caravanes	Date d'implantation	Date de départ	Durées des séjours
CA VAL D'YERRES VAL DE SEINE	MONTGERON	39	31/05/2016	21/06/16	3 semaines
		9	03/08/16	03/08/16	?
			25/09/2016	27/09/16	2 semaines
CC DEUX VALLEES	MILLY LA FORET	4	17/10/15		7 mois
		17	10/08/16	29/09/16	1,5 mois
		4	04/09/16		1 semaine
CC ENTRE JUINE ET RENARDE	BOISSY SOUS SAINT YON	60	17/07/16		1 semaine
	ETRECHY	5	21/06/16	29/07/16	1 semaine
CC ETAMPOIS SUD ESSONNE	BRIERES LES SCELLES	4	20/06/16	20/06/16	1 semaine
		4	12/07/16		?
	ETAMPES	34	31/08/16		2 semaines
	VALPUISEAUX	14	07/03/16	29/07/16	4 mois 3 semaines
CC LE DOURDANNAIS EN HUREPOIX	DOURDAN	11	06/03/16	15/04/16	1,5 mois
		9	29/03/16	10/04/16	10 jours
		4	09/07/16	31/07/16	3 semaines
		5	29/08/16	10/09/16	2 semaines
		33	04/09/16	10/09/16	1 semaine
		11	29/09/16	24/10/16	1 mois
CC PAYS DE LIMOURS	ST JEAN DE BEAUREGARD	?	16/05/16	03/06/16	2 semaines
	VAUGRI-GNEUSE	30	03/08/16	15/08/16	2 semaines
CC VAL D'ESSONNE	CHEVANNES	4	26/09/12	partie le 23/01/16	5,5 ans
	LEUDEVILLE	10	07/07/16	31/07/16	3 semaines
	MENNECY	5	24/08/14		2 an
		2	04/08/15	07/10/16	1 an 2 mois
		20	28/09/15	07/10/16	1 an
		0	02/10/16	08/10/16	1 semaine
		40	01/07/16	24/07/16	3 semaines
	VERT LE PETIT	6	31/08/16		3 semaines
CERNY	12	25/10/16		9 mois	
METROPOLE DU GRAND PARIS	ATHIS MONS	5	22/11/12	18/12/15	1,5 an
	MORANGIS	10	19/10/15	14/12/15	2 mois
		6	21/12/15	21/03/16	3 mois
		3	07/05/16	20/06/16	1,5 mois
		8	07/10/16	12/12/16	2 mois
	PARAY VIEILLE POSTE	17	04/12/16	05/12/16	1 mois

STATIONNEMENTS ILLICITES 2017 (hors grands passages)					
EPCI	Commune	Nombre caravanes	Date d'implantation	Date de départ	Durées des séjours
CA COEUR D'ESSONNE	ARPAJON	12	08/07/17	09/07/17	3 semaines
	AVRAINVILLE	9	27/02/17	05/03/17	1 semaine
		6	16/03/17	12/07/17	4 mois
		20	02/04/17	07/04/17	5 jours
		5	19/09/17	26/10/17	1 mois 1 semaine
		11	05/10/17	26/10/17	3 semaines
		10	19/11/17		2,5 mois
	BRETIGNY SUR ORGE	10	10/01/17	10/01/17	4 mois
		22	18/04/17	20/04/17	3 semaines
		10	26/04/17	27/04/17	1 mois
		15	07/08/17	21/08/17	1 mois
		29	13/08/17		4,5 mois (en cours)
		26	06/09/17		3,5 mois (en cours)
		11	06/09/17		2 mois
		15	07/09/17		2 mois
		11	14/09/17	05/10/17	3 semaines
		5	18/10/17		1 mois
		10	22/10/17		2 mois (en cours)
		38	29/10/17	26/12/17	2 mois
		12	06/11/17		1 semaine
		11	20/11/17		1 mois (en cours)
		10	26/11/17	26/12/17	1 mois
	14	17/12/17		2 semaines (en cours)	
	FLEURY MEROGIS	?	23/03/17	24/03/17	1 jour
		6	02/04/17	07/04/17	5 jours
		8	12/04/17		4 mois
		8	27/02/17		6 mois
		10	25/11/17		1 mois
	LA NORVILLE	5	12/02/17	12/02/17	1 semaine
		3	01/03/17	26/03/17	3 semaines
		13	12/03/17	12/03/17	1 semaine
		11	19/03/17	19/03/17	2 semaines
		23	29/04/17	30/04/17	2 semaines
		7	03/05/17		1 semaine
		27	16/05/17	16/05/17	1 semaine
		8	01/09/17	14/09/17	2 semaines
		6	14/09/17	14/09/17	1 semaine
		19	04/10/17	04/10/17	1 semaine
		8	27/06/17	27/06/17	3 semaines
	11	23/11/17	27/11/17	1 semaine	
	LE PLESSIS PATE	48	11/04/17	17/04/17	1 semaine
		4	08/12/17		1 mois
	LEUVILLE SUR ORGE	8	09/08/17	09/08/17	1 semaine
	LONGPONT SUR ORGE	13	14/05/17	23/05/17	2 semaines
		6	18/06/17		5 mois
	OLLAINVILLE	9	06/03/17	10/04/17	1 mois
		15	07/04/17		4 mois
3		19/07/17		2 semaines	
26		24/10/17		2,5 mois	
SAINT GERMAIN LES ARPAJON	33	01/05/17	01/05/17	1 mois	
	10	20/08/17		3 semaines	
	35	29/10/17		1 mois (en cours)	
SAINT MICHEL SUR ORGE	3	25/10/17	07/11/17	2 semaines	
	10	24/03/17	24/03/17	3 mois	
SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	11	05/10/17		1 semaine	
	11	31/03/17	09/04/17	1 mois	
	8	15/05/17	14/06/17	2 mois	

STATIONNEMENTS ILLICITES 2017 (hors grands passages)					
EPCI	Commune	Nombre caravanes	Date d'implantation	Date de départ	Durées des séjours
CA GRAND PARIS SUD	BONDOUFLE	4	16/01/17	08/03/17	1,5 mois
		15	16/01/17	12/03/17	2 mois
		4	18/01/17		7 mois
		12	02/02/17	12/03/17	1,5 mois
		35	26/02/17	19/03/17	3 semaines
		26	05/03/17	07/03/17	2 jours
		30	26/03/17	11/04/17	2 semaines
		10	24/08/17		2 semaines
		5	25/08/17		1 mois
		14	18/07/17		1,5 mois
		15	01/10/17		3 mois
		6	10/10/17		2,5 mois
		10	17/10/17	30/11/17	1,5 mois
		30	07/11/17	26/11/17	3 semaines
	CORBEIL	10	15/10/17		2 mois (en cours)
		15	16/10/17		2 mois (en cours)
		43	18/10/17		2 mois (en cours)
	LE COUDRAY-MONTCEAUX	30	25/10/17		2,5 mois
	COURCOURONNES	12	12/02/17	12/02/17	1 semaine
	GRIGNY	8	27/02/17		10 mois (en cours)
	LISSES	19	04/02/17	05/05/17	3 mois
		17	26/02/17	23/03/17	1 mois
		?	14/03/17	24/05/17	2,5 mois
		15	09/04/17	28/04/17	3 semaines
		6	19/08/17	25/08/17	1 semaine
		6	25/08/17		2 semaines
		5	20/09/17		3 semaines
	RIS ORANGIS	41	29/01/17	31/01/17	1 mois
9		19/02/17	21/02/17	1 semaine	
SAINTE PIERRE DU PERRY	10	25/03/17	31/05/17	2 mois	
VILLABE	?	16/08/17	20/08/17	4 jours	
	3	19/08/17		4 mois	

STATIONNEMENTS ILLICITES 2017 (hors grands passages)					
EPCI	Commune	Nombre caravanes	Date d'implantation	Date de départ	Durées des séjours
CA PARIS SACLAY	BALLAIN-VILLIERS	9	07/03/17	31/05/17	2,5 mois
		26	02/06/17		6 mois
		17	28/07/17		4,5 mois
	CHAMPLAN	27	04/09/17	10/09/17	1 semaine
		9	15/09/17		1 mois
		20	22/10/17	19/12/17	2 mois
	CHILLY MAZARIN	14	14/03/17	14/03/17	3 mois
		7	19/04/17	28/04/17	3 semaines
		51	07/05/17	07/05/17	1 mois
		12	08/07/17	09/07/17	3 semaines
		13	18/09/17		3 mois
		5	24/10/17		1,5 mois
		14	06/11/17		1,5 mois (en cours)
		39	10/09/17		1 mois
	EPINAY SUR ORGE		30/04/17	02/05/17	2 semaines
	GOMETZ LE CHATEL	17	02/07/17	?	?
	LA VILLE DU BOIS	1	09/02/17	16/02/17	1 semaine
		9	12/05/17		1 semaine
		10	14/09/17	16/10/17	1 mois
		12	16/09/17		1 mois
		9	21/05/17		2 mois
	LES ULIS	5	30/07/17	30/0/17	1 semaine
		17	20/08/17	20/08/17	1 mois
		12	22/10/17		1 semaine
	LINAS	35	17/06/17	14/06/17	2 semaines
		10	14/07/17	15/07/17	1 mois
		6	16/07/17	17/07/17	3 semaines
		10	16/10/17		2,5 mois (en cours)
	MARCOUSSIS	11	30/04/17	15/05/17	2 semaines
		6	30/05/17	30/07/17	2 mois
		16	04/06/17	20/06/17	2 semaines
		14	08/06/17	08/07/17	1 mois
		7	04/08/17		4,5 mois
		12	10/09/17		3 semaines
	MASSY	8	27/07/17		3 mois
		34	28/01/17	31/01/17	1 semaine
		38	21/09/17		3 mois (en cours)
	MONTHLERY	33	21/09/17		3 semaines
		47	23/07/17	23/07/17	1 mois
		10	24/04/17	05/05/17	2 semaines
	NOZAY	43	09/06/17	17/07/17	1 mois
		7	03/09/17	07/11/17	2 mois
		25	13/08/17		3 semaines
	SACLAY	13	14/10/17		2,5 mois
		12	16/12/17		2 semaines
		13	08/11/17		1 semaine
		15	08/11/17	12/11/17	4 jours
	VAUHALLAN	10	09/06/17	27/06/17	3 semaines
	VILLEBON SUR YVETTE	9	02/02/17	06/02/17	4 jours
		16	02/02/17	06/02/17	4 jours
		30	26/02/17	15/03/17	3 semaines
		12	04/09/17	13/12/17	3 mois 1 semaine
		7	10/09/17		1,5 mois
		16	08/10/17		3 mois
		3	28/11/17		1 mois
		15	13/12/17	17/12/17	4 jours
	VILLEJUST	8	10/03/17	08/05/17	2 mois
10		17/04/17		1 an	
43		05/05/17	09/06/17	1 mois	
?		07/09/17	10/09/17	3 jours	
7		24/09/17		3 mois	
19		20/10/17		1 mois	
4		21/10/17		1 semaine	

STATIONNEMENTS ILLICITES 2017 (hors grands passages)					
EPCI	Commune	Nombre caravanes	Date d'implantation	Date de départ	Durées des séjours
CC DEUX VALLEES	DANNEMOIS	3	21/08/17	24/08/17	3 jours
	MILLY LA FORET	4	24/09/17		3 mois
CC ENTRE JUINE ET RENARDE	BOISSY SOUS SAINT YON	29	17/04/17	07/05/17	3 semaines
	BOURAY SUR JUINE	30	28/05/17		2 mois
	CHAMARANDE	20	14/09/17	07/11/17	1 mois 3 semaines
	SAINT YON	22	06/08/17		?
CC ETAMPOIS SUD ESSONNE	BOUVILLE	32	07/05/17	14/05/17	1 semaine
	ETAMPES	5	26/02/17 00:00	27/02/17 00:00	1 semaine
CC LE DOURDANNAIS EN HUREPOIX	DOURDAN	10	26/02/17	12/03/17	2 semaines
		40	18/09/17	08/10/17	3 semaines
		30	01/11/17	30/11/17	1 mois
	LES GRANGES LE ROI	9	28/03/17	08/11/17	7,5 mois
	SAINT CYR SOUS DOURDAN	30	06/08/17	27/08/17	3 semaines
CC PAYS DE LIMOURS	BOULLAY LES TROUX	25	17/06/17	06/07/17	3 semaines
	FONTENAY LES BRIIS	25	15/07/17	06/08/17	3 semaines
		14	25/07/17	06/08/17	2 semaines
		43	08/08/17	15/09/17	1 mois 1 semaine
	LIMOURS	8	22/07/17		2 semaines
	SAINT JEAN DE BEAUREGARD	?	02/08/17	09/08/17	1 semaine
ST MAURICE MONT-COURONNE	30	27/08/17	07/11/17	10 jours	
CC VAL D'ESSONNE	BALLANCOURT	?	14/08/17	20/08/17	1 semaine
		12	16/07/17	27/07/17	1 semaine
	CHEVANNES	12	23/01/17	Entre mi et fin juillet	7 mois
	LA FERTÉ ALAIS	12	05/09/17	05/10/17	1 mois
	LEUDEVILLE	26	07/09/17	17/12/17	3,5 mois
VERT LE GRAND	45	17/04/17		1 semaine	
METROPOLE DU GRAND PARIS	ATHIS MONS	22	30/04/17	02/05/17	2 semaines
		27	30/04/17	11/05/17	1,5 mois
		23	05/06/17	05/06/17	1 semaine
		30	01/08/17	01/08/17	2 semaines
		11	05/08/17	05/08/17	1 semaine
	MORANGIS	24	05/02/17	06/02/17	1 semaine
		17	05/02/17	07/03/17	1,5 mois
		23	05/02/17	07/03/17	1,5 mois
		16	05/02/17	06/02/17	1,5 mois
		30	05/02/17	06/02/17	1,5 mois
		17	20/02/17	24/02/17	2 semaines
		3	20/02/17	20/02/17	1 mois
		29	24/10/17		2 mois (en cours)
		3	29/10/17		1 semaine
		12	13/11/17		1 mois (en cours)

ANNEXE 5

Textes législatifs et juridiques relatifs aux gens du voyage

- **Loi n° 69-3 (modifiée) du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime juridique applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe**
- **Loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement (JO n° 127 du 2 juin 1990)**
- **Loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage (JO du 5 juillet 2000), modifiée par la loi n° 2003-239 relative à la sécurité intérieure, la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la rénovation urbaine, la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement et la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance**
- **Loi Egalité et Citoyenneté adoptée le 22 décembre 2016 et publiée le 28 janvier 2017**

1) Commission nationale et départementale consultative des gens du voyage

- Circulaire du 16 mars 1992 relative au schéma départemental (accueil des gens du voyage)
- Décret n° 2001-540 du 25 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage
- Décret n° 2003-1120 du 24 novembre 2003 relatif à la Commission nationale consultative des gens du voyage
- Circulaire NOR IOCA 1022 704 du 28 août 2010 relative à la révision du schéma départemental des gens du voyage
- Décret 2015-583 du 20 mai 2015 relatif à la commission nationale consultative des Gens du Voyage
- Décret N° 2017 du 9 mai 2017

2) Accueil et habitat des gens du voyage

- Circulaire UHC/IUH1/12 no2001-49 du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi no2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage
- Circulaire NOR/INT/D04/00114/C du 13 septembre 2004, du Ministère de l'Intérieur, relative aux réalisations ou réhabilitations des aires d'accueil et de grands passages des gens du voyage
- Circulaire n° 2003-43 UHC/DU1/11 du 8 juillet 2003 relative aux grands rassemblements des gens du voyage : terrain de grand passage

- Circulaire n° 2003-76 UHC/IUH1/26 du 17 décembre 2003 relative aux terrains familiaux permettant l'installation des caravanes constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs.
- Circulaire n° NOR/INT/D/06/00074/C du 3 août 2006 relative à la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage
- Circulaire UHC/IUH1 n°2005-4 du 17 décembre 2004 relative à la réalisation des aires d'accueil et de grand passage destinées aux gens du voyage
- Circulaire n°2006-71 UHC/PA3 du 19 septembre 2006 relative à l'application des articles R. 148-5 et R. 148-9 du code du domaine de l'État relative à la mobilisation du foncier public pour la production de logements et d'hébergements à destination des populations éprouvant des difficultés à se loger
- Circulaire n°95-63 du 2 août 1995 relative aux maîtrises d'œuvre urbaine et sociale pour l'accès au logement des personnes défavorisées

3) Financement de l'État

Investissement

- Circulaire n°99-80/UC/IUH/20 du 27 octobre 1999 relative au financement des aires d'accueil et de passage destinées au gens du voyage et modifiant la circulaire du 16 septembre 1992 relative aux aires de stationnement pour les gens du voyage
- Décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement
- Décret n°2003-367 du 18 avril 2003 modifiant le décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement
- Décret n°2000-967 du 3 octobre 2000 relatif aux subventions de l'État pour les projets d'investissement dans le champ de l'urbanisme et du logement pris pour l'application du décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999
- Arrêté du 30 mai 2000 relatif aux pièces à produire à l'appui de la demande de subvention de l'État d'investissement pour des projets d'investissement
- Décret n° 2001-541 du 25 juin 2001 relatif au financement des aires d'accueil destinées aux gens du voyage
- Annexe 2 à la circulaire UHC/IUH du 4 juillet 2008 relative à la mise en œuvre de la politique du logement et à la programmation des financements aidés par l'État en 2008
- Circulaire n° IC-00-449 du 19 octobre 2000 relative à l'attribution de subventions de l'État pour des projets d'investissements.
- Circulaire UHC/IUH2/6 du 21 mars 2003 relative à la mise en œuvre de la politique du logement et de la programmation des financements de l'État pour 2003

Gestion

- Décret n°2001-568 du 29 juin 2001 relatif à l'aide aux collectivités et organismes gérant des aires d'accueil des gens du voyage et modifiant le code de la sécurité sociale
- Décret n°2001-569 du 29 juin 2001 relatif aux normes techniques applicables aux aires d'accueil des gens du voyage

- Arrêté du 29 juin 2001 relatif au montant forfaitaire applicable pour l'aide aux collectivités et organismes gérant des aires d'accueil des gens du voyage (modifié par arrêté du 20 décembre 2002)
- Circulaire n°DSS/2B/2001/372 du 24 juillet 2001 relative aux conditions d'attribution de l'aide aux communes ou aux établissements publics de coopération intercommunale gérant une ou plusieurs aires d'accueil de Gens du Voyage prévue à l'article L 851-1 du code de la sécurité sociale
- Titre 5 du code de la sécurité sociale (partie réglementaire) : aides aux collectivités et organismes logeant à titre temporaire des personnes défavorisées ou gérant des aires d'accueil des gens du voyage (art. R 851-1 à R. 851-7 et art. R 852-1 à R. 852-3)
- Arrêté du 28 mai 2004 relatif à la revalorisation des aides au logement (art 7 aide à la gestion des aires d'accueil)

4) Sanctions en cas d'occupations illicites de terrains

- Loi n°2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure (articles 53) sur les sanctions en cas d'occupation de terrains sans l'accord de son propriétaire
- Circulaire NOR INTK 03 00039 C du 31 mars 2003 sur l'article 53 de la loi pour la sécurité intérieure
- Circulaire du 3 juin 2003 relative à l'application des dispositions du nouvel article 322-4-1 du code pénal réprimant l'installation illicite en réunion (CRIM 2003-07 E8/03-06-2003 en II – Dispositions réprimant les atteintes à la tranquillité et à la sécurité publique)
- Loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance (articles 27 et 28)
- Décret n°2007-1018 du 14 juin 2007 modifiant la partie réglementaire du code de justice administrative, il est inséré un chapitre IX « le contentieux du stationnement des résidences mobiles des gens du voyage »
- Décret n°2007-690 du 3 mai 2007 relatif à l'agrément prévu à l'article 9 de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage
- Circulaire n° NOR INT/D/07/00080/C du 10 juillet 2007 relative à la procédure de mise en demeure et d'évacuation forcée des occupants illicites d'un terrain
- Décision du conseil constitutionnel n°2010-13 QPC du 9 juillet 2010 M. Orient O et autres

5) Domiciliation et titre de circulation

- Loi n°69-3 du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe
- Décret 70-708 du 31 juillet 1970 portant application du titre 1er de la loi 69-3 du 3 janvier 1969
 - Circulaire n° NOR INT/D/02/00062/C du 14 mars 2002 relative au régime légal de domiciliation pour le bénéfice des prestations sociales
 - Circulaire NOR INT D0800179C du 27 novembre 2008 relative à la réglementation applicable en matière de délivrance de la carte nationale d'identité et du passeport aux personnes en possession d'un titre de circulation
 - Décision n°2012-279 QPC du 5 octobre 2012 du conseil constitutionnel sur les carnets de circulation

- Note du 9 novembre 2012 de la DLPJ relative aux gens du voyage rédigée à la suite de la décision du conseil Constitutionnel du 5 octobre 2012

6) Scolarisation

- Loi n°98-1165 du 18 décembre 1998 tendant à renforcer l'obligation scolaire
- Circulaire n°99-070 du 14 mai 1999 relative au renforcement du contrôle de l'obligation scolaire
- Bulletin officiel de l'éducation nationale, spécial, n°10 du 25 avril 2002 relatif à la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage
- Circulaire n°2002-101 du 25 avril 2002 concernant la scolarisation des enfants du voyage et des familles non sédentaires
- Circulaire n°2002-102 du 25 avril 2002 relative aux missions et organisations des centres académiques pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage (CASNAV)
- Circulaire NORMENE 1234232C du 12 septembre 2012 relative à la scolarisation et la scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs

7) Urbanisme

- article L.121-1 du code de l'urbanisme, les documents d'urbanisme ne peuvent : interdire le stationnement des caravanes sur l'ensemble du territoire de la commune et s'opposer au stationnement des caravanes lorsqu'un terrain d'accueil d'une capacité suffisante n'a pas été réalisé
- article L. 444-1 du code de l'urbanisme, les terrains familiaux quelque soit leur statut, doivent être situés dans des secteurs constructibles (en zone U ou AU ou dans des zones constructibles des zone N des PLU)
- article R. 421-23 k du CU, la création d'une aire d'accueil est soumise à déclaration préalable (permis d'aménager ou permis de construire)
- article L.441-1 du CU, l'aménagement des terrains bâtis ou non bâtis est soumis à déclaration préalable ou à permis de construire
- article R. 421-23 j du CU, l'installation d'une caravane ou résidence mobile de gens du voyage constituant un habitat permanent, et devant durer plus de trois mois consécutif, est soumis à déclaration préalable. Une installation inférieure à trois mois est dispensée d'autorisation
- ***La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès à un logement et un urbanisme rénové (ALUR) a rendu possible la prise en compte de l'habitat caravane. Cette loi a institué les « STECAL » (Secteur à Taille Et Capacité Limitées) permettant dans les PLU de rendre constructibles certaines parcelles pour un accueil limité des Gens du voyage.***

8) Agréments des associations intervenant dans le champ de l'ingénierie sociale et la gestion locative en faveur des gens du voyage (hors SEM et organismes HLM)

- Décret n° 2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées
- **Circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées.**